



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 19 - Numéro 31

11 août 2022



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	7
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	11
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l'Autorité	
3. Distribution de produits et services financiers	58
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	67
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
5. Institutions financières	73
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	81
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	173
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Section retirée	235
8.1 Sous-section retirée	
8.2 Sous-section retirée	
8.3 Sous-section retirée	
8.4 Sous-section retirée	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	240
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	
10. Agents d'évaluation du crédit	245
10.1 Avis et communiqués	

10.2 Réglementation et lignes directrices

10.3 Désignation à titre d'agent
d'évaluation du crédit

10.4 Sanctions administratives

10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

[Lien permanent de la Chambre de pratique virtuelle - Guide des audiences virtuelles](#)

En cas de difficultés techniques : rejoindre le Secrétariat au 514-873-2211 (#221) ou par courriel au secretariatmf@tmf.gouv.qc.ca

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 août 2022 – 14 h 00				
2020-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Opération Phoenix inc. et Jonathan Forte Parties intimées Banque de Montréal Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF S.E.N.C.R.L.	Nicole Martineau	Demande de prolongation des ordonnances de blocage Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
18 août 2022 – 14 h 00				
2022-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jacques Paquet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
2022-020	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gregory Laurent Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
18 août 2022 – 14 h 00				
2021-014	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Les services juridiques Start & Co Inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
2014-025	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Marc-Éric Fortin (personnellement et faisant affaires sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une-Terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde), Karine Lamarre, Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier (Gagnon) Parties intimées</p> <p>Banque de Montréal et Banque CIBC Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 août 2022 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande préliminaire des intimés Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-gUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580
23 août 2022 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Dubuc Motors inc. Parties intimées Mario Dubuc Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin, Avocats et conseillers d'affaires inc. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Jean-Pierre Cristel	Requête en obtention d'un avocat rémunéré par l'État (<i>Rowbotham</i>) Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87225843104?pwd=dXZPQkK6YnJ2L1g5V1Iram1NaW04QT09 ID de réunion : 872 2584 3104 Code : 596097

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 août 2022 – 9 h 30				
2021-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alexandre Poirier-Boivin et 9203516 Canada inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Accord Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81754421260?pwd=VHJqVG9kd0gwT24vK3hHUklXWGp0QT09 ID de réunion : 817 5442 1260 Code : 364283
25 août 2022 – 14 h 00				
2022-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anthony Rail, Martin Dubé et Les solutions Simplyphi inc., anciennement dénommée Mineum inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'agir comme administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'opérations sur valeurs et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 août 2022 – 14 h 00				
2022-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse L'Avenue Privée Cabinet en assurances de dommages inc., Éric Gauvin, William Turgeon, Isabelle Charbonneau et Simon Dugas Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DHC Avocats	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
2022-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gestion du Capital Botica inc., Serge Assayag et Louise Giguère Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
26 août 2022 – 9 h 30				
2021-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Financière Cape Cove Inc. et Calixa Capital Partners inc. Parties intimées</p> <p>Jean-Christophe Daigneault Partie intimée</p> <p>Claude Dufour et Services financiers C. Dufour inc. Parties intimées</p> <p>Dany Bergeron et 9278-7381 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Efstratios Gavriil (Sean Gabriel) Partie intimée</p> <p>Robert Audet Partie intimée</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Ad Litem Avocats S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p> <p>Levasseur et Associés, Avocats</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p> <p>LCM Avocats inc.</p> <p>Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Antonietta Melchiorre	<p>- Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>- Demande d'ordonnances de nature provisoire et intérimaire de l'Autorité des marchés financiers à l'encontre de Claude Dufour, de Services financiers C. Dufour inc., de Dany Bergeron et de 9278-7381 Québec inc.</p> <p>Conférence de gestion du dossier au fond</p> <p>Audience sur la demande en communication de documents en lien avec les demandes d'ordonnances de nature provisoire</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87080059907?pwd=Mj9LSmVHdTI2VWRHREZ5THlwUTNVUT09</p> <p>ID de réunion : 870 8005 9907 Code : 165535</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 août 2022 – 9 h 30				
2011-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Amyot Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée d'interdiction d'opération sur valeurs Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87460365821?pwd=dHZzWmgvTDJLSkl5NThOMytuMkZqQT09 ID de réunion : 874 6036 5821 Code : 079522

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 août 2022 – 9 h 30				
2022-010	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Ramy Kamaneh Partie intimée</p> <p>Mohamed Kada Mesli Partie intimée</p> <p>SDIT inc. et SDÉT inc. Parties mises en cause</p> <p>7350341 Canada inc. et Nour El-Chafei Partie mise en cause</p> <p>Banque Toronto-Dominion inc., TD Waterhouse Canada inc., Banque royale du Canada, Banque royale du Canada, RBC placements en direct inc., Banque Scotia, Doua'a Ismail et Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.</p> <p>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.</p> <p>Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.</p> <p>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Avis de contestation suivant la décision rendue <i>ex parte</i></p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81120755540?pwd=c3A5NnRRdUJmeiRPK1Rrc1hFQXVqZz09</p> <p>ID de réunion : 811 2075 5540 Code : 907512</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
8 septembre 2022 – 9 h 30				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc., Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgox inc., Apaylo Finance Technology inc., L'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antionietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYlFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
8 septembre 2022 – 13 h 30				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi
	Patrick Bragoli et Sébastien Cliche Partie intimée	Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.		
	Mathieu Landry-Girouard Partie intimée	Pelletier & Cie Avocats		Conférence de gestion
	ROI Land Investment Ltd Partie intimée	Jean-François Goulet, avocat		Par visioconférence
	Hiro Corporation Ltd Partie intimée	Osler, Hoskin & Harcourt LLP		Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85713617999?pwd=ZG1xRVWp6UkhUTG9BbXdiaDFqRTR6QT09
	Dany Vachon Partie intimée	Dupuis Paquin avocat & conseillers d'affaires inc.		ID de réunion : 857 1361 7999 Code : 264224
	Philippe Germain Partie intimée	Fréchette avocats		
	Porfirio Antonio Treminio Centeno et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
8 septembre 2022 – 14 h 00				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de radiation d'inscription et de retrait des droits d'inscription Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
9 septembre 2022 – 9 h 30				
2022-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Groupe financier Securvie inc. et Éric Harvey Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.	Julie Biron	Accord Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89192316548?pwd=S1JyVTErS1o5aUY4NVUydms3MzZjZz09 ID de réunion : 891 9231 6548 Code : 633434

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 septembre 2022 – 9 h 30				
2019-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Évolution Québec inc. , 9317-9687 Québec inc., Ramy Attara et Youssef Mouloudi Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Accord Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82469574256?pwd=YU9QL1ISUzJrMWdZRUC2MU8veW8rdz09 ID de réunion : 824 6957 4256 Code : 666656
14 septembre 2022 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0prOW5ZUE4yZnpzbEw0bIJSSWk3dz09 ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 septembre 2022 – 14 h 00				
2022-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karine Simoës Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus services juridiques inc.	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre d'administratrice ou de dirigeante d'un courtier, d'un conseiller ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
16 septembre 2022 – 10 h 00				
2022-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage
	Ramy Kamaneh Partie intimée	Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.		Audience au fond
	Mohamed Kada Mesli Partie intimée	Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.		Par visioconférence
	SDIT inc. et SDÉT inc. Parties mises en cause	Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.		Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/81120755540?pwd=c3A5NnRRdUJmejRPK1Rrc1hFQXVqZz09
	7350341 Canada inc. et Nour El-Chafei Partie mise en cause	Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.		ID de réunion : 811 2075 5540 Code : 907512
	Banque Toronto-Dominion inc., TD Waterhouse Canada inc., Banque royale du Canada, Banque royale du Canada, RBC placements en direct inc., Banque Scotia, Doua'a Ismail et Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal Parties mises en cause			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 septembre 2022 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0prOW5ZUE4yZnpzbEw0bJSSWk3dz09 ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735
23 septembre 2022 – 9 h 30				
2021-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Entreprises Greg Pompeo inc. et Gregory Pompeo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc.	Nicole Martineau Julie Biron	Demande de pénalités administratives, de nominations d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription et de mesures de redressement Conférence de gestion Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87639016484?pwd=YmkwSURISIZiUVo1bE1vZmphbU0vdz09 ID de réunion : 876 3901 6484 Code : 017258

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 septembre 2022 – 14 h 00				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0pR0W5ZUE4yZnpzbEw0bJSSWk3dz09 ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735
26 septembre 2022 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0pR0W5ZUE4yZnpzbEw0bJSSWk3dz09 ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 septembre 2022 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0pR0W5ZUE4yZnpzbEw0bJSSWk3dz09 ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735
28 septembre 2022 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0pR0W5ZUE4yZnpzbEw0bJSSWk3dz09 ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 septembre 2022 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0p rOW5ZUE4yZnpzbEw0bJSSWk3dz09 ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735
29 septembre 2022 – 14 h 00				
2022-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les productions TV BWS inc., Marie-Josée Larocque, Caroline Bernier, Valeurs mobilières Whitehaven inc., Athanasios Baltzis et Richard Bernard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 septembre 2022 – 14 h 00				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0pR0W5ZUE4yZnpzbEw0bJSSWk3dz09 ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735
5 octobre 2022 – 9 h 30				
2021-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Change Marsan inc. et Antoine Marsan Parties intimées Bastien Francoeur Partie intimée Kevin Mirshahi Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gélinas Leclerc Teolis Marlaine Harton, avocate Sarah Desabrais, avocate Me Safouane Necib	Antonietta Melchiorre	Contestation de la demande de prolongation des ordonnances de blocage Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83376935600?pwd=eXN1U21rMmhyay81OVqvZV11MnJKUT09 ID de réunion : 833 7693 5600 Code : 610297

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
6 octobre 2022 – 9 h 30				
2021-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Entreprises Greg Pompeo inc. et Gregory Pompeo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc.	Nicole Martineau Julie Biron	Demande de pénalités administratives, de nominations d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription et de mesures de redressement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87639016484?pwd=YmkwSURISIZiUVo1bE1vZmphbU0vdz09 ID de réunion : 876 3901 6484 Code : 017258
7 octobre 2022 – 9 h 30				
2021-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Entreprises Greg Pompeo inc. et Gregory Pompeo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc.	Nicole Martineau Julie Biron	Demande de pénalités administratives, de nominations d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription et de mesures de redressement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87639016484?pwd=YmkwSURISIZiUVo1bE1vZmphbU0vdz09 ID de réunion : 876 3901 6484 Code : 017258

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
12 octobre 2022 – 9 h 30				
2017-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Dominic Lacroix, DL Innov inc., Gap Transit et Micro-Prêts inc. Parties intimées</p> <p>Banque royale du Canada, et Lemieux Nolet syndics autorisés en insolvabilité Parties mises en cause</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Sarah Desabrais, avocate</p> <p>McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnB0ZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09</p> <p>ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820</p>
12 octobre 2022 – 9 h 30				
2017-023	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Dominic Lacroix et DL Innov inc., Parties intimées</p> <p>Sabrina Paradis Royer Partie intimée</p> <p>Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause</p> <p>Banque royale du Canada, et Lemieux Nolet syndics autorisés en insolvabilité Parties mises en cause</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Sarah Desabrais, avocate</p> <p>Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnB0ZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09</p> <p>ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
12 octobre 2022 – 9 h 30				
2017-015 2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation des ordonnances de blocage
	Dominic Lacroix, DL Innov inc., Gap Transit et Interaxe inc. Parties intimées	Sarah Desabrais, avocate		Audience au fond
	Sabrina Paradis Royer Partie intimée	Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats		Par visioconférence
	Yan Ouellet et Pascal Lacroix Parties intimées			Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnBoZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09
	Micro-Prêts inc. Partie mise en cause	Sarah Desabrais, avocate		ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820
	Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.		
	BMO, Tangerine, CIBC, Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg, Lemieux Nolet syndics autorisés inc. et Officier responsable du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec Parties mise en cause			
	Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.		

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 octobre 2022 – 12 h 00				
2020-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Benoît Mercier Partie intimée Claude Duhamel Partie intimée Éric Marchant Partie intimée David Cournoyer Partie intimée Bertrand Lussier Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires Inc. Pelletier & Cie Avocats inc. Noël & Gauron Avocats Hackett Campbell Bouchard inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande en divulgation de la preuve Conférence préparatoire Par visioconférence https://us02web.zoom.us/j/86323452913?pwd=ZmZuUEhqVkNDdDZHaItOV1NlUjgrdz09 ID de réunion : 863 2345 2913 Code : 685120
20 octobre 2022 – 14 h 00				
2022-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances Momentum inc., Tristan Dupont-Hébert, David Boudreau-Poissant et Mélanie St- Aubin Laprise Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nominations d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
3 novembre 2022 – 14 h 00				
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. LCM Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
8 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francis Veilleux Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Devichy Avocats	Nicole Martineau Christine Dubé	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RIQT09 ID de réunion : 850 6284 8219 Code : 932929

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 novembre 2022 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Antonietta Melchiorre	Demande en récusation Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89229624780?pwd=RCtPTFNUTUh0bDk2V3VXdzJiREhZUT09 ID de réunion : 892 2962 4780 Code secret : 640061
6 décembre 2022 – 9 h 30				
2022-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francis Veilleux Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Devichy Avocats	Nicole Martineau Christine Dubé	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RIQT09 ID de réunion : 850 6284 8219 Code : 932929

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
7 décembre 2022 – 9 h 30				
2022-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francis Veilleux Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Devichy Avocats	Nicole Martineau Christine Dubé	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RIQT09</p> <p>ID de réunion : 850 6284 8219 Code : 932929</p>

10 août 2022

27

2.1.2 Décisions**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N°: 2022-016

DÉCISION N° : 2022-016-001

DATE : Le 22 juillet 2022

**EN PRÉSENCE DE : M^e NICOLE MARTINEAU
M^e JULIE BIRON**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse

c.
STEPHEN POITRAS
Partie intimée

DÉCISION

APERÇU

[1] L'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ (« LVM »). Elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*² (« LESF »).

¹ RLRQ, c. V-1.1.

² RLRQ, c. E-6.1.

2022-016-001

PAGE : 2

[2] Durant la période des faits reprochés, l'intimé Stephen Poitras était à l'emploi de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (« CDPQ »). Il agissait à titre de Directeur des investissements et faisait partie de l'équipe « Placements privés Québec ».

[3] Le 27 mai 2022, l'Autorité a déposé auprès du Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») une demande afin de faire entériner un accord (« Accord ») intervenu entre elle et Stephen Poitras³.

[4] Cet Accord est intervenu à la suite d'une enquête effectuée par l'Autorité visant l'usage d'informations privilégiées par Stephen Poitras.

[5] Dans cet Accord, Stephen Poitras admet notamment avoir réalisé des opérations sur les titres de deux émetteurs assujettis alors qu'il était en possession d'informations privilégiées, le tout en contravention aux articles 187 et 189 de la LVM. Il consent par ailleurs à ce que les sanctions et les mesures administratives décrites dans cet Accord lui soient imposées.

[6] L'Autorité s'adresse au Tribunal afin qu'il entérine l'Accord intervenu entre les parties et prononce les ordonnances suggérées.

[7] Lors d'une audience tenue le 20 juillet 2022, les procureurs de l'Autorité ont présenté au Tribunal les modalités de l'Accord conclu.

[8] La LESF prévoit que le Tribunal peut entériner un accord s'il est « conforme à la loi⁴ ».

[9] Le Tribunal doit donc déterminer si, dans le présent dossier, l'Accord est conforme à la loi et s'il doit, dans l'intérêt public, entériner cet Accord conclu entre l'Autorité et Stephen Poitras et ordonner aux parties de s'y conformer.

ANALYSE

Question en litige : L'Accord conclu entre l'Autorité et Stephen Poitras est-il conforme à la loi, raisonnable et conclu dans l'intérêt public?

[10] Pour les motifs ci-après exposés, le Tribunal considère à la lumière de la preuve et des arguments présentés que l'Accord conclu entre l'Autorité et Stephen Poitras est conforme à la loi, raisonnable et qu'il est dans l'intérêt public de l'entériner et d'ordonner la mise en œuvre des suggestions communes qu'il contient.

[11] Un accord est conforme à la loi s'il permet au Tribunal d'établir l'existence d'un manquement aux lois qui relèvent de sa compétence ou d'un acte contraire à l'intérêt public⁵ selon les dispositions législatives applicables. L'accord soumis doit également permettre au Tribunal de déterminer si les mesures administratives suggérées par les parties sont raisonnables, dans l'intérêt public et qu'elles permettent d'atteindre les

³ Pièce D-1. Une copie de l'Accord est jointe à la présente décision.

⁴ Art. 97 al. 2 (6^o) LESF.

⁵ *Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos Ltée c. Ontario (Commission des valeurs mobilières)*, 2001 CSC 37, par. 39; *Re Canadian Tire Corp.*, (1987) Vol. XVIII, no. 14, BCVMQ, A1, 1987 LNONOSC 47, conf. par (1987), 59 O.R. (2d) 79.

2022-016-001

PAGE : 3

objectifs de protection du public et de répondre aux critères de dissuasion spécifique et générale⁶. À cet égard, le Tribunal peut examiner plusieurs facteurs⁷.

[12] Rappelons que le Tribunal joue un rôle actif dans l'analyse qu'il doit effectuer pour entériner ou non un accord. Même si le Tribunal favorise les règlements de dossiers par la conclusion d'accords entre les parties⁸, il n'est jamais tenu d'accepter les conclusions d'un accord ni les suggestions communes qui lui sont proposées et il ne peut être contraint d'entériner un accord qui est déraisonnable, inadéquat, contraire à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.

1. Manquement aux lois qui relèvent de la compétence du Tribunal

[13] Stephen Poitras détient une formation en génie mécanique ainsi qu'un baccalauréat en géologie. Au moment des faits reprochés, il agissait à titre de Directeur des investissements dans l'équipe de Placements privés Québec à la CDPQ.

[14] À ce titre, il était responsable de gérer un portefeuille de titres miniers ainsi que les investissements miniers dans le portefeuille « Grandes Entreprises ».

Les faits admis

[15] Dans l'accord conclu entre les parties, Stephen Poitras admet les faits ci-après décrits.

[16] À partir du mois de janvier 2019, dans le cadre de ses fonctions à la CDPQ, Stephen Poitras a notamment pris part aux négociations confidentielles entourant le refinancement de la dette de la société Champion Iron Ltd (« Champion »), un émetteur assujéti au Québec, visant le rachat de la participation de leur partenaire minoritaire, Ressources Québec inc. (« RQ »), dans la mine du lac Bloom.

[17] Dans le cadre de ces négociations, Stephen Poitras a pris connaissance d'informations concernant notamment la situation financière et les prévisions financières de Champion.

[18] Le 7 mai 2019, sur la base de ces informations, Stephen Poitras a acheté 8 000 actions de Champion pour un montant de 17 920,00 \$ à partir du compte de courtage (CELI) de sa conjointe.

[19] Le 29 mai 2019, la société Champion a procédé à l'annonce publique⁹ de son refinancement dans le but d'optimiser sa structure de capital et la conclusion d'un accord de principe avec la CDPQ pour un placement en actions privilégiées de 185 millions de dollars. Le 7 juin 2019, Champion a d'ailleurs produit une déclaration de changement

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Moreau*, 2021 QCTMF 51; *Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos Ltée c. Ontario (Commission des valeurs mobilières)*, 2001 CSC 37; *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, [1994] 2 R.C.S. 557; *Cartaway Resources Corp. (Re)*, 2004 CSC 26, par. 58.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Demers*, 2006 QCBDRVM 17.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Moreau*, 2021 QCTMF 51, par. 28 et 31.

⁹ Pièce D-2.

2022-016-001

PAGE : 4

important¹⁰ en vertu de l'article 7.1 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*¹¹ (« Règlement 51-102 »).

[20] Le 31 mai 2019, Stephen Poitras a vendu les 8 000 actions de la société Champion qu'il détenait pour la somme de 22 870,00 \$ réalisant ainsi un gain de 4 950,00 \$.

[21] De même, le 20 septembre 2019, toujours dans le cadre de ses fonctions professionnelles auprès de la CDPQ, Stephen Poitras a participé à une rencontre avec la direction d'Osisko Redevances Aurifères (« Osisko ») au cours de laquelle il été informé qu'Osisko s'apprêtait à faire l'acquisition de Barkerville Gold Mines (« Barkerville »), un émetteur assujéti au Québec, dans un futur rapproché. Stephen Poitras a été informé que l'acquisition des actions de Barkerville se ferait à prime sur le prix courant.

[22] Dans les heures qui ont suivi cette rencontre avec Osisko, le 20 septembre 2019, Poitras a acheté 30 000 actions de Barkerville pour un montant de 13 800,00 \$ à partir du compte de courtage (CELL) de sa conjointe.

[23] Le 23 septembre 2019, Osisko a publié un communiqué de presse qui annonçait l'acquisition de l'ensemble des actions de Barkerville¹². Le 2 octobre 2019, Osisko a produit une déclaration de changement important¹³ en vertu de l'article 7.1 du Règlement 51-102.

[24] En novembre 2019, les actions de Barkerville ont été converties en actions d'Osisko à la suite de l'acquisition et le 21 février 2020, Stephen Poitras a vendu les actions d'Osisko réalisant un gain de 997,00 \$.

Le droit

[25] L'usage illégal d'une information privilégiée est un manquement répréhensible puisqu'il constitue un bris de confiance qui vient saper les fondements sur lesquels reposent les marchés financiers¹⁴. En effet, la jurisprudence a souligné à plusieurs reprises que l'interdiction d'utiliser l'information privilégiée vise à garantir que tous les investisseurs ont accès en même temps à la même information¹⁵. De cette manière, ils sont tous sur un pied d'égalité¹⁶.

[26] Dans l'affaire *Côté*¹⁷, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a écrit ce qui suit sur cette question :

¹⁰ Pièce D-3.

¹¹ V-1.1, r. 24.

¹² Pièce D-4.

¹³ Pièce D-5.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. Cajolet*, 2010 QCBDRVM 12; *Autorité des marchés financiers c. Caron*, 2021 QCTMF 42.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Lamarre*, 2014 QCBDR 29.

¹⁶ *Autorité des marchés financiers c. Côté*, 2010 QCBDRVM 8, par. 15 à 19; *Autorité des marchés financiers c. Pharand*, 2014 QCBDR 112, par. 142 et suiv.

¹⁷ *Autorité des marchés financiers c. Côté*, 2010 QCBDRVM 8.

2022-016-001

PAGE : 5

« [15] L'usage illégal d'informations privilégiées est une infraction grave qui est grandement réprouvée dans le monde des valeurs mobilières. En commettant ce geste, les contrevenants à la loi viennent court-circuiter le bon fonctionnement du marché en utilisant une ou des informations qui sont connues d'eux seuls. Ces personnes créent un déséquilibre entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas.

[16] Les premiers se servent des informations connues d'eux seuls pour négocier sur des titres alors que les seconds, ignorant tout ce que les premiers connaissent, ne peuvent en profiter et voient d'autres personnes qu'eux empocher des profits ou éviter des pertes, sans toujours comprendre pourquoi les choses se passent comme elles se passent.

[17] Le fonctionnement harmonieux des marchés de valeurs mobilières suppose l'égalité de tous devant eux-ci. En d'autres mots, les participants du marché devraient pouvoir négocier alors qu'ils sont tous en possession des mêmes informations et qu'ils peuvent alors prendre des décisions d'investissement éclairées.

[18] Négocier des titres en se servant d'une information privilégiée vient rompre le fondement du principe de l'égalité de tous devant les marchés. La personne qui le fait, empoche un profit ou évite de subir une perte parce qu'il a appris des choses sur une société qui sont encore inconnues du public. Mais la loi interdit expressément ce genre de comportement puisqu'il est estimé que le fait d'utiliser une information privilégiée crée un avantage indu pour celui qui en profite.

[19] La pire conséquence d'un tel usage est qu'il mine la confiance dans les marchés financiers. Lorsqu'est apprise la commission d'une infraction de cette nature, le public perd confiance dans les marchés; il sent qu'il a été floué et que les profits qu'il escomptait faire ont plutôt été dirigés vers ceux qui l'ont joué. Cette situation est néfaste et il est important que les autorités financières sévissent adéquatement lorsque ces cas surviennent. »¹⁸

[27] Avant de poursuivre, il est approprié de citer les articles de la LVM qui sont pertinents à la présente analyse :

« **Art. 5.** Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique un sens différent, il faut entendre par : [...]

«information privilégiée» : toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable;

[...]

Art. 187. L'initié à l'égard d'un émetteur assujéti qui dispose d'une information privilégiée reliée aux titres de cet émetteur ne peut réaliser aucune opération sur ces titres ni changer un intérêt financier dans un instrument financier lié, sauf dans les cas suivants s'il peut démontrer que:

¹⁸ *Id.*, par. 15 à 19; voir également *Autorité des marchés financiers c. Pharand*, 2014 QCBDR 112, par. 142 et suiv.

2022-016-001

PAGE : 6

- 1° il est fondé à croire l'information connue du public ou de l'autre partie;
- 2° il se prévaut d'un plan automatique de réinvestissement de dividendes, de souscription d'actions ou d'un autre plan automatique établi par l'émetteur assujetti, selon des modalités arrêtées par écrit avant qu'il n'ait eu connaissance de cette information;
- 3° il y est tenu en vertu d'un contrat, dont les modalités sont arrêtées par écrit, conclu avant qu'il n'ait eu connaissance de cette information.

Dans le cas prévu au paragraphe 1° du premier alinéa, l'initié ne peut réaliser aucune opération sur les titres si l'autre partie à l'opération est l'émetteur assujetti et que cette opération n'est pas nécessaire dans le cours des affaires de l'émetteur.

Art. 189. Les interdictions portées aux articles 187 et 188 sont étendues aux personnes suivantes:

- 1° les dirigeants et les administrateurs visés au chapitre IV du titre III ;
- 2° les sociétés qui appartiennent au même groupe que l'émetteur assujetti;
- 3° le gestionnaire de fonds d'investissement ou la personne chargée de lui fournir des conseils financiers ou de placer ses actions ou parts, ainsi que toute personne qui est initiée à l'égard de l'une de ces personnes ;
- 4° toute personne qui dispose d'une information privilégiée à l'occasion des rapports qu'elle entretient avec l'émetteur assujetti ou du travail qu'elle accomplit pour lui, dans ses fonctions ou dans le cadre d'activités commerciales ou professionnelles;
- 5° toute personne qui dispose d'une information privilégiée provenant, à sa connaissance, d'un initié ou d'une personne visée au présent article;
- 6° toute personne qui dispose d'une information privilégiée, qu'elle connaît comme telle, concernant un émetteur assujetti;
- 7° toute personne avec qui l'émetteur assujetti, un initié à l'égard de celui-ci ou une personne visée au présent article a des liens. »

[28] Ainsi, pour conclure qu'il y a délit d'initié, il est nécessaire de se trouver dans une situation où :

- 1. une personne qui est un initié au sens de l'article 89 de la LVM à l'égard d'un émetteur assujetti ou qui est une personne visée à l'article 189 de la LVM;
- 2. a réalisé une opération sur les titres d'un émetteur assujetti;
- 3. alors qu'elle était en possession d'une information privilégiée, au sens de l'article 5 de la LVM, liée aux titres de cet émetteur assujetti.

Application du droit au fait

[29] En l'espèce, Stephen Poitras était une personne visée à l'article 189 de la LVM de par l'exercice de ses fonctions qui lui ont permis d'avoir accès à une information

2022-016-001

PAGE : 7

privilégiée liée aux titres de deux émetteurs assujettis, soit la société Champion ainsi que la société Barkerville.

[30] Par ailleurs, au moment où il a réalisé des opérations sur les titres des sociétés Champion et Barkerville, toutes deux des émetteurs assujettis au sens de l'article 68 de la LVM, il est clair qu'il était en possession d'informations qui étaient encore inconnues du public.

[31] En effet, les informations entourant les négociations du rachat de la participation de RQ et le refinancement de la dette de Champion étaient inconnues du public lorsqu'il a acheté les titres de la société Champion le 7 mai 2019 puisque cette dernière a procédé à l'annonce publique de son refinancement le 29 mai 2019¹⁹.

[32] De même, les informations entourant les négociations visant l'acquisition de Barkerville par Osisko étaient également inconnues du public lorsqu'il a acheté 30 000 actions de Barkerville le 20 septembre 2019 puisque ce n'est que le 23 septembre 2019 qu'Osisko a publié un communiqué de presse qui annonçait l'acquisition de l'ensemble des actions de Barkerville²⁰. Ce n'est par ailleurs que le 2 octobre 2019 qu'Osisko a produit une déclaration de changement important en vertu de l'article 7.1 du Règlement 51-102²¹.

[33] Ces informations étaient en outre susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable²². Spécifiquement, dans le cas de la société Champion, cette information a eu un impact significatif sur le cours de ses titres puisque le refinancement permettait à cette dernière de procéder à l'acquisition d'éléments d'actifs importants. De même, l'information portant sur l'acquisition des actions de Barkerville avait un impact significatif sur le cours du titre de cette dernière susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable en raison de la prime offerte par Osisko sur le prix courant du titre de Barkerville.

[34] À la lecture des faits admis par Stephen Poitras, lesquels constituent des aveux judiciaires, il appert que ce dernier a réalisé ces opérations sur les titres de Champion et de Barkerville en raison de l'information confidentielle et privilégiée qu'il avait obtenue dans le cadre de ses fonctions professionnelles au sein de la CDPQ, et cela, dans l'objectif de réaliser un profit.

[35] De ce fait, le Tribunal conclut que la preuve permet clairement d'établir l'existence de manquements à la LVM. En ce sens, le Tribunal est d'avis que cet Accord satisfait la première condition et qu'il est conforme à la loi.

2. Caractère raisonnable des mesures proposées par les parties

[36] Les parties suggèrent au Tribunal d'imposer plusieurs ordonnances à Stephen Poitras, et ce, dans l'intérêt public. Elles proposent que le Tribunal impose une pénalité

¹⁹ Pièce D-2.

²⁰ Pièce D-4.

²¹ Pièce D-5.

²² Art. 5 LVM.

2022-016-001

PAGE : 8

administrative d'un montant de 11 894,00 \$. Elles recommandent également que Stephen Poitras remette à l'Autorité la somme de 5 947,00 \$ représentant le profit obtenu suite aux manquements, qu'il ne puisse agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujéti pour une période de trois (3) ans et qu'il ne puisse agir à titre de personne qualifiée pour une période de trois (3) ans. Enfin, les parties suggèrent au Tribunal d'interdire à Stephen Poitras d'exercer toute activité, directement ou indirectement, en vue d'effectuer une opération sur valeurs ou sur dérivées pour une période de trois (3) ans, à l'exception de certaines opérations.

[37] En ce qui a trait aux ordonnances suggérées par les parties, le Tribunal rappelle que celles-ci sont de nature réglementaire et en ce sens, elles ne sont ni réparatrices ni punitives, malgré qu'elles puissent être dissuasives²³. Ces ordonnances sont de nature protectrice et préventive²⁴.

[38] En effet, le rôle du Tribunal est de protéger les investisseurs, de favoriser la confiance dans les marchés ainsi que l'efficacité de ces derniers.

[39] Cela étant, les ordonnances prononcées par le Tribunal doivent avoir un effet suffisamment dissuasif pour permettre d'éviter que ce type de manquement soit commis de nouveau par Stephen Poitras ou par toute personne susceptible de se trouver dans une situation similaire²⁵. Or qu'en est-il?

La pénalité administrative

[40] Le Tribunal peut imposer une pénalité administrative ne pouvant excéder 2 000 000 \$ pour chaque contravention, après l'établissement de faits portés à sa connaissance qui démontrent qu'une personne a, par son acte ou son omission, contrevenu ou aidé à l'accomplissement d'une telle contravention à une disposition de la LVM ou d'un règlement pris en application de celle-ci²⁶.

[41] Pour ce faire, le Tribunal doit s'assurer que la pénalité administrative suggérée est raisonnable, dans l'intérêt public et qu'elle répond aux critères de dissuasion spécifique et générale. Le Tribunal a établi plusieurs facteurs qui doivent le guider dans l'établissement du montant d'une pénalité administrative. Ces facteurs doivent être évalués, au cas par cas, selon les circonstances de chaque affaire²⁷.

²³ *Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos Ltée c. Ontario (Commission des valeurs mobilières)*, 2001 CSC 37, par. 42; *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, [1994] 2 R.C.S. 557; *Cartaway Resources Corp. (Re)*, 2004 CSC 26.

²⁴ *Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos Ltée c. Ontario (Commission des valeurs mobilières)*, 2001 CSC 37, par. 42; *Autorité des marchés financiers c. Demers*, 2006 QCBDRVM 17, p. 32 (PDF).

²⁵ *Autorité des marchés financiers c. Moreau*, 2021 QCTMF 51, par. 72.

²⁶ Art. 273.1 LVM.

²⁷ *Autorité des marchés financiers c. Demers*, 2006 QCBDRVM 17.

2022-016-001

PAGE : 9

Remise des montants obtenus suite aux manquements

[42] L'article 262.1 (9^o) de la LVM permet également au Tribunal d'enjoindre à une personne de remettre à l'Autorité les montants obtenus à la suite de manquements. Dans ce contexte, le Tribunal prend notamment en considération le caractère sérieux de la conduite reprochée, la possibilité de déterminer la somme obtenue par celui qui a contrevenu à la loi et l'effet dissuasif d'une ordonnance de restitution sur le responsable et sur les autres participants du marché²⁸.

Interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant et à titre de personne qualifiée

[43] L'article 273.3 de la LVM permet également au Tribunal d'interdire d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujéti pour une période maximale de 5 ans.

[44] L'article 97 al. 2 (7^o) de la LVM permet au Tribunal de rendre toute autre décision qu'il juge appropriée. Le Tribunal peut ainsi interdire à une personne d'agir à titre de « personne qualifiée » au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*²⁹.

Interdiction d'opération sur valeurs

[45] En vertu de l'article 265 de la LVM, le Tribunal peut également interdire au contrevenant de transiger certaines valeurs. Dans l'application de cette disposition, la seule question à laquelle le Tribunal doit répondre est la suivante : est-ce que l'intérêt public impose de prononcer l'ordonnance³⁰.

Application du droit aux faits

[46] Le Tribunal exerce sa discrétion d'entériner ou non un accord en fonction de l'intérêt public³¹. Dans son analyse, le Tribunal a considéré les enseignements contenus dans la décision *Demers*³² relatifs aux critères applicables pour évaluer les ordonnances qu'il rend en réponse à une contravention à la loi. L'analyse élaborée dans cette décision a été reprise dans de nombreuses décisions du Tribunal et permet de définir un encadrement qui tient compte des facteurs à considérer lors de l'imposition d'une sanction afin de protéger le public.

²⁸ *Autorité des marchés financiers c. Production Action Motivation inc.*, 2010 QCBDRVM 1; *Autorité des marchés financiers c. L'Italien*, 2011 QCBDR 23; *Autorité des marchés financiers c. Chartrand*, 2013 QCBDR 13.

²⁹ V-1.1, r.15.

³⁰ Art. 93 LESF; *Langford Sharp c. Autorité des marchés financiers*, 2021 QCCA 1364, par 55.

³¹ Art. 93 LESF. L'expression « intérêt public » inclut la protection des investisseurs, l'efficacité des marchés financiers ainsi que la préservation de la confiance du public en la protection des investisseurs et l'efficacité des marchés : *Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos Ltée c. Ontario (Commission des valeurs mobilières)*, 2001 CSC 37; *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, [1994] 2 R.C.S. 557; *Pacific Coast Coin Exchange of Canada Ltd. (Re) c. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*, [1978] 2 R.C.S. 112.

³² *Autorité des marchés financiers c. Demers*, 2006 QCBDRVM 17.

2022-016-001

PAGE : 10

[47] Le Tribunal constate que les manquements commis par Stephen Poitras sont graves, qu'il occupait un poste important dans le domaine des marchés financiers et qu'il possédait des connaissances qui permettent de le qualifier d'acteur sophistiqué. Dans le cadre de son analyse, le Tribunal prend en considération les admissions de Stephen Poitras qui ont été consignées dans l'Accord et considère également sa pleine collaboration avec l'Autorité.

[48] Par ailleurs, lors de l'audience, l'avocat de Stephen Poitras a souligné l'absence d'antécédent de cette nature, le faible risque de récidive et les remords exprimés par ce dernier.

[49] Soulignons tout d'abord que le montant de la pénalité que l'on retrouve dans l'Accord n'est pas inhabituel. En effet, selon la jurisprudence en semblable matière, le Tribunal impose généralement une pénalité d'une valeur variant entre une fois et demie et deux fois le profit réalisé sauf dans les cas qui nécessitent l'imposition d'une pénalité plus sévère³³. Le montant proposé par les parties correspond au double du profit réalisé, un montant raisonnable dans les circonstances.

[50] Ensuite, en ce qui concerne l'obligation de remettre les montants obtenus consécutivement aux manquements, le Tribunal a pris en considération la gravité de ces derniers, le fait que le montant du profit soit déterminé et l'importance de l'objectif de dissuasion générale et spécifique lorsqu'il s'agit d'un délit d'initié. Dans ce contexte, le Tribunal estime qu'il s'agit d'une ordonnance raisonnable.

[51] En ce qui concerne les autres ordonnances, le Tribunal considère que les recommandations communes des parties sont raisonnables et qu'il est dans l'intérêt public d'entériner l'Accord, et cela, à la lumière des admissions qui y sont contenues et de la preuve ainsi que des arguments qui lui ont été présentés lors de l'audience du 20 juillet 2022.

CONCLUSION

[52] Dans ces circonstances, le Tribunal, exerçant la discrétion que lui accorde la loi, considère que l'Accord présenté par les parties est conforme à la loi en ce qu'il permet d'établir des manquements à la LVM et que les ordonnances proposées sont raisonnables et dans l'intérêt public.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, dans l'intérêt public, en vertu des articles 93, 94 et 97 al. 2 (6° et 7°) de la *Loi sur l'encadrement du*

³³ *Autorité des marchés financiers c. Cajolet*, 2010 QCBDRVM 12; *Autorité des marchés financiers c. Roy*, 2015 QCBDR 43; *Autorité des marchés financiers c. Lefebvre*, 2011 QCBDR 121; *Autorité des marchés financiers c. Filiatreault*, 2016 QCTMF 8; *Autorité des marchés financiers c. Pharand*, 2014 QCBDR 112; *Autorité des marchés financiers c. Lavallée*, 2014 QCBDR 24; *Autorité des marchés financiers c. Fournier*, 2016 QCTMF 20; *Autorité des marchés financiers c. Moreau*, 2021 QCTMF 51.

2022-016-001

PAGE : 11

*secteur financier*³⁴, des articles 262.1 (9), 265, 273.1, 273.3 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³⁵ et de l'article 131 de la *Loi sur les instruments dérivés*³⁶ :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers;

ENTÉRINE l'Accord intervenu entre l'Autorité des marchés financiers et Stephen Poitras, le rend exécutoire et ordonne aux parties de s'y conformer;

IMPOSE une pénalité administrative de 11 894,00 \$ à Stephen Poitras pour l'ensemble des manquements constatés;

ENJOINT à Stephen Poitras de remettre à l'Autorité des marchés financiers la somme de 5 947,00 \$ représentant le montant obtenu par suite des manquements;

INTERDIT à Stephen Poitras d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujéti pour une période de trois (3) ans suivant la présente décision;

INTERDIT à Stephen Poitras d'agir à titre de « personne qualifiée » au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*³⁷ pour une période de trois (3) ans suivant la présente décision;

INTERDIT à Stephen Poitras d'exercer toute activité, directement ou indirectement, en vue d'effectuer une opération sur valeurs ou sur dérivés pour une période de trois (3) ans suivant la présente décision, à l'exception des opérations suivantes :

Les opérations sur les actions (sauf les actions des émetteurs exploitant un « projet minier » au sens du Règlement 43-101) et sur les titres d'organismes de placement collectif effectuées dans le compte « REER » portant le numéro [...] et dans le compte « CELI » portant le numéro [...] à condition que Stephen Poitras fournisse ses relevés de courtage aux enquêteurs de l'Autorité des marchés financiers au premier (1^{er}) avril de chaque année pour la durée de l'interdiction;

AUTORISE l'Autorité des marchés financiers à percevoir la pénalité administrative imposée;

ORDONNE à l'Autorité des marchés financiers de notifier la présente décision à Stephen Poitras.

M^e Nicole Martineau, juge administratif

M^e Julie Biron, juge administratif

³⁴ RLRQ, c. E-6.1.

³⁵ RLRQ, c. V-1.1.

³⁶ RLRQ c. 1-14.01.

³⁷ V-1.1, r.15.

2022-016-001

PAGE : 12

Monsieur Hamza Abouabdelmajid, stagiaire en droit
et M^e Jean-Benoît Hébert
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Pour l'Autorité des marchés financiers

M^e Nicholas St-Jacques
(Le Groupe Nouria inc.)
Pour Stephen Poitras

Date d'audience : 20 juillet 2022

2022-016-001

PAGE : 13

D-1

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTREAL

Dossier n° : 2022-

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
personne morale ayant un établissement
situé au 800, rue Square Victoria, 22^e étage,
Montréal (Québec) H4Z 1G3;

(Ci-après « l'Autorité »)

ET

STEPHEN POITRAS, domicilié et résidant au
, Montréal (Québec),

(Ci-après « Poitras »)

ACCORD, ADMISSIONS ET ENGAGEMENTS

ATTENDU QUE l'Autorité des marchés financiers est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (ci-après « **LVM** ») et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 (ci-après « **LESF** »);

ATTENDU QUE l'Autorité peut s'adresser au *Tribunal administratif des marchés financiers* (ci-après « **TMF** ») afin d'obtenir des sanctions et mesures administratives en raison d'une contravention à la LVM et/ou ses règlements;

ATTENDU QUE l'Autorité a institué une enquête visant l'usage d'informations privilégiées par Poitras;

ATTENDU QUE Poitras a admis les faits et manquements au cours de l'enquête et qu'il a collaboré avec l'Autorité;

ATTENDU QUE Poitras désire régler le dossier hors cour par un accord avec l'Autorité et accepter les sanctions et les mesures administratives décrites dans la présente entente;

- 1 -



co

2022-016-001

PAGE : 14

D-1

ATTENDU QUE Poitras admet les faits et les manquements tels que décrits au présent document « Accord, admissions et engagements » (ci-après l'« accord »);

ATTENDU QUE l'accord est conditionnel à son acceptation par le TMF qui n'est aucunement lié par les termes de l'accord.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Introduction

2. En résumé, Poitras a réalisé des opérations sur les titres de deux (2) émetteurs alors qu'il était en possession d'informations privilégiées.
3. Poitras a transigé dans le compte de courtage (CELI) de sa conjointe afin d'éviter les restrictions de son employeur sur de telles opérations.
4. Poitras a réalisé un gain totalisant la somme de 5 947,00 \$ sur les titres des émetteurs transigés.

Stephen Poitras

5. Poitras détient une formation en génie mécanique.
6. Poitras a également complété un baccalauréat en géologie et il exerce la profession de géologue dans le domaine de l'exploration minière.
7. Poitras a été embauché en avril 2012 à titre d'analyste minier dans le groupe Marché Boursier de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (« CDPQ »).
8. Le rôle de Poitras à titre d'analyste minier consistait à analyser des investissements dans le secteur minier et à faire des recommandations aux gestionnaires de portefeuille.
9. En mars 2017, Poitras a obtenu une promotion à titre de Directeur des investissements et il a été transféré dans l'équipe « Placements privés Québec » à la CDPQ.
10. Le rôle de Poitras à titre de Directeur des investissements consistait à gérer un portefeuille de titres miniers et les investissements miniers dans le portefeuille appelé « Grandes Entreprises ».

Opérations sur les titres de Champion Iron Ltd

11. Au moment des faits, la société Champion Iron Ltd (« Champion ») était un émetteur assujéti au Québec.

- 2 -



SP

2022-016-001

PAGE : 15

D-1

12. À partir du mois de janvier 2019, dans le cadre de ses fonctions à la CDPQ, Poitras a pris part aux négociations confidentielles entourant le refinancement de la dette de la société Champion visant le rachat de la participation de leur partenaire minoritaire, Ressources Québec inc. (ci-après « **RQ** »), dans la mine du lac Bloom.
13. Les informations entourant les négociations du rachat de la participation de RQ et le refinancement de la dette de Champion étaient alors inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable.
14. Dans le cadre de ces négociations, Poitras a pris connaissance de ces informations privilégiées concernant Champion et ces informations concernaient notamment la situation financière et les prévisions financières de Champion.
15. Le 7 mai 2019, sur la base de ces informations privilégiées obtenues dans le cadre de ses fonctions à la CDPQ, Poitras a acheté 8 000 actions de Champion pour un montant de 17 920,00 \$ à partir du compte de courtage (CELI) de sa conjointe.
16. Le 29 mai 2019, Champion a procédé à l'annonce publique de son refinancement dans le but d'optimiser sa structure de capital et la conclusion d'un accord de principe avec la CDPQ pour un placement en actions privilégiées de 185 millions de dollars, **pièce D-2**.
17. Cette information avait un impact significatif sur le cours du titre de Champion puisque le refinancement permettait à Champion de procéder à l'acquisition d'éléments d'actifs importants.
18. D'ailleurs, le 7 juin 2019, Champion a produit une déclaration de changement important en vertu de l'article 7.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, **pièce D-3**.
19. Le 31 mai 2019, Poitras a vendu les 8 000 actions de Champion qu'il détenait par l'intermédiaire du compte de courtage (CELI) de sa conjointe pour la somme de 22 870,00 \$ et il a réalisé un gain de 4 950,00 \$.
20. Poitras a réalisé ces opérations sur les titres de Champion en raison de l'information confidentielle et privilégiée qu'il avait obtenue dans le cadre de ses fonctions professionnelles au sein de la CDPQ et dans le but de réaliser un profit.

Opérations sur les titres de Barkerville Gold Mines

21. Au moment des faits, la société Barkerville Gold Mines (« Barkerville ») était un émetteur assujéti au Québec.
22. Le 20 septembre 2019, dans le cadre de ses fonctions professionnelles auprès de la CDPQ, Poitras a participé à une rencontre avec la direction d'Osisko Redevances Aurifères (ci-après « **Osisko** ») au cours de laquelle il été informé qu'Osisko s'apprêtait à faire l'acquisition de Barkerville dans un futur rapproché.

- 3 -



2022-016-001

PAGE : 16

D-1

23. Poitras a été informé que l'acquisition des actions de Barkerville se ferait à prime sur le prix courant.
24. Les informations entourant les négociations visant l'acquisition de Barkerville par Osisko étaient alors inconnues du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable.
25. Dans les heures qui ont suivi cette rencontre avec Osisko, le 20 septembre 2019, Poitras a acheté 30 000 actions de Barkerville pour un montant de 13 800,00 \$ à partir du compte de courtage (CELI) de sa conjointe.
26. Le 23 septembre 2019 à 6 h 30, Osisko a publié un communiqué de presse qui annonçait l'acquisition de l'ensemble des actions de Barkerville, **pièce D-4**.
27. Cette information avait un impact significatif sur le cours du titre de Barkerville en raison de la prime offerte par Osisko sur le prix courant du titre de Barkerville.
28. D'ailleurs, le 2 octobre 2019, Osisko a produit une déclaration de changement important en vertu de l'article 7.1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue, **pièce D-5**.
29. En novembre 2019, les actions de Barkerville ont été converties en actions d'Osisko à la suite de l'acquisition.
30. Le 21 février 2020, Poitras a vendu les actions d'Osisko et il a réalisé un gain de 997,00 \$.
31. Poitras a réalisé ces opérations sur les titres de Barkerville en raison de l'information confidentielle et privilégiée qu'il avait obtenue dans le cadre de ses fonctions professionnelles au sein de la CDPQ et dans le but de réaliser un profit.

Les manquements

32. Poitras a réalisé des opérations sur valeurs alors qu'il était en possession d'informations privilégiées dont il disposait à l'occasion de ses fonctions professionnelles.
33. Poitras a ainsi contrevenu aux articles 187 et 189 de la LVM.

L'accord

34. Poitras consent à ce que le TMF émette les ordonnances suivantes à son égard :
- a) **IMPOSE** une pénalité administrative de 11 894,00 \$ à Stephen Poitras, et ce, en vertu de l'article 273.1 LVM;

- 4 -


SP

2022-016-001

PAGE : 17

D-1

- b) **ENJOINT** à Stephen Poitras de remettre à l'Autorité des marchés financiers la somme de 5 947,00 \$ représentant le montant obtenu par suite du manquement, et ce, en vertu de l'article 262.1 (9) LVM;
- c) **INTERDIT** à Stephen Poitras d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur assujéti pour une période de trois (3) ans suivant la présente décision, et ce, en vertu de l'article 273.3 LVM;
- d) **INTERDIT** à Stephen Poitras d'agir à titre de « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (V-1.1, r.15) (ci-après « **Règlement 43-101** ») pour une période de trois (3) ans suivant la présente décision, et ce, en vertu de l'article 97 LESF;
- e) **INTERDIT** à Stephen Poitras d'exercer toute activité, directement ou indirectement, en vue d'effectuer une opération sur valeurs ou sur dérivés pour une période de trois (3) ans suivant la présente décision, à l'exception des opérations suivantes :
- i) Les opérations sur les actions (sauf les actions des émetteurs exploitant un « projet minier » au sens du Règlement 43-101) et sur les titres d'organismes de placement collectif effectuées dans le compte « REER » portant le numéro [REDACTED] et dans le compte « CELI » portant le numéro [REDACTED] à condition que Poitras fournisse ses relevés de courtage aux enquêteurs de l'Autorité des marchés financiers au premier (1^{er}) avril de chaque année pour la durée de l'interdiction;
- et ce, en vertu de l'article 97 LESF, de l'article 265 LVM et de l'article 131 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ c. I-14.01;
- f) **AUTORISE** l'Autorité des marchés financiers à percevoir le paiement de la pénalité administrative imposée.
35. Poitras consent à ce que le TMF rende un jugement dans lequel il entérine le présent accord, le rende exécutoire et qu'il ordonne de s'y conformer.
36. Poitras renonce à tous ses droits d'appel ou de révision judiciaire de la décision à être rendue par le TMF dans le présent dossier.
37. Les sommes devront être payées à l'Autorité par Poitras dans un délai de 60 jours de la décision à être rendue par le TMF.
38. Poitras s'engage à respecter la LVM et sa réglementation pour le futur et Poitras reconnaît qu'il pourrait faire l'objet de poursuites pénales en cas de contravention.
39. Poitras reconnaît que le présent accord ainsi que la décision à être rendue par le TMF seront accessibles au public et feront l'objet d'un communiqué publié par l'Autorité.

- 5 -



SP

2022-016-001

PAGE : 18

D-1

40. Poitras reconnaît avoir obtenu les conseils d'un avocat, avoir lu toutes et chacune des clauses du présent accord et il reconnaît en avoir compris la portée et s'en déclare satisfait.

41. Poitras reconnaît que le présent accord est conclu dans l'intérêt public.

42. Poitras comprend que l'accord est conditionnel à l'approbation du TMF et que ce dernier n'est pas lié par la suggestion commune présentée.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ :À MontréalÀ Montréalle 26 mai, 2022le 27 mai 2022

Stephen Poitras

Autorité des marchés financiersPAR : Me Jean-Benoît Hébert
Procureur de l'Autorité des marchés
financiersÀ Montréalle 26 mai 2022**Me Nicholas St-Jacques**
Procureur de Stephen Poitras

- 6 -


SP

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Aucune information.

3.5 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES INSCRITS

Aucune information.

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Element Nutritional Sciences Inc.	3 août 2022	Ontario
FNB indiciel d'actions des marchés émergents Scotia	4 août 2022	Ontario
Fonds de croissance et d'innovation mondial Mackenzie Bluewater	9 août 2022	Ontario
Fonds mondial d'obligations durables à rendement élevé Mackenzie		
Portefeuille d'actions Symétrie		
Portefeuille équilibré Symétrie		
Portefeuille prudent Symétrie		
Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Portefeuille croissance Symétrie		
Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Portefeuille revenu fixe Symétrie		
Fonds d'actions canadiennes Mackenzie		
Fonds immobilier à rendement amélioré Evolve Slate Global	4 août 2022	Ontario
IAMGOLD Corporation	4 août 2022	Ontario
Sprott Physical Gold Trust	8 août 2022	Ontario
Sprott Physical Platinum and Palladium Trust	9 août 2022	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie de ressources Maple Leaf	4 août 2022	Colombie-Britannique
Dividend 15 Split Corp.	8 août 2022	Ontario
FNB Marchés boursiers ciblés Guardian	4 août 2022	Ontario
FNB Rendement supérieur ciblé Guardian		
FNB Croissance mondiale de qualité Guardian i3		
FNB Croissance américaine de qualité Guardian i3		
FNB FPI mondiaux Guardian i3		
FNB d'actions fondamentale tous pays Guardian		
FNB d'actions fondamentale marchés émergents Guardian		
FNB d'obligations canadiennes Guardian		
Fonds d'actions canadiennes secteurs limités Guardian		
Fonds alternatif de réduction du risque TD	4 août 2022	Ontario
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes multi-actifs	5 août 2022	Ontario
Fonds Fidelity Dividendes Plus Composantes multiactifs		
Hut 8 Mining Corp. (<i>auparavant, Oriana Resources Corporation</i>)	5 août 2022	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 août 2022	Ontario
North American Financial 15 Split Corp.	8 août 2022	Ontario
TELUS Corporation	8 août 2022	Colombie-Britannique
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	9 août 2022	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille privé d'actions américaines à convictions élevées BNI	3 août 2022	Québec
Portefeuille privé d'actions internationales à convictions élevées BNI		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
1844 Resources Inc.	3 août 2022	Saskatchewan
FNB indiciel actions privilégiées et dividende stable Evolve	3 août 2022	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions mondiales Vanguard	9 août 2022	Ontario
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North	3 août 2022	Ontario
Fonds Patrimoine Scotia canadien de croissance	3 août 2022	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Repare Therapeutics Inc.

Vu la demande présentée par Repare Therapeutics Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 22 juillet 2022 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement à l'extérieur du Québec d'actions ordinaires, le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité (le « placement »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement.

Fait le 3 août 2022.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2022-FS-1045300

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Accel Leaders 4 L.P.	2022-06-15	284 856 000 \$
Ambienta IV SCSp	2022-07-20	57 798 400 \$
Apollo Overseas Partners (Delaware) X, L.P.	2022-07-21	48 356 250 \$
BIP III Ride Co-Investment L.P.	2022-07-15	3 949 560 \$
BlackRock Direct Lending Feeder IX-L, LP	2022-06-21	2 861 771 \$
BlackRock Europe Property Fund V SCSp SIF	2022-06-22	8 840 007 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Kensington Private Equity Fund	2022-06-08	30 913 923 \$
Kensington Private Equity Fund	2022-07-06	23 753 665 \$
NationWide VI Self Storage and/or Auto Wash Trust	2022-02-28	841 420 \$
NationWide VI Self Storage and/or Auto Wash Trust	2022-03-15	1 075 000 \$
Newlook Capital Industrial and Infrastructure Services Fund III	2022-01-13	109 000 \$
Newlook Capital Industrial and Infrastructure Services Fund III	2022-02-10	1 288 570 \$
Newlook Capital Industrial and Infrastructure Services Fund III	2022-03-10	539 693 \$
Newlook Capital Industrial and Infrastructure Services Fund III	2022-03-31	1 763 365 \$
Newlook Capital Industrial and Infrastructure Services Fund III	2022-04-21	951 890 \$
Newlook Capital Industrial and Infrastructure Services Fund III	2022-07-06	625 200 \$
Project Hotel California Co-Invest Fund, L.P.	2022-07-15	65 190 000 \$
TDR Capital V L.P.	2022-07-13	313 440 000\$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Hut 8 Mining Corp.

Vu la demande présentée par Hut 8 Mining Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 juillet 2022 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base définitif que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 2 août 2022, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 1 août 2022.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2022-FS-1045025

IAMGOLD Corporation

Vu la demande présentée par IAMGOLD Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 mai 2022 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 23 mai 2022, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 20 mai 2022.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n° : 2022-FS-0108

Sprott Physical Gold Trust

Vu la demande présentée par Sprott Physical Gold Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 août 2022 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 5 août 2022, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un

prospectus;

5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 4 août 2022.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2022-FS-1045695

Sprott Physical Platinum and Palladium Trust

Vu la demande présentée par Sprott Physical Platinum and Palladium Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 août 2022 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 8 août 2022, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;

2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 5 août 2022.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n°: 2022-FS-1045985

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

CGI inc.

Vu la demande présentée par CGI inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 juillet 2022 (la « demande »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu l'article 6.1 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, RLRQ, c. V-1.1, r. 35 (le « Règlement 62-104 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 33 (le « Règlement 61-101 »), le Règlement 62-104 et les termes définis suivants :

- « achat de blocs » : un achat de blocs effectué conformément à l'exception relative aux achats de blocs prévue aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- « achat de blocs de gré à gré » : un achat de blocs réalisé au moyen d'un contrat de gré à gré conclu conformément à une dispense des règles sur les offres publiques de rachat octroyée par une autorité en valeurs mobilières;
- « actionnaire vendeur » : la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- « actions » : les actions subalternes et les actions à droits de vote multiples;
- « actions à droits de vote multiples » : les actions classe B (droits de vote multiples) de l'émetteur;
- « actions subalternes » : les actions subalternes classe A de l'émetteur;
- « actions visées » : un nombre d'actions subalternes détenues par l'actionnaire vendeur visées par le rachat proposé représentant un prix de rachat total d'au plus 100 000 000\$;
- « avis d'intention » : l'avis d'intention de procéder à l'offre publique de rachat déposé par l'émetteur en date du 1^{er} février 2022 et approuvé par la TSX en date du 3 février 2022;
- « convention de rachat » : la convention de rachat aux termes de laquelle l'émetteur procédera à l'acquisition des actions visées dans le cadre du rachat proposé;
- « offre publique de rachat » : l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de l'émetteur annoncée par l'avis d'intention et visant un maximum de 18 781 981 actions subalternes, représentant environ 10 % du « flottant », au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, des actions subalternes à la date de l'avis d'intention;
- « prix de rachat » : le prix de rachat des actions visées;

« rachat proposé » : le rachat par l'émetteur, aux fins d'annulation, des actions visées, devant avoir lieu le ou vers le 1 août 2022;

« règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités » : les règles prévues aux articles 628 à 629.3 de la partie VI du Guide à l'intention des sociétés de la TSX;

« SEDAR » : le Système électronique de données, d'analyse et de recherche;

« transaction indépendante » : une transaction indépendante au sens de l'alinéa 629(l)(1) des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;

« TSX » : la Bourse de Toronto;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à dispenser l'émetteur des exigences des offres publiques de rachat prévues à la partie 2 du Règlement 62-104 relativement au rachat proposé (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. Le siège de l'émetteur est situé au Québec.
2. L'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada et il n'est pas en défaut des obligations que lui impose la législation en valeurs mobilières de ces provinces.
3. Le capital-actions autorisé de l'émetteur consiste en un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en séries, d'actions subalternes et d'actions à droits de vote multiples, dont 212 268 682 actions subalternes et 26 445 706 actions à droits de vote multiples étaient émises et en circulation au 30 juin 2022.
4. Les actions subalternes sont inscrites à la cote de la TSX et de la Bourse de New York.
5. Le siège de l'actionnaire vendeur est situé au Québec.
6. En date du 30 juin 2022, l'actionnaire vendeur était le propriétaire véritable, direct ou indirect, ou exerçait une emprise sur un total de 23 462 275 actions subalternes qui représentaient 11,05 % des actions subalternes, 9,83 % des actions et 4,92 % des droits de vote rattachés aux actions émises et en circulation.
7. Les actions visées représentent moins de 5 % des actions subalternes émises et en circulation.
8. L'actionnaire vendeur a la propriété véritable des actions visées et celles-ci n'ont pas été acquises par l'actionnaire vendeur ni en son nom aux fins ou en prévision d'une revente à l'émetteur.
9. Aucune action subalterne n'a été achetée par l'actionnaire vendeur ou en son nom depuis le 13 juin 2022, étant la date correspondant à 30 jours avant la date de la demande, aux fins ou en prévision de la revente des actions visées à l'émetteur.
10. La convention de rachat va prévoir un engagement de l'actionnaire vendeur de ne pas céder, pour une période de 30 jours suivant le rachat proposé, le solde des actions subalternes qu'il détiendra à la suite du rachat proposé.

11. L'actionnaire vendeur n'est pas un « initié » de l'émetteur ou une « personne participant au contrôle » de l'émetteur au sens de la Loi, ni une « personne apparentée » par rapport à l'émetteur au sens du Règlement 61-101.
12. À la connaissance de l'émetteur, en date du 30 juin 2022, à l'exception de Serge Godin et de l'actionnaire vendeur, aucun actionnaire n'était le propriétaire véritable, direct ou indirect, ou n'exerçait une emprise sur plus de 10 % des actions subalternes ou des actions à droits de vote multiples.
13. L'émetteur a annoncé l'offre publique de rachat le 2 février 2022.
14. Conformément à l'avis d'intention, l'offre publique de rachat est réalisée sur le marché libre, par l'intermédiaire de la TSX, de la Bourse de New York et de systèmes alternatifs de négociation, de même que hors-bourse au moyen d'achats de blocs de gré à gré. L'offre publique de rachat expire le 5 février 2023.
15. L'émetteur et l'actionnaire vendeur comptent conclure une convention de rachat aux termes de laquelle l'émetteur acquerra les actions visées de l'actionnaire vendeur dans le cadre du rachat proposé moyennant un prix de rachat à être négocié sans lien de dépendance par l'émetteur et l'actionnaire vendeur. Le prix de rachat sera à escompte (i) par rapport au prix de la dernière transaction indépendante sur un lot régulier d'actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé, et (ii) par rapport au cours en vigueur des actions subalternes à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé.
16. Les actions visées acquises dans le cadre du rachat proposé constitueront un « bloc » au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.
17. Le rachat proposé constituera une « offre publique de rachat » pour l'application du Règlement 62-104, à laquelle s'appliqueraient les règles sur les offres publiques de rachat en vigueur.
18. Puisque le prix de rachat sera à escompte par rapport au cours en vigueur et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé et que le rachat proposé ne sera pas effectué par le biais de courtiers, il ne pourra être réalisé par l'intermédiaire du système de négociation de la TSX. Par conséquent, l'émetteur sera incapable d'acquérir les actions visées de l'actionnaire vendeur en se prévalant de la dispense des règles sur les offres publiques de rachat prévue par l'article 4.8 du Règlement 62-104.
19. À l'exception des dispositions de la partie 2 du Règlement 62-104, le rachat proposé sera effectué en conformité avec la Loi et la réglementation sur les valeurs mobilières applicable.
20. L'émetteur pourra acquérir les actions visées auprès de l'actionnaire vendeur pour le rachat proposé sans être assujéti à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi.
21. L'émetteur n'a pas racheté le nombre maximal d'actions recherché dans le cadre de ses dix précédents programmes d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
22. L'émetteur est d'avis que les rachats d'actions subalternes sur le marché libre ne sont pas une alternative aux achats de blocs de gré à gré tels que le rachat proposé, mais qu'ils doivent plutôt être effectués sur une base complémentaire afin d'augmenter le rendement pour ses porteurs, eu égard notamment aux conditions du marché et aux opportunités d'acquisitions.
23. L'émetteur est d'avis que le rachat proposé serait une opportunité de racheter des actions subalternes à des conditions avantageuses qui ne se présenteraient pas autrement et qu'il est

une utilisation avisée de ses fonds. Il n'a connaissance d'aucun autre bloc important d'actions subalternes qui serait disponible à escompte.

24. Puisque l'actionnaire vendeur possède le plus important bloc d'actions subalternes, l'émetteur est d'avis que le rachat proposé permettra d'éviter (i) une forte pression à la baisse sur le cours des actions subalternes pouvant résulter du fait que l'actionnaire vendeur cherche à disposer des actions visées; et (ii) un effet d'entraînement accentuant la pression à la baisse s'il persistait une incertitude dans le marché quant au nombre d'actions subalternes éventuellement vendues par l'actionnaire vendeur et à l'échéancier de ces ventes. Cette pression à la baisse ne serait pas liée à la performance financière de l'émetteur et nuirait à l'ensemble des porteurs souhaitant vendre des actions subalternes pendant cette période.
25. Le rachat proposé n'aura aucune incidence défavorable sur l'émetteur ou sur les droits des porteurs de titres de celui-ci et n'aura aucune incidence importante sur le contrôle de l'émetteur. À la connaissance de l'émetteur, le rachat proposé ne portera pas atteinte à la capacité des autres actionnaires de l'émetteur de vendre des actions subalternes sur le marché au cours alors en vigueur.
26. À la connaissance de l'émetteur, en date du 30 juin 2022, le « flottant », au sens des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, des actions subalternes représentait environ 88,3 % de l'ensemble des actions subalternes émises et en circulation pour l'application des règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.
27. Le marché des actions subalternes est un « marché liquide » au sens de l'article 1.2 du Règlement 61-101.
28. Aucune rémunération ou contrepartie autre que le prix de rachat ne sera payée par l'émetteur relativement au rachat proposé.

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

- a) Le rachat proposé sera pris en compte dans le calcul de la limite globale annuelle maximale imposée à l'offre publique de rachat conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- b) L'émetteur s'abstiendra d'effectuer un achat de blocs conformément aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités au cours de la semaine civile pendant laquelle il réalisera le rachat proposé et devra s'abstenir de faire tout autre achat aux termes de l'offre publique de rachat jusqu'à la fin du jour civil au cours duquel il réalisera le rachat proposé;
- c) Le prix de rachat sera à escompte (i) par rapport au prix de la dernière transaction indépendante sur un lot régulier d'actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé, et (ii) par rapport au cours en vigueur des actions subalternes à la TSX et inférieur au cours acheteur et vendeur des actions subalternes immédiatement avant le moment du rachat proposé;
- d) Les acquisitions d'actions subalternes par l'émetteur effectuées par ailleurs dans le cadre de l'offre publique de rachat seront effectuées conformément à l'avis d'intention et aux règles de la TSX sur les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, le cas échéant, y compris au moyen d'achats de blocs de gré à gré conformément à une dispense émise par une autorité en valeurs mobilières;

- e) À la suite du rachat proposé, l'émetteur déclarera immédiatement à la TSX le rachat des actions visées;
- f) Au moment du rachat proposé, ni l'émetteur, ni l'actionnaire vendeur n'aura connaissance d'un fait important ou d'un changement important, au sens de la Loi, relativement à l'émetteur qui n'a pas été diffusé au public;
- g) L'émetteur diffusera un communiqué de presse avant le rachat proposé annonçant (i) son intention de procéder au rachat proposé et (ii) que l'information visant le rachat proposé, incluant le nombre d'actions visées et le prix d'achat total, sera disponible sur SEDAR à la suite de la conclusion du rachat proposé;
- h) Au plus tard à 17 heures (heure de Montréal) le jour ouvrable suivant le rachat proposé, l'émetteur déposera un avis au moyen de SEDAR indiquant notamment le nombre d'actions visées acquises et le prix de rachat.

Fait le 29 juillet 2022.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2022-FS-1044921

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION CONTINUE*RAPPORTS TRIMESTRIELS*

	Date du document
5N PLUS INC.	2022-06-30
ACTIONS PRIVILÉGIÉES ÉNERGIE RENOUVELABLE BROOKFIELD INC.	2022-06-30
AETERNA ZENTARIS INC.	2022-06-30
AIRBOSS OF AMERICA CORP.	2022-06-30
AKITA DRILLING LTD.	2022-06-30
ALARIS EQUITY PARTNERS INCOME TRUST	2022-06-30
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2022-06-30
ALTALINK, L.P.	2022-06-30
ALTIUS MINERALS CORPORATION	2022-06-30
ALTIUS RENEWABLE ROYALTIES CORP.	2022-06-30
AMERICAN HOTEL INCOME PROPERTIES REIT LP	2022-06-30
AMERIGO RESOURCES LTD	2022-06-30
AMEX EXPLORATION INC.	2022-06-30
ANDLAUER HEALTHCARE GROUP INC.	2022-06-30
ANDREW PELLER LIMITÉE (AUPARAVANT LES VINS ANDRÉS LTÉE.)	2022-06-30
APTOSE BIOSCIENCES INC.	2022-06-30
ARBUTUS BIOPHARMA CORPORATION	2022-06-30
ARTIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
ASCOT RESOURCES LTD.	2022-06-30
AURINIA PHARMACEUTICALS INC.	2022-06-30
B2GOLD CORP.	2022-06-30
BAUSCH HEALTH COMPANIES INC. (FORMERLY, VALEANT PHARMACEUTICALS	2022-06-30
BCE INC.	2022-06-30
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
BOMBARDIER INC.	2022-06-30
BONTERRA ENERGY CORP.	2022-06-30
BORALEX INC.	2022-06-30
BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND	2022-06-30
BRAGG GAMING GROUP INC. (FORMERLY BREAKING DATA CORP.)	2022-06-30
BROOKFIELD BUSINESS CORPORATION	2022-06-30
BROOKFIELD BUSINESS PARTNERS L.P.	2022-06-30
BROOKFIELD PROPERTY PARTNERS L.P.	2022-06-30
BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION	2022-06-30
BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P.	2022-06-30
BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS ULC	2022-06-30
BSR REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
CALFRAC WELL SERVICES LTD.	2022-06-30
CANACCORD GENUITY GROUP INC.	2022-06-30
CANADA LIFE CAPITAL TRUST	2022-06-30
CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED	2022-06-30
CANOPY GROWTH CORPORATION	2022-06-30
CAPSTONE COPPER CORP.	2022-06-30
CAPSTONE INFRASTRUCTURE CORPORATION	2022-06-30
CASCADES INC.	2022-06-30
CHARLOTTE'S WEB HOLDINGS, INC.	2022-06-30

CHESSWOOD GROUP LIMITED	2022-06-30
CHORUS AVIATION INC.	2022-06-30
CITIGROUP INC.	2022-06-30
CLUB LESPRI CHATEAU BEAUVALLON, ULC	2022-06-30
COEUR MINING, INC.	2022-06-30
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.	2022-06-30
COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE	2022-06-30
CONDUENT INCORPORATED	2022-06-30
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	2022-06-30
CONVERGE TECHNOLOGY SOLUTIONS CORP.	2022-06-30
CORPORATION FINANCIÈRE POWER	2022-06-30
CORPORATION PARKLAND	2022-06-30
CORPORATION TERRANUEVA	2022-06-30
CORPORATION WAJAX	2022-06-30
COVEO SOLUTIONS INC.	2022-06-30
CPI CARD GROUP INC.	2022-06-30
CREW ENERGY INC.	2022-06-30
CT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
CYBIN INC.	2022-06-30
DENBURY INC. (FORMERLY KNOWN AS DENBURY RESOURCES INC.)	2022-06-30
DENISON MINES CORP.	2022-06-30
DEXTERRA GROUP INC.	2022-06-30
DOMAN BUILDING MATERIALS GROUP LTD. (FORMERLY, CANWEL BUILDING	2022-06-30
DOMTAR CORPORATION	2022-06-30
DONNELLEY FINANCIAL SOLUTIONS, INC.	2022-06-30
DREAM INDUSTRIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
DREAM OFFICE REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
DRI HEALTHCARE TRUST	2022-06-30
DXC TECHNOLOGY COMPANY	2022-06-30
E AUTOMOTIVE INC. D/B/A E INC.	2022-06-30
ECOSYNTHETIX INC.	2022-06-30
ENDEAVOUR MINING PLC	2022-06-30
ENDEAVOUR SILVER CORP.	2022-06-30
ÉNERGIR INC.	2022-06-30
ENERGY FUELS INC.	2022-06-30
ENERPLUS CORPORATION	2022-06-30
ENSIGN ENERGY SERVICES INC.	2022-06-30
EQB INC. (FORMERLY EQUITABLE GROUP INC.)	2022-06-30
EQUINOX GOLD CORP.	2022-06-30
ERDENE RESOURCE DEVELOPMENT CORPORATION	2022-06-30
ESSENTIAL ENERGY SERVICES LTD.	2022-06-30
EURO RESSOURCES S.A.	2022-06-30
EUROPEAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
EXTENDICARE INC.	2022-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER RESIDENTIELLE DREAM	2022-06-30
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	2022-06-30
FINNING INTERNATIONAL INC.	2022-06-30
FIRM CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2022-06-30
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2022-06-30
FIRST MINING GOLD CORP.	2022-06-30

FIRSTSERVICE CORPORATION	2022-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	2022-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	2022-06-30
FREEHOLD ROYALTIES LTD.	2022-06-30
GABRIEL RESOURCES LTD.	2022-06-30
GALAXY DIGITAL HOLDINGS LTD.	2022-06-30
GDI SERVICES AUX IMMEUBLES INC.	2022-06-30
GESTION DES COMMUNICATIONS DATA CORP.	2022-06-30
GOLD RESERVE INC.	2022-06-30
GRAN TIERRA ENERGY INC.	2022-06-30
GREAT-WEST LIFECO INC.	2022-06-30
GROUPE IBI INC.	2022-06-30
GROUPE SNC-LAVALIN INC.	2022-06-30
GROUPE STINGRAY INC.	2022-06-30
HEADWATER EXPLORATION INC. (FORMERLY CORRIDOR RESOURCES INC.)	2022-06-30
HECLA MINING COMPANY	2022-06-30
HÉROUX-DEVTEK INC.	2022-06-30
HOME CAPITAL GROUP INC.	2022-06-30
HUBBAY MINERALS INC.	2022-06-30
HYDRO ONE INC.	2022-06-30
HYDRO ONE LIMITED	2022-06-30
I-80 GOLD CORP.	2022-06-30
IAMGOLD CORPORATION	2022-06-30
IMPERIAL METALS CORPORATION	2022-06-30
INFORMATION SERVICES CORPORATION	2022-06-30
INGEVITY CORPORATION	2022-06-30
INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.	2022-06-30
INTER PIPELINE LTD.	2022-06-30
INTERFOR CORPORATION	2022-06-30
INTERRENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
INVESQUE INC. (FORMERLY, MAINSTREET HEALTH INVESTMENTS INC.)	2022-06-30
JAGUAR MINING INC.	2022-06-30
JAMIESON WELLNESS INC.	2022-06-30
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	2022-06-30
K-BRO LINEN INC.	2022-06-30
KELT EXPLORATION LTD.	2022-06-30
KEYERA CORP.	2022-06-30
KINAXIS INC.	2022-06-30
KINGSWAY FINANCIAL SERVICES INC.	2022-06-30
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE (CANADA VIE)	2022-06-30
LA COMPAGNIE ÉLECTRIQUE LION	2022-06-30
LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE MCAN	2022-06-30
LABRADOR IRON ORE ROYALTY CORPORATION	2022-06-30
L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	2022-06-30
LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.	2022-06-30
LES INDUSTRIES DOREL INC.	2022-06-30
LES SERVICES FINANCIERS CATERPILLAR LIMITÉE	2022-06-30
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	2022-07-03
LIFESPEAK INC.	2022-06-30
LIGHTSPEED COMMERCE INC.	2022-06-30

LIMINAL BIOSCIENCES INC. (AUPARAVANT PROMETIC SCIENCES DE LA VIE INC.)	2022-06-30
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.	2022-06-30
LOOP ENERGY INC.	2022-06-30
MARATHON OIL CORPORATION	2022-06-30
MARTINREA INTERNATIONAL INC.	2022-06-30
MATTEL, INC.	2022-06-30
MAXAR TECHNOLOGIES INC.	2022-06-30
MEDEXUS PHARMACEUTICALS INC.(FORMERLY PEDIAPHARM INC.)	2022-06-30
MINTO APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
MIRATI THERAPEUTICS, INC.	2022-06-30
MONETA GOLD INC. (FORMERLY MONETA PORCUPINE MINES INC.)	2022-06-30
MORGAN STANLEY	2022-06-30
MORGUARD CORPORATION	2022-06-30
NABORS INDUSTRIES LTD.	2022-06-30
NEW GOLD INC.	2022-06-30
NEXJ SYSTEMS INC.	2022-06-30
NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.	2022-06-30
NORTHVIEW FUND	2022-06-30
NUINSCO RESOURCES LIMITED	2022-06-30
NUTRIEN LTD.	2022-06-30
NUVEI CORPORATION	2022-06-30
NUVISTA ENERGY LTD.	2022-06-30
O3 MINING INC.	2022-06-30
ONTARIO POWER GENERATION INC.	2022-06-30
OPTIVA INC. (FORMERLY REDKNEE SOLUTIONS INC.)	2022-06-30
ORLA MINING LTD.	2022-06-30
PAGES JAUNES LIMITÉE	2022-06-30
PARAMOUNT RESOURCES LTD.	2022-06-30
PAREX RESOURCES INC.	2022-06-30
PEMBINA PIPELINE CORPORATION	2022-06-30
PENN ENTERTAINMENT, INC.	2022-06-30
PERPETUAL ENERGY INC.	2022-06-30
PLAZA RETAIL REIT	2022-06-30
POET TECHNOLOGIES INC.	2022-06-30
POLARIS RENEWABLE ENERGY INC. (FORMERLY POLARIS INFRASTRUCTURE	2022-06-30
POWER CORPORATION DU CANADA	2022-06-30
PRAIRIE PROVIDENT RESOURCES INC.	2022-06-30
PRIMARIS REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU INC.	2022-06-30
PROFOUND MEDICAL CORP. (FORMERLY MIRA IV ACQUISITION CORP.)	2022-06-30
PROPEL HOLDINGS INC.	2022-06-30
QUEBECOR INC.	2022-06-30
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE	2022-06-30
REPARE THERAPEUTICS INC.	2022-06-30
RESSOURCES JOURDAN INC.	2022-06-30
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC.	2022-06-30
REX OPPORTUNITY CORP.	2022-06-30
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
RITCHIE BROS. AUCTIONEERS INCORPORATED	2022-06-30
ROYAL GOLD, INC.	2022-06-30

SABRE GOLD MINES CORP. (FORMERLY ARIZONA GOLD CORP.)	2022-06-30
SAGEN MI CANADA INC.	2022-06-30
SAPUTO INC.	2022-06-30
SENVEST CAPITAL INC.	2022-06-30
SERVICES IMMOBILIERS BRIDGEMARQ INC.	2022-06-30
SIGNAL GOLD INC.	2022-06-30
SLATE GROCERY REIT	2022-06-30
SLATE OFFICE REIT	2022-06-30
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2022-06-30
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.	2022-06-30
SPARTAN DELTA CORP.	2022-06-30
STACK CAPITAL GROUP INC.	2022-06-30
STARLIGHT U.S. MULTI-FAMILY (NO. 2) CORE PLUS FUND	2022-06-30
STARLIGHT U.S. RESIDENTIAL FUND	2022-06-30
SUMMIT INDUSTRIAL INCOME REIT	2022-06-30
SUNCOR ENERGIE INC.	2022-06-30
SUNSHINE BIOPHARMA, INC.	2022-06-30
SUPERIOR PLUS CORP.	2022-06-30
SWISS WATER DECAFFEINATED COFFEE INC.	2022-06-30
TASEKO MINES LIMITED	2022-06-30
TELESAT CORPORATION	2022-06-30
TELUS CORPORATION	2022-06-30
TELUS INTERNATIONAL (CDA) INC.	2022-06-30
THE KEG ROYALTIES INCOME FUND	2022-06-30
THINKIFIC LABS INC.	2022-06-30
THOMSON REUTERS CORPORATION	2022-06-30
TOPICUS.COM INC.	2022-06-30
TOREX GOLD RESOURCES INC.	2022-06-30
TOTAL ENERGY SERVICES INC.	2022-06-30
TRANSALTA CORPORATION	2022-06-30
TRANSALTA RENEWABLES INC.	2022-06-30
TRIPLE FLAG PRECIOUS METALS CORP.	2022-06-30
TRISURA GROUP LTD.	2022-06-30
TRUE NORTH COMMERCIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2022-06-30
TURQUOISE HILL RESOURCES LTD.	2022-06-30
TWC ENTERPRISES LIMITED	2022-06-30
UNI-SÉLECT INC.	2022-06-30
UNITED CORPORATIONS LIMITED	2022-06-30
VERTICALSCOPE HOLDINGS INC.	2022-06-30
VILLAGE FARMS INTERNATIONAL, INC.	2022-06-30
WASTE CONNECTIONS, INC. (FORMERLY PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.)	2022-06-30
WESTERN COPPER AND GOLD CORPORATION	2022-06-30
WESTERN FOREST PRODUCTS INC.	2022-06-30
WESTPORT FUEL SYSTEMS INC.	2022-06-30
WESTROCK COMPANY	2022-06-30
WESTSHORE TERMINALS INVESTMENT CORPORATION	2022-06-30
WILMINGTON CAPITAL MANAGEMENT INC.	2022-06-30
XEROX HOLDINGS CORPORATION	2022-06-30
ZYMEWORKS INC.	2022-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
INCA ONE GOLD CORP.	2022-04-30
JUST ENERGY GROUP INC.	2022-03-31
OPEN TEXT CORPORATION	2022-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
INCA ONE GOLD CORP.	2022-04-30
JUST ENERGY GROUP INC.	2022-03-31
OPEN TEXT CORPORATION	2022-06-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ANDREW PELLER LIMITÉE (AUPARAVANT LES VINS ANDRÉS LTÉE.)	
CANADA HOUSE WELLNESS GROUP INC. (FORMERLY ABBA MEDIX GROUP INC.)	
CORPORATION MINIÈRE FOKUS	
CURALEAF HOLDINGS, INC. (FORMERLY LEAD VENTURES INC.)	
DIAGNOS INC.	
EDM RESOURCES INC. (FORMERLY, SCOZINC MINING LTD.)	
EXPLORATION GOLDFLARE INC.	
EXPLORATION PUMA INC.	
GROUPE ALITHYA INC.	
GROUPE FORAGE MAJOR INTERNATIONAL INC.	
LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.	
PHARMACIELO LTD.	
TECHNOLOGIES D-BOX INC	
TIDEWATER MIDSTREAM AND INFRASTRUCTURE LTD.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
OPEN TEXT CORPORATION	2022-06-30

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

	Date du document
AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE	

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujéti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujéti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujéti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujéti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujéti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujéti ou d'une filiale de l'émetteur assujéti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujétis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
A&W Revenue Royalties Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Glowinsky, Fern Tammy	4	O	2022-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3	37.6900	BC
Absolute Software Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
CHOI, EDWARD	8	O	2022-08-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	970	9.1300USD	BC
Wyatt, Christy May	4, 5	O	2022-08-01	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	970	9.1300	BC
AcuityAds Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
AcuityAds Holdings Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	26 000	3.0022	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	39 100	2.9313	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	70 400	3.1278	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	60 000	3.3414	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	88 700	3.3357	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	29 000	3.1737	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	29 300	3.0731	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	3.0471	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	45 400	3.0215	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	29 700	2.9953	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	114 680	3.2570	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	49 380	3.3191	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	140 680	3.4053	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	30 680	3.3732	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	63 680	3.2592	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	19 380	3.0961	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	29 380	3.0239	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	26 580	3.1590	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	22 480	3.1791	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	20 980	3.1776	ON
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 023 140)		ON
Hayek, Tal	4, 5	O	2022-06-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	75 798		ON
Kapcan, Rachel	5	O	2022-06-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	72 115		ON
		O	2022-06-14	D	51 - Exercice d'options	125 000		ON
Ontman, Joe	5	O	2022-06-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	73 014		ON
<i>Options</i>								
Kapcan, Rachel	5	O	2022-06-14	D	51 - Exercice d'options	(125 000)		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Hayek, Tal	4, 5	O	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	234 101		ON
		O	2022-06-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(75 798)		ON
Kapcan, Rachel	5	O	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	234 101		ON
		O	2022-06-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(72 115)		ON
Ontman, Joe	5	O	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	234 101		ON
		O	2022-06-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(73 014)		ON
Advantage Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Advantage Energy Ltd.	1	O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 506 173	9.3000	AB
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 224 811)	9.1400	AB
Blackwood, Donald Craig	5	O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	10.8700	AB
Mah, Andy	4	O	2022-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	10.5700	AB
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 700)	10.9510	AB
AEterna Zentaris Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Egbert, Carolyn	4	O	2022-07-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(30 644)		ON
Paulini, Klaus	4, 7, 5	O	2022-07-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(100 800)		ON
Turpin, Dennis	4	O	2022-07-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(30 720)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Edwards, Peter	4	O	2022-07-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(96 000)		ON
		O	2022-08-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		ON
Egbert, Carolyn	4	O	2022-07-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(146 880)		ON
		O	2022-08-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		ON
Gagnon, Gilles	4	O	2022-07-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(96 000)		ON
		O	2022-08-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		ON
Turpin, Dennis	4	O	2022-07-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(67 200)		ON
		O	2022-08-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		ON
<i>Options</i>								
Egbert, Carolyn	4	O	2022-07-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(74 736)		ON
Paulini, Klaus	4, 7, 5	O	2022-07-21	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(189 600)		ON
Akita Drilling Ltd.								
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Dease, Colin	5	O	2022-08-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	746	1.7200	AB
Reynolds, Darcy	5	O	2022-08-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	720	1.7200	AB
Alimentation Couche-Tard Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Catégorie A</i>								
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.	1	O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(350 500)		QC
AltaGas Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Toone, Randy Warren	5	O	2022-08-02	D	51 - Exercice d'options	50 000	14.5200	AB
<i>Options</i>								
Toone, Randy Warren	5	O	2022-08-02	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	14.5200	AB
Altius Minerals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Altius Minerals Corporation	1	O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.7600	NF
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.7300	NF
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.6200	NF
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.8800	NF
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	15.9900	NF
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	16.4700	NF
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	17.4000	NF
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	17.7700	NF
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		NF
Amerigo Resources Ltd								
<i>Actions ordinaires</i>								
Caceres, Christian	7	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 945)	1.1300	BC
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Attridge, Steven John	5	O	2021-07-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 493	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 231	6.8600	ON
BERTI, GREGORY JOHN	5	O	2021-07-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	421	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	342	6.8600	ON
COLE, JAMES HERBERT	5	O	2021-07-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	427	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	345	6.8600	ON
HAWTHORNE, JOHN GAVIN	5	O	2021-07-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	360	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	298	6.8600	ON
MACLEOD, SHAWN BRYAN	5	O	2021-07-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 142	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	930	6.8600	ON
MCDONALD, CRAIG DAVID	5	O	2021-07-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	408	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	340	6.8600	ON
O'Brien, Patrick Raymond	5	O	2019-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 606	6.8600	ON
PELLER, JOHN EDWARD	4, 6, 5	O	2021-07-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 264	10.9800	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Presutto, Sara Elizabeth	5	O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 114	6.8600	ON
		O	2021-07-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 026	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	839	6.8600	ON
Stefan, Barker	5	O	2021-09-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	186	6.8600	ON
Torrance, Mark Edward	5	O	2022-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150	6.8600	ON
WALL, BRENDAN PATRICK	5	O	2021-07-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	996	6.8600	ON
<i>Droits Deferred share units</i>								
Bruder, Shauneen Elizabeth	4	O	2022-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 002	6.7700	ON
		O	2021-06-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 730	9.3500	ON
Vimard, Francois	4	O	2022-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 480	6.7700	ON
<i>Droits Performance share units</i>								
Attridge, Steven John	5	O	2021-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 493)	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 231)	6.8600	ON
BERTI, GREGORY JOHN	5	O	2021-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(421)	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(186)	6.8600	ON
		M	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(342)	6.8600	ON
COLE, JAMES HERBERT	5	O	2021-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(427)	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(345)	6.8600	ON
HAWTHORNE, JOHN GAVIN	5	O	2021-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(360)	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(298)	6.8600	ON
MACLEOD, SHAWN BRYAN	5	O	2021-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 142)	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(930)	6.8600	ON
MCDONALD, CRAIG DAVID	5	O	2021-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(408)	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(340)	6.8600	ON
O'Brien, Patrick Raymond	5	O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 606)	6.8600	ON
PELLER, JOHN EDWARD	4, 6, 5	O	2021-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 264)	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 114)	6.8600	ON
Presutto, Sara Elizabeth	5	O	2021-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 026)	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(839)	6.8600	ON
Stefan, Barker	5	O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(186)	6.8600	ON
Torrance, Mark Edward	5	O	2022-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(150)	6.8600	ON
WALL, BRENDAN PATRICK	5	O	2021-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 200)	10.9800	ON
		O	2022-07-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(996)	6.8600	ON
<i>Droits Restricted share units</i>								
Dubkowski, Paul	5	O	2022-07-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 600		ON
ARC Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ARC Resources Ltd.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	600 000	16.9615	AB
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	600 000	16.3113	AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	16.2721	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	15.0430	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	14.3236	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 025 000)		AB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	15.5359	AB
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	15.5941	AB
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	15.1868	AB
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	14.5789	AB
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	14.5174	AB
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 375 000)		AB
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	14.0741	AB
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	14.5367	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	15.5721	AB
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	15.8045	AB
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	15.9835	AB
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 375 000)		AB
		O	2022-07-23	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	15.8980	AB
		O	2022-07-24	D	38 - Rachat ou annulation	274 600	16.0554	AB
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	16.3719	AB
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	16.6325	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	275 000	16.5507	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 374 600)		AB
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Aritzia Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	34.0949	BC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	41 500	33.5786	BC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	33.6521	BC
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	35.4825	BC
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	35.3094	BC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	111 400	34.6666	BC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	34.0347	BC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	35.8226	BC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	36.3439	BC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	38.0923	BC
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(262 900)		BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.2480	MB
<i>Actions privilégiées Series I</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	24.3187	MB
ATCO LTD.								
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>								
ATCO Ltd.	1	O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	47.6194	AB
		M	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	47.6194	AB
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		AB
		M	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		AB
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	46.1637	AB
		M	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	46.1637	AB
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		AB
		M	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		AB
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	46.4088	AB
		M	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	46.4088	AB
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		AB
		M	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		AB
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	46.2470	AB
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		AB
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	46.4858	AB
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		AB
Sentgraf Enterprises Ltd.	3	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.4000	AB
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.2500	AB
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.4000	AB
Southern, Margaret E Trustee (Spousal Trust)	3	PI	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.4000	AB
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.2500	AB
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.4000	AB
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Trustee (Spousal Trust)	PI	O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.4000	AB
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.2500	AB
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.4000	AB
Southern-Heathcott, Linda A.								
Trustee (Spousal Trust)	PI	O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.4000	AB
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.2500	AB
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	46.4000	AB
Australis Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Esteireiro, John	4	O	2022-07-27	D	46 - Contrepartie de services	592 075	0.0653	BC
Banque de Montréal								
<i>Deferred Share Units</i>								
Agrawal, Piyush	5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	88	132.1100	QC
Casper, David Robert	5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	351	132.1100	QC
Cronin, Patrick	5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	690	132.1100	QC
Fowler, Cameron McAskile	5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	242	132.1100	QC
Haward-Laird, Sharon Marie	5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	25	132.1100	QC
Johannson, Erminia	5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	161	132.1100	QC
Kamanga, Deland	5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	1 196	132.1100	QC
Malone, Mona Elizabeth	5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	24	132.1100	QC
Tennyson, Steven Lloyd	5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	239	132.1100	QC
Tuzun, Tayfun	5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	128	132.1100	QC
White, William Darryl	7, 5	O	2022-08-02	D	35 - Dividende en actions	638	132.1100	QC
Banque Royale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bibic, Mirko	4							
10636401 Canada Inc.	PI	O	2022-08-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Andreas Bibic	PI	O	2022-08-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Christopher Bibic	PI	O	2022-08-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Baylin Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Davis, Janice Leslie	4	O	2022-08-01	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 926	0.4600	ON
Saska, David	4	O	2022-08-01	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	9 059	0.4600	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Reiter, Barry	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 963	0.4600	ON
SIMMONDS, DONALD E.	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 852	0.4600	ON
Wolkin, Harold Morton	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 115	0.4600	ON
BBTV Holdings Inc.								
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Glaister, Nancy Ellen	5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-07-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		BC
Samy, Ehab	7	O	2022-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		BC
Yan, Reggie	7	O	2021-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 000		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Ball, Lewis	7, 5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		BC
Cass, Martin	7	O	2022-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-05-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
Glaister, Nancy Ellen	5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-07-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		BC
Johnson, Doug	7	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Lochner, Erich	7	O	2022-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		BC
Rafati, Shahrzad	4, 5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	20 000		BC
Samy, Ehab	7	O	2022-03-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 000		BC
Yan, Reggie	7	O	2021-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI	25 000		BC
		O	2022-07-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		BC
Bellatrix Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Spartan Delta Corp.	3	O	2022-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Bombardier Inc.								
<i>Actions à droit de vote multiple Classe A/ Class A Shares (Multiple Voting)</i>								
Beaudoin, Pierre	4, 5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(492 345)		QC
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>								
Beaudoin, Pierre	4, 5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(914 652)		QC
Bombardier Inc.	1	O	2022-07-04	D	97 - Autre	37 700	19.2135	QC
		O	2022-07-04	D	97 - Autre	(37 700)		QC
		O	2022-07-05	D	97 - Autre	59 000	19.1658	QC
		O	2022-07-05	D	97 - Autre	(59 000)		QC
		O	2022-07-06	D	97 - Autre	59 000	18.9674	QC
		O	2022-07-06	D	97 - Autre	(59 000)		QC
		O	2022-07-07	D	97 - Autre	59 000	19.6153	QC
		O	2022-07-07	D	97 - Autre	(59 000)		QC
		O	2022-07-08	D	97 - Autre	59 000	19.9552	QC
		O	2022-07-08	D	97 - Autre	(59 000)		QC
		O	2022-07-11	D	97 - Autre	59 000	18.6877	QC
		O	2022-07-11	D	97 - Autre	(59 000)		QC
		O	2022-07-12	D	97 - Autre	59 000	19.5077	QC
		O	2022-07-12	D	97 - Autre	(59 000)		QC
		O	2022-07-13	D	97 - Autre	58 600	19.7794	QC
		O	2022-07-13	D	97 - Autre	(58 600)		QC
		O	2022-07-14	D	97 - Autre	59 000	19.5121	QC
		O	2022-07-14	D	97 - Autre	(59 000)		QC
		O	2022-07-15	D	97 - Autre	59 000	19.4088	QC
		O	2022-07-15	D	97 - Autre	(59 000)		QC
		O	2022-07-18	D	97 - Autre	59 000	20.8495	QC
		O	2022-07-18	D	97 - Autre	(59 000)		QC
		O	2022-07-19	D	97 - Autre	59 000	22.0314	QC
		O	2022-07-19	D	97 - Autre	(59 000)		QC
		O	2022-07-20	D	97 - Autre	16 700	22.3972	QC
		O	2022-07-20	D	97 - Autre	(16 700)		QC
Brennan, Daniel	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(966 747)		QC
Gallagher, Jean-Christophe	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(124 634)		QC
Laurier, Eve	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(798)		QC
Likoray, Peter	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(120 126)		QC
Martel, Eric	4, 5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(96 000)		QC
Ouellette, François	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(4 272)		QC
Ouellette, Michel	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(292 599)		QC
Sislian, Paul	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(140 084)		QC
<i>Deferred Stock Units/Unités d'actions différées</i>								
Beaudoin, Pierre	4, 5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(837 981)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Ouellette, François	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(69 576)		QC
<i>Options</i>								
Beaudoin, Pierre	4, 5	O	2015-08-07	D	50 - Attribution d'options	4 636 037		QC
		M	2015-08-07	D	50 - Attribution d'options	4 636 037		QC
		O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 773 326)		QC
Brennan, Daniel	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(7 374 501)		QC
Demosky, Barton Wade	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(916 229)		QC
Gallagher, Jean-Christophe	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 590 186)		QC
Lagace, Annie	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(485 006)		QC
Laurier, Eve	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(323 337)		QC
Likoray, Peter	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 666 779)		QC
Martel, Eric	4, 5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 181 301)		QC
Murray, David	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(353 684)		QC
Ouellette, François	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(989 315)		QC
Ouellette, Michel	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 864 396)		QC
Sislian, Paul	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 045 449)		QC
<i>Performance Share Units/Unites d'actions liées au rendement</i>								
Beaudoin, Pierre	4, 5	O	2008-06-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100 000)		QC
		M	2008-06-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100 000)		QC
		M'	2008-06-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(100 000)		QC
Brennan, Daniel	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(851 960)		QC
		M	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(851 960)		QC
		M'	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(851 960)		QC
Demosky, Barton Wade	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 062 688)		QC
		M	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 062 688)		QC
		M'	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 062 688)		QC
Gallagher, Jean-Christophe	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 062 688)		QC
		M	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 062 688)		QC
		M'	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 062 688)		QC
Lagace, Annie	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(571 680)		QC
		M	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(571 680)		QC
		M'	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(571 680)		QC
Laurier, Eve	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(381 120)		QC
		M	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(381 120)		QC
		M'	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(381 120)		QC
Likoray, Peter	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(596 371)		QC
		M	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(596 371)		QC
Martel, Eric	4, 5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 082 699)		QC
		M	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 082 699)		QC
		M'	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 082 699)		QC
Murray, David	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(485 313)		QC
		M	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(485 313)		QC
		M'	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(485 313)		QC
Ouellette, François	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(571 680)		QC
		M	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(571 680)		QC
		M'	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(571 680)		QC
Ouellette, Michel	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(851 960)		QC
		M	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(851 960)		QC
Sislian, Paul	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 062 688)		QC
		M	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 062 688)		QC
		M'	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 062 688)		QC
<i>Restricted Share Units/Unités d'actions incessibles</i>								
Brennan, Daniel	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 336 655)		QC
Demosky, Barton Wade	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 779 950)		QC
Gallagher, Jean-Christophe	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 729 950)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
BRP Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Porteur inscrit								
Lagace, Annie	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 153 176)		QC
Laurier, Eve	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(192 784)		QC
Likoray, Peter	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 575 020)		QC
Martel, Eric	4, 5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 726 904)		QC
Murray, David	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(274 797)		QC
Ouellette, François	5	O	2022-08-04	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 569 176)		QC
Ouellette, Michel	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 621 455)		QC
Sislian, Paul	5	O	2022-08-05	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 729 950)		QC
<i>Beaudoin, Pierre</i>								
Beaudoin, Pierre	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	447	93.0400	QC
<i>Bekenstein, Joshua</i>								
Bekenstein, Joshua	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	447	93.0400	QC
<i>Bombardier, Charles</i>								
Bombardier, Charles	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	447	93.0400	QC
<i>Hernández, Ernesto M.</i>								
Hernández, Ernesto M.	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	447	93.0400	QC
<i>Katherine, Kountze</i>								
Katherine, Kountze	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	447	93.0400	QC
<i>Laporte, Louis</i>								
Laporte, Louis	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	447	93.0400	QC
<i>Métayer, Estelle</i>								
Métayer, Estelle	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	447	93.0400	QC
<i>Nomicos, Nicholas George</i>								
Nomicos, Nicholas George	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	447	93.0400	QC
<i>Philip, Edward Michael</i>								
Philip, Edward Michael	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	447	93.0400	QC
<i>Samardzich, Barbara Jean</i>								
Samardzich, Barbara Jean	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	447	93.0400	QC
Calfrac Well Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
PELLERIN, CHARLES	4							
9162-2803 QC Inc.	PI	O	2022-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.5900	AB
		O	2022-08-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 400	4.5700	AB
		O	2022-08-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 900	4.5400	AB
		O	2022-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 600	4.5900	AB
Canaccord Genuity Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pardi Squitieri, Jennifer	7							
HSBC InvestDirect	PI	O	2022-08-05	I	57 - Exercice de droits de souscription	79 423		BC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 689)	8.2952	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Pardi Squitieri, Jennifer	7	O	2022-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2022-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(79 423)		BC
Canadian Natural Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canadian Natural Resources Limited	1	O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 100 000	65.7965	AB
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	5 850 000	50.4775USD	AB
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(13 950 000)		AB
Canadian Western Bank								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gould, William Cory	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M'	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
RRSP	PI	O	2022-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Stafford, Mark	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Gould, William Cory	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Stafford, Mark	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Gould, William Cory	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Stafford, Mark	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Cannara Biotech Inc.								

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Actions ordinaires								
Olds, Donald John	4	O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1075	BC
Ofra Aslan	PI	O	2022-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.1000	BC
Canopy Growth Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gedeon, Christelle	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Billets 4.25 due 2023</i>								
Gedeon, Christelle	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Bons de souscription</i>								
Gedeon, Christelle	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Performance Stock Units</i>								
Gedeon, Christelle	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Gedeon, Christelle	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Gedeon, Christelle	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Canuc Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	4	O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 000	0.0700	ON
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0700	ON
		O	2022-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.0700	ON
		O	2022-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0650	ON
Capital Power Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chisholm, Burness Kathryn	5	O	2022-08-04	D	51 - Exercice d'options	12 500	17.3300	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	49.3895	AB
DeNeve, Bryan	5	O	2022-08-04	D	51 - Exercice d'options	38 095	30.7800	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	48.6200	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	48.6600	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	48.7500	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	48.7600	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.7650	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8000	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8050	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8350	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8500	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.8900	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	48.9000	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	48.9100	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	48.9500	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9600	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	48.9800	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 100)	48.9900	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	48.9950	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	49.0000	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	49.0100	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.0150	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.0200	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	49.0300	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	49.0350	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	49.0400	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	49.0450	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95)	49.1600	AB
<i>Options</i>								
Chisholm, Burness Kathryn	5	O	2022-08-04	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	17.3300	AB

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé-ration	de l'opération	prise	Description de l'opération			
Initié Porteur inscrit DeNeve, Bryan	5	O	2022-08-04	D	51 - Exercice d'options	(38 095)	30.7800	AB
Capstone Copper Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bruno Lagomarsino, Giancarlo	5	O	2022-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	5.6771	BC
		O	2022-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(99 500)	5.4390	BC
		O	2022-04-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400 000)	5.7262	BC
		O	2022-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	5.3090	BC
		O	2022-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	5.2251	BC
		O	2022-04-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 900)	5.2877	BC
		O	2022-04-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	5.4466	BC
		O	2022-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	5.4236	BC
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doré, Dominic	5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 650	8.5700	QC
Lacroix, Hubert T.	4	O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.0180	QC
		O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	9.0140	QC
		O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	9.0150	QC
		O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	9.0050	QC
Lemaire, Alain Gestion Alain Lemaire inc.	4, 5 PI	O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.6935	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.7000	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.7013	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.7098	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	8.7100	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.7122	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	8.7157	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	8.7200	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.7300	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	8.7900	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	8.7797	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	8.7800	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.7259	QC
Plourde, Mario	4, 5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.6100	QC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.6200	QC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.6300	QC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	8.5900	QC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.6100	QC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	8.6200	QC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	8.6300	QC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	8.6400	QC
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.5900	QC
Cenovus Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McKenzie, Jonathan Michael	5	O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	22.3000	AB
CENTR Brands Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Becher, R W Campbell	4	O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.4800	BC
Ceres Global Ag Corp.								
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Day, Robert William	5	O	2022-07-31	D	58 - Expiration de droits de souscription	(42 827)		ON
CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Dube, Benoit	5	O	2022-08-08	D	51 - Exercice d'options	11 367	37.1100	QC
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 367)	111.5742	QC
Gerin, Laurent Serge	5	O	2022-08-05	D	51 - Exercice d'options	5 000	48.1600	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Lahteenmaa, Leena-Mari	5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	111.3000	QC
		O	2022-08-04	D	51 - Exercice d'options	4 207	85.6200	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	110.5404	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10)	110.4039	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	110.4500	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(99)	110.5626	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	110.5411	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(91)	110.4300	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	110.4005	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	110.7005	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	110.7069	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	110.5730	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	110.5730	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	110.5476	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	110.7600	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	110.7340	QC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	110.5712	QC
Vigeant, Guy	5	O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7)	110.6000	QC
		O	2022-08-08	D	51 - Exercice d'options	3 000	23.6500	QC
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	112.0000	QC
<i>Options</i>								
Dube, Benoit	5	O	2022-08-08	D	51 - Exercice d'options	(11 367)	37.1100	QC
Gerin, Laurent Serge	5	O	2022-08-05	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	48.1600	QC
Lahteenmaa, Leena-Mari	5	O	2022-08-04	D	51 - Exercice d'options	(4 207)	85.6200	QC
Vigeant, Guy	5	O	2022-08-08	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	23.6500	QC
Charlotte's Web Holdings, Inc.								
<i>Droits Restricted Share Awards</i>								
Tortoroli, Jacques	4	O	2022-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	850 000		ON
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clements, James Dominic Luther	5	O	2022-08-03	D	51 - Exercice d'options	13 985	19.5400	AB
		O	2022-08-03	D	51 - Exercice d'options	12 250	23.8400	AB
		O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 235)	99.5408	AB
Redd, Mark Ashley	5	O	2022-08-01	D	51 - Exercice d'options	50 820	36.9900USD	AB
		O	2022-08-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 820)	77.9674USD	AB
		O	2022-08-02	D	51 - Exercice d'options	6 900	33.2300	AB
		O	2022-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 900)	99.2908	AB
<i>Options</i>								
Clements, James Dominic Luther	5	O	2022-08-03	D	51 - Exercice d'options	(13 985)	19.5400	AB
		O	2022-08-03	D	51 - Exercice d'options	(12 250)	23.8400	AB
Redd, Mark Ashley	5	O	2022-08-01	D	51 - Exercice d'options	(50 820)	36.9900USD	AB
		O	2022-08-02	D	51 - Exercice d'options	(6 900)	33.2300	AB
Chesswood Group Limited								
<i>- Restricted Share Units</i>								
Fields, Jeffrey	4	O	2022-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 100)		ON
<i>Actions ordinaires</i>								
CB Leaseco Holdings Inc.	3	O	2022-07-05	D	54 - Exercice de bons de souscription	84 933		ON
Fields, Jeffrey	4							
RSP	PI	O	2022-08-09	I	57 - Exercice de droits de souscription	5 100		ON
Ma, Yanfeng	7							
2820217 Ontario Inc.	PI	O	2022-07-05	I	54 - Exercice de bons de souscription	3 078		ON
Rajchel, Tobias	5	O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25	12.6900	ON
Trager, Robert	7							
2820217 Ontario Inc.	PI	O	2022-07-05	C	54 - Exercice de bons de souscription	7 222		ON
Wittlin, Daniel	3							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
CB Leaseco Holdings Inc.	PI	O	2022-07-05	C	54 - Exercice de bons de souscription	84 933		ON
Bons de souscription spéciaux								
CB Leaseco Holdings Inc.	3	O	2022-07-05	D	54 - Exercice de bons de souscription	(84 933)		ON
Ma, Yanfeng	7							
2820217 Ontario Inc.	PI	O	2022-07-05	I	54 - Exercice de bons de souscription	(3 078)		ON
Trager, Robert	7							
2820217 Ontario Inc.	PI	O	2022-07-05	C	54 - Exercice de bons de souscription	(7 222)		ON
Wittlin, Daniel	3							
CB Leaseco Holdings Inc.	PI	O	2022-07-05	C	54 - Exercice de bons de souscription	(84 933)		ON
Choice Properties Real Estate Investment Trust								
Parts de fiducie								
Wasti, Rashid	7							
RSP	PI	O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	13.8000	ON
CI Financial Corp.								
Actions ordinaires								
CI Financial Corp.	1	O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	13.5426	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	13.6240	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	14.0811	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	296 200	13.8488	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(296 200)		ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	400 000	13.7089	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(400 000)		ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	100 800	13.3494	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(100 800)		ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	448 700	13.3560	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(448 700)		ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	13.5969	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	31 100	14.2000	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(31 100)		ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	192 900	14.5579	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(192 900)		ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	177 900	14.6645	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(177 900)		ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	213 900	14.7310	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(213 900)		ON
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
Actions ordinaires								
Cipher Pharmaceuticals Inc.	1	O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	110 545	2.2100	ON
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(110 545)		ON
Clarke Inc.								
Actions ordinaires								
Clarke Inc.	1	O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	14 625	11.0000	NS
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.7600	NS
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	10.7600	NS
		O	2022-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(15 325)		NS
Coelacanth Energy Inc.								
Actions ordinaires								
HYER, RAYMOND	4							
HYER FAMILY PARTNERSHIP LLC	PI	O	2022-08-02	I	36 - Conversion ou échange	303 269	0.2700	AB
		O	2022-08-02	C	36 - Conversion ou échange	42 174	0.2700	AB
KHH HOLDCO INC	PI	O	2022-08-02	C	36 - Conversion ou échange	33 547	0.2700	AB

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Vermilion Energy Inc.	3	O	2022-08-02	C	36 - Conversion ou échange	19 170	0.2700	AB
		O	2022-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	177 000	0.8137	AB
		O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	119 000	0.7675	AB
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	281 000	0.7102	AB
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	204 000	0.7012	AB
<i>Arrangement Warrants</i>								
HYER, RAYMOND	4							
HYER FAMILY PARTNERSHIP LLC	PI	O	2022-08-02	I	36 - Conversion ou échange	(303 269)	0.2700	AB
		O	2022-08-02	C	36 - Conversion ou échange	(42 174)	0.2700	AB
KHH HOLDCO INC	PI	O	2022-08-02	C	36 - Conversion ou échange	(33 547)	0.2700	AB
		O	2022-08-02	C	36 - Conversion ou échange	(19 170)	0.2700	AB
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Mulamoottil, Elias	5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	158.0100	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	158.0200	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	158.0600	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	158.0700	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	158.0800	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	158.1700	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	158.1800	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	158.3200	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	158.3800	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	158.3900	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	158.8000	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	159.0000	ON
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
Finn, Sean	5	O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 255)	162.3500	QC
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2022-08-02	I	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	59.1600	AB
		O	2022-08-03	I	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	56.9100	AB
		O	2022-08-04	I	38 - Rachat ou annulation	(331 751)	53.7000	AB
		O	2022-08-05	I	38 - Rachat ou annulation	(331 750)	54.9800	AB
		O	2022-08-08	I	38 - Rachat ou annulation	(331 753)	54.2400	AB
Imperial Oil Limited	1	O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	57.8648	AB
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	57.8648	AB
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	186 185	58.0100	AB
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(186 185)	58.0100	AB
		O	2021-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	56.2932	AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	56.2932	AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	186 187	55.4900	AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(186 187)	55.4900	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	57.0282	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	57.0282	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	57.3800	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	57.3800	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	57.5501	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	57.5501	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	57.4900	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	57.4900	AB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	56.8203	AB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	56.8203	AB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	56.7600	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	56.7600	AB
	O		2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	55.6607	AB
	O		2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	55.6607	AB
	O		2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	186 187	55.5000	AB
	O		2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(186 187)	55.5000	AB
	O		2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	55.6232	AB
	O		2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	55.6232	AB
	O		2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	54.9900	AB
	O		2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	54.9900	AB
	O		2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	53.3130	AB
	O		2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	53.3130	AB
	O		2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	53.2500	AB
	O		2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	53.2500	AB
	O		2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	54.3690	AB
	O		2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	54.3690	AB
	O		2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	54.3000	AB
	O		2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	54.3000	AB
	O		2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	55.8398	AB
	O		2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	55.8398	AB
	O		2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	55.2200	AB
	O		2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	55.2200	AB
	O		2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	56.9774	AB
	O		2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	56.9774	AB
	O		2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	186 187	57.8500	AB
	O		2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(186 187)	57.8500	AB
	O		2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	57.6841	AB
	O		2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	57.6841	AB
	O		2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	58.3600	AB
	O		2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	58.3600	AB
	O		2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	56.8762	AB
	O		2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	56.8762	AB
	O		2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	56.7200	AB
	O		2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	56.7200	AB
	O		2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	56.5516	AB
	O		2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	56.5516	AB
	O		2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	55.7800	AB
	O		2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	55.7800	AB
	O		2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	57.3464	AB
	O		2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	57.3464	AB
	O		2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	186 187	57.1700	AB
	O		2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(186 187)	57.1700	AB
	O		2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	57.2071	AB
	O		2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	57.2071	AB
	O		2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	57.1300	AB
	O		2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	57.1300	AB
	O		2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	57.5071	AB
	O		2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	57.5071	AB
	O		2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	58.2200	AB
	O		2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	58.2200	AB
	O		2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	58.4986	AB
	O		2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	58.4986	AB
	O		2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	186 186	59.0600	AB
	O		2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(186 186)	59.0600	AB
	O		2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	81 323	61.6794	AB
	O		2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(81 323)	61.6794	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	186 187	61.3700	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(186 187)	61.3700	AB
Copperleaf Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
PenderFund Capital Management Ltd.	3							
Pender Growth Fund Inc.	PI	O	2022-08-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(670)	7.1600	BC
		O	2022-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 897)	7.0700	BC
		O	2022-08-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(833)	7.0200	BC
		O	2022-08-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	7.0500	BC
		O	2022-08-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 421)	7.2600	BC
Pender Private Investments Inc.	PI	O	2022-08-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 030)	7.1600	BC
		O	2022-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 903)	7.0700	BC
		O	2022-08-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 667)	7.0200	BC
		O	2022-08-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(241 600)	7.0500	BC
		O	2022-08-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(68 779)	7.2600	BC
Corporation Cameco								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bryngelson, Dylan Sean	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Bryngelson, Dylan Sean	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
Corporation Métaux Précieux du Québec								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cutler, Wanda	4	O	2022-07-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Corporation Parkland								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pantelidis, James	4	O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	33.4300	AB
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	33.4000	AB
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	33.3500	AB
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	33.3000	AB
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	33.2500	AB
Teunissen, Marcel	5	O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	33.5100	AB
		O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	33.6200	AB
Corporation TC Énergie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jacobucci, Robert C.	7	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 575	62.7400	AB
Krislock, Heather	7	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	62.5500	AB
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	140	62.5900	AB
Masud, Jawad	5							
Trustee of TC Energy's US 401(K) Plan	PI	O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30)	53.3333USD	AB
		M	2022-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30)	53.3333USD	AB
Muttart, Patrick C.	5	O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 470	49.4900USD	AB
Tarvydas, Robert	7	O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	66.0000	AB
Corus Entertainment Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Corus Entertainment Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.6091	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.6515	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	49 700	3.6743	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.6649	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.6358	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(349 700)		ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.5293	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.5803	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.5559	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.4696	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.4566	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.5643	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.6632	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.7290	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.7585	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	3.7608	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	3.6874	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	3.6228	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	3.6524	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	3.7227	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	3.7762	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(175 000)		ON
Crescent Point Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crescent Point Energy Corp.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	209 700	9.5400	AB
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	229 000	8.7300	AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	231 200	8.2600	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	213 100	9.4100	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	217 200	9.2300	AB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	217 600	9.0000	AB
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	233 100	8.6200	AB
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	234 600	8.5600	AB
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	244 700	8.2100	AB
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	234 100	8.5800	AB
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	219 500	9.1500	AB
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	214 800	9.3500	AB
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	213 300	9.4200	AB
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	220 000	9.1200	AB
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	220 500	9.1100	AB
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	215 000	9.3400	AB
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	212 600	9.4500	AB
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	211 700	9.4900	AB
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	412 100	9.7500	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 991 700)		AB
Crescita Therapeutics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crescita Therapeutics Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0.6500	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0.6500	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 770	0.6500	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 770	0.6500	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	0.6500	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 770	0.6800	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 770	0.6500	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 770	0.6500	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 770	0.6053	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.6100	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	500	0.6500	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(35 620)		ON
D2L Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Johnston, David Lloyd	4	O	2022-07-31	D	46 - Contrepartie de services	2 746	6.9971	ON
DIRTT Environmental Solutions Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Somayaji, Nandini	5	O	2022-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
<i>Droits Restricted Share Units</i> Somayaji, Nandini	5	O	2022-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Restricted Share Units (Performance)</i> Somayaji, Nandini	5	O	2022-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i> Somayaji, Nandini	5	O	2022-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Dividend 15 Split Corp. II								
<i>Class A Shares</i>								
Dividend 15 Split Corp. 11	1	O	2022-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(38 800)		ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	18 300	3.9626	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(18 300)		ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	54 800	3.8968	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(54 800)		ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	34 700	4.2035	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(34 700)		ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	41 800	4.2268	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(41 800)		ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	22 800	4.2799	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(22 800)		ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	27 900	4.2748	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(27 900)		ON
Dollarama Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dollarama Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	103 500	75.5014	QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	157 678	76.1042	QC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	158 376	75.7689	QC
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	159 427	75.2691	QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	154 467	77.6864	QC
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	79 400	75.9893	QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	75.9561	QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	162 515	76.4057	QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	225 800	75.9166	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	59 100	76.8355	QC
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	49 800	77.4495	QC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 319 463)		QC
L'Abbé, Laurence <i>Deferred Share Units (DSU)</i> Bekenstein, Joshua	7, 5	O	2022-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	273	77.7047	QC
		O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	20	77.2298	QC
David, Gregory	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	121	77.7047	QC
		O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	14	77.2298	QC
Garcia C., Elisa D.	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	298	77.7047	QC
		O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	18	77.2298	QC
Gunn, Stephen	4	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	10	77.2298	QC
Mugford, Kristin Williams	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	338	77.7047	QC
		O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	10	77.2298	QC
Nomicos, Nicholas George	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	273	77.7047	QC
		O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	20	77.2298	QC
Sakhia, Samira	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	274	77.7047	QC
		O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	2	77.2298	QC
Thomas, John Huw	4	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	18	77.2298	QC
<i>Performance Share Units / Unités d'actions au rendement</i>								
Assaly, John	7	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	2	77.2298	QC
Choinière, Johanne	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	10	77.2298	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Parts de fiducie Series A</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	3	O	2022-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	20.1739	ON
		O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 700	20.3366	ON
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	19.6908	ON
Dundee Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Dundee Corporation	1	O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	1.2800	ON
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(14 000)	1.2800	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Sharpe, Steven Blair	5	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 488	1.3263	ON
Dundee Precious Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dundee Precious Metals Inc.	1	O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	300	5.8100	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	5.9900	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	39 600	5.9000	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	29 500	6.0700	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	6.1800	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	6.2700	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	6.4200	ON
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	6.5100	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	39 400	6.6800	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(159 500)		ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(82 300)		ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(76 600)		ON
Ecolomondo Corporation (formerly Cortina Capital Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rosa, Michelle Jennifer	4	O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.4900	QC
		M	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.4900	QC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	0.5085	QC
E-L Financial Corporation Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
E-L Financial Corporation Limited	1	O	2022-07-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	789.6638	ON
		O	2022-07-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	781.9957	ON
		O	2022-07-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	786.9900	ON
		O	2022-07-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	788.5000	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		ON
Eldorado Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allaway, Cara Lea	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2022-08-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	71	7.8399	BC
Aram, Karen Christine	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2022-08-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	170	7.8399	BC
Burns, George Raymond	4, 5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2022-08-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	542	7.8399	BC
CHO, JASON	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2022-08-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	169	7.8399	BC
Fernyhough, Paul Anthony	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2022-08-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	167	7.8399	BC
Gill, Brock	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2022-08-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	200	7.8399	BC
HILLE, SIMON OSWALD	5							

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Computershare Trust Company of Canada Morrison, Graham Magnus	PI	O	2022-08-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	213	7.8399	BC
Computershare Trust Company of Canada Wilkinson, Lisa	PI	O	2022-08-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	220	7.8399	BC
Computershare Trust Company of Canada Yee, Philip Chow	PI	O	2022-08-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	118	7.8399	BC
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2022-08-02	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	169	7.8399	BC
Element Fleet Management Corp. (formerly Element Financial Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Element Fleet Management Corp.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	105 500	13.4256	ON
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(105 500)		ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	119 600	13.3889	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(119 600)		ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	119 200	13.4966	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(119 200)		ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	115 100	13.9099	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(115 100)		ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	115 600	13.8815	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(115 600)		ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	116 500	13.7856	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(116 500)		ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	115 700	13.9063	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(115 700)		ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	117 200	13.7162	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(117 200)		ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	116 900	13.7483	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(116 900)		ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	117 000	13.7656	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(117 000)		ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	114 300	13.9986	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(114 300)		ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	113 400	14.1784	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(113 400)		ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	112 800	14.2977	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(112 800)		ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	111 900	14.3239	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(111 900)		ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	108 200	14.1818	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(108 200)		ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	114 100	14.2563	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(114 100)		ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	114 600	14.1718	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(114 600)		ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	110 900	14.1829	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(110 900)		ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	109 200	14.3989	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(109 200)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	119 000	14.8717	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(119 000)		ON
Empire Company Limited								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Empire Company Limited	1	O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	40.0472	NS
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		NS
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	39.6184	NS

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		NS
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	39.5659	NS
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		NS
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	39.3526	NS
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		NS
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	39.3468	NS
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		NS
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	22 900	39.2604	NS
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(22 900)		NS
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	20	39.4250	NS
	O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(20)		NS	
Enbridge Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carter, Pamela Lynn	4	O	2022-03-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	411	55.3500	AB
		O	2022-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	389	57.5600	AB
Rowe, Jane	4	O	2022-03-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	822	55.3500	AB
		O	2022-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	779	57.5600	AB
<i>Droits - Deferred Share Units (DSUs)</i>								
Ashar, Mayank Mulraj	4	O	2022-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50		AB
		O	2022-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 644		AB
		O	2022-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70		AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 559		AB
Banister, Gaurdie Edward	4	O	2022-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18		AB
		O	2022-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 644		AB
		O	2022-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41		AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 559		AB
Carter, Pamela Lynn	4	O	2022-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243		AB
		O	2022-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	616		AB
		O	2022-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	234		AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	584		AB
Cunningham, Susan Margaret	4	O	2022-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	196		AB
		O	2022-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	865		AB
		O	2022-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194		AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	820		AB
Ebel, Gregory Lorne	4	O	2022-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	661		AB
		O	2022-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 586		AB
		M	2022-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 586		AB
		O	2022-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	635		AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 504		AB
Few, Jason Bradley	4	O	2022-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	479		AB
Madden, Teresa Smith	4	O	2022-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199		AB
		O	2022-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	894		AB
		O	2022-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	198		AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	848		AB
Poloz, Stephen S.	4	O	2022-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129		AB
		O	2022-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 211		AB
		O	2022-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	138		AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 148		AB
Rowe, Jane	4	O	2022-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	9		AB
		O	2022-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	822		AB
		O	2022-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21		AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	779		AB
Tutcher, Dan Curtis	4	O	2022-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 478		AB
		O	2022-03-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 731		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 316		AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 641		AB
Williams, Steven Walter	4	O	2022-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	959		AB
Energy Fuels Inc.								
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Brock, Tommie Lynn	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2022-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Enerplus Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
ENERPLUS CORPORATION	1	O	2022-07-01	D	38 - Rachat ou annulation	378 100	13.2205USD	AB
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	358 000	17.9115	AB
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	201 400	16.2036	AB
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	201 400	12.4042USD	AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	211 800	15.4166	AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	211 800	11.7997USD	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	194 000	16.7243	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	194 000	12.8858	AB
		M	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	194 000	12.8858USD	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	193 700	16.7162	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	193 700	12.8979USD	AB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	117 268	12.5561USD	AB
		O	2022-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	(210 513)	14.2507USD	AB
		M	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(210 513)	14.2507USD	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(375 700)	13.3042USD	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(378 100)	13.2205USD	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(358 000)	17.9115	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(201 400)	16.2036	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(201 400)	12.4042USD	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(211 800)	15.4166	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(211 800)	11.7997USD	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(194 000)	16.7243	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(194 000)	12.8858USD	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(193 700)	16.7162	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(193 700)	12.8979USD	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(117 268)	12.5561USD	AB
Entheon Biomedical Corp. (formerly MPV Exploration Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jahns, Brian	5	O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.0500	BC
Equinox Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bailie, Rhylin Pauline Arkinstall	5	O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	5.3095	BC
Erdene Resource Development Corporation								
<i>Options</i>								
Akerley, Peter	4, 5	O	2022-08-09	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.3100	NS
Biolik, Anna	4	O	2022-08-09	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3100	NS
Byrne, John Philip	4	O	2022-08-09	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3100	NS
Croft, Thomas Layton	4	O	2022-08-09	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3100	NS
Jenkins, Robert	5	O	2022-08-09	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.3100	NS
MacDonald, Kenneth	4	O	2022-08-09	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3100	NS
McRae, Cameron	4	O	2022-08-09	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3100	NS
Mosher, David Vaughn	4	O	2022-08-09	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3100	NS
Widdup, Hedley James	4	O	2022-08-09	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3100	NS
EverGen Infrastructure Corp.								
<i>Options</i>								

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre	tion	opé-	de	prise	Description de l'opération			
Initié		ration	l'opération					
Porteur inscrit Monk, Natasha	5	O	2021-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Restricted Share Units Ozturgut, Can Metin	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		BC
Exploration Dios Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Payette, Normand	4	O	2022-08-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(110 000)		QC
N. Payette CÉLI	PI	O	2022-08-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	110 000		QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 000	0.0350	QC
Exploration Goldflare inc.								
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>								
Dufour, Yves	4							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2022-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0500	QC
Morin, Ghislain	5							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2022-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0500	QC
ROY, SERGE	5							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2022-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0500	QC
Exploration Puma Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brisson G., Ginette	5	O	2022-08-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	50 000	0.1500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Brisson G., Ginette	5	O	2022-08-03	D	54 - Exercice de bons de souscription	(50 000)	0.1500	QC
Exro Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
Van Batavia, Brian	7	O	2022-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Fairfax Financial Holdings Limited								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Fairfax Financial Holdings Limited	1	O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(24 196)		ON
Fairfax India Holdings Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Fairfax India Holdings Corporation	1	O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	12 264	10.9789USD	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	12 264	10.9713USD	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	12 264	11.0031USD	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	11.0233USD	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	12 200	10.9962USD	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	11.0289USD	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	12 264	10.9662USD	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	12 200	10.8785USD	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	10.7400USD	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	10.8200USD	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.7410USD	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	75 000	10.7100USD	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	12 264	10.5390USD	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	12 264	10.5951USD	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	12 264	10.4211USD	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	12 264	10.3580USD	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	11.1835USD	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 088	10.8182USD	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(312 264)		ON
Financière Sun Life inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coyles, Stephanie	4	O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	60.4000	ON
First Capital Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
First Capital Real Estate Investment Trust	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	127 900	15.1900	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	129 334	14.9800	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	129 334	14.9400	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	103 600	15.0400	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	129 300	15.0500	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(619 468)		ON
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Alkhafaji, Mani	5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 245	9.8300	BC
Soares, David J.R.	5	O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	10.4000	BC
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	10.3900	BC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	9.9200	BC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	9.9300	BC
First National Financial Corporation								
<i>Actions privilégiées FN.PR.B</i>								
Inglis, Robert	7, 5							
Cecilia (Chan) Inglis	PI	O	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	14.9500	ON
FIRSTSERVICE CORPORATION								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hennick, Jay Stewart	4, 6, 5, 3							
The Jay and Barbara Hennick Family Foundation	PI	O	2022-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(82 000)	171.0055	ON
		O	2022-08-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 400)	169.9721	ON
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	170.0000	ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(76 900)	170.9988	ON
Patterson, D. Scott	4, 5	O	2022-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	171.7700	ON
		O	2022-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	171.1100	ON
		O	2022-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	170.4400	ON
		O	2022-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	170.3500	ON
		O	2022-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	170.1400	ON
		O	2022-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	171.8000	ON
		O	2022-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	172.5600	ON
		O	2022-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	170.2900	ON
		O	2022-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	170.5600	ON
		O	2022-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	172.4500	ON
		O	2022-04-05	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(125 000)		ON
Rondeau Investment Inc.	PI	M	2022-07-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	171.7700	ON
		M	2022-07-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	171.1100	ON
		M	2022-07-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	170.4400	ON
		M	2022-07-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	170.3500	ON
		M	2022-07-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	170.1400	ON
		M	2022-07-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	171.8000	ON
		M	2022-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	172.5600	ON
		M	2022-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	170.2900	ON
		M	2022-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	170.5600	ON
		M	2022-08-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	172.4500	ON
		O	2022-04-05	I	90 - Changements relatifs à la propriété	125 000		ON
Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	8.6654	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.8271	ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.9550	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.0125	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.0600	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien								
<i>Droits Restricted Unit Rights</i>								
Schonfeldt, Julian	5	O	2022-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Parts de fiducie</i>								
Canadian Apartment Properties Real Estate Investment Trust	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	44.6700	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	44.0700	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	44.7900	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	44.6100	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	44.2800	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	44.0300	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	44.1900	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	43.7300	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	42.9600	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	43.2500	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	43.7100	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	44.1800	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	19 800	44.6400	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	13 300	45.0100	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	46.5400	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	47.0300	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 900	46.2700	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	46.2900	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	46.9500	ON
Fonds de Placement Immobilier H&R								
<i>Parts</i>								
H&R Real Estate Investment Trust	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	134 800	12.4977	ON
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(134 800)	12.4977	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	173 000	12.3269	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(173 000)	12.3269	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	173 000	12.6333	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(173 000)	12.6333	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	33 500	12.8393	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(33 500)	12.8393	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	94 400	12.5989	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(94 400)	12.5989	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	12.4977	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	12.4977	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	12.4719	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	12.4719	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	12.5775	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	12.5775	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	12.7710	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	12.7710	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	12.8193	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	12.8193	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	85 000	12.7896	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(85 000)	12.7896	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	12.9866	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	12.9866	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	13.2972	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	13.2972	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	13.2801	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	13.2801	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	98 300	13.2233	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(98 300)	13.2233	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	60 700	13.2779	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(60 700)	13.2779	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	35 000	13.4766	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	13.4766	ON
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE								
RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3 PI	O	2022-08-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26	15.5300	ON
		O	2022-08-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26)	15.5300	ON
		O	2022-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 919	15.3447	ON
		O	2022-08-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 968	15.5295	ON
		O	2022-08-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 460	15.1984	ON
		O	2022-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 936	15.4897	ON
Freshii Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
McCullagh, Joseph Francis	5	O	2022-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 585		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
McCullagh, Joseph Francis	5	O	2022-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 019)		ON
Galaxy Digital Holdings Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Galaxy Digital Holdings Ltd.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	4.8465	ON
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	5.1304	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	5.0688	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	5.4201	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	5.7276	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	5.3800	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	5.2638	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	39 900	4.9160	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	4.9723	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	5.1882	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	6.2728	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.5000	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	6.4830	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	6.4198	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	36 300	6.3236	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(36 300)		ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	6.4950	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(39 900)		ON
GDI Services aux immeubles inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
GDI Integrated Facility Services Inc.	1	O	2022-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	45.0000	QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	44.5200	QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	44.9750	QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	44.9800	QC
George Weston Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
George Weston Limited	1	O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	12 775	155.7600	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	156.2506	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	40 175	155.3251	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	36 600	157.7113	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	30 975	156.4842	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(113 100)		ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	116 775	153.3074	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	29 875	149.8040	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	34 975	151.7652	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(142 525)		ON
goeasly Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Deferred Share Unit Plan</i>								
Appel, David Harry	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	66	106.5000	ON
Basian, Karen	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	106.5000	ON
Deakin, Tara	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	66	106.5000	ON
Doniz, Susan	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	106.5000	ON
Johnson, Donald Kenneth	4, 3	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	106.5000	ON
Moore, James	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	106.5000	ON
Morrison, Sean	4	O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	65	106.5000	ON
Tétrault, Jonathan	4	O	2022-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-07-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	106.5000	ON
Gold Reserve Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
Camac Partners, LLC	3							
Camac Fund II, LP	PI	O	2022-08-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.8750USD	ON
Gold Standard Ventures Corp.								
<i>Options</i>								
Threlkeld, William Earl II	4	O	2022-08-01	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	2.1200	BC
Golden Share Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Zeng, Nick Nianqing	4, 5	O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0750	ON
		O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0750	ON
Gran Tierra Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ellson, Ryan Paul	5							
ESPP	PI	O	2022-08-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 083	1.3200USD	AB
Evans, Jim Randall	5							
ESPP	PI	O	2022-08-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	919	1.3200USD	AB
Guidry, Gary Stephen	4, 5							
ESPP	PI	O	2022-08-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 941	1.3200USD	AB
Trimble, Rodger Derrick	5							
ESPP	PI	O	2022-08-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 471	1.3200USD	AB
Granite Creek Copper Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clark, Geordan	4	O	2022-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Johnson, Timothy	4, 5, 3	O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0800	BC
Rowley, Michael Victor	4	O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0817	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Bons de souscription								
Clark, Geordan	4	O	2022-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Options								
Clark, Geordan	4	O	2022-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-08-03	D	50 - Attribution d'options	200 000		BC
Groupe Alithya inc.								
Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares								
Alithya Group inc.	1	O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	3.0749	QC
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	2.9451	QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	2.9200	QC
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	2.8681	QC
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	2.9005	QC
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	2.8962	QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	2.8239	QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	2.8257	QC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	2.7900	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 800	2.7374	QC
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	2.7250	QC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(65 200)	2.8702	QC
Groupe Colabor Inc.								
Actions ordinaires								
Beauchamp, Marc	4	O	2022-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Consul Plus Ltée	PI	O	2022-06-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Fiducie Familiale Marc Beauchamp	PI	O	2022-06-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Groupe Dynacor inc.								
Actions ordinaires								
Groupe Dynacor inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	3.0300	QC
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.0500	QC
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.9800	QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.9900	QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	3.0000	QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.0100	QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	3.0200	QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	185	3.0300	QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 085)		QC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	2.9500	QC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 685	2.9600	QC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 085)		QC
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.9800	QC
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	185	2.9900	QC
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.1100	QC
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	3.1300	QC
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 685)		QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	3.0500	QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.0600	QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	3.0800	QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	385	3.1000	QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 885)		QC
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 885	2.9800	QC
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 885)		QC
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	2.9800	QC
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 285	2.9900	QC
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(6 085)		QC
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	485	2.9700	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	2.9800	QC
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 785)		QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 685	2.8000	QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.8600	QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.8700	QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	2.8800	QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	2.8900	QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.9000	QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(6 085)		QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 585	2.8900	QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.9000	QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 085)		QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.9200	QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.9500	QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 885	2.9900	QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.0000	QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 085)		QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	385	3.0400	QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.0500	QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	3.0600	QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.0700	QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 085)		QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.0500	QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	185	3.0600	QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	3.0700	QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 185)		QC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	3.0200	QC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.0500	QC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		QC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 985	3.0700	QC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.0800	QC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(6 085)		QC
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	3.0200	QC
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.0500	QC
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.0700	QC
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.0900	QC
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	685	3.1000	QC
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 085)		QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.8600	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.9100	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.9200	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	2.9400	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.9800	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	2.9900	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	3.0100	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	185	3.0200	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(6 085)		QC
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	3.0500	QC
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		QC
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	285	3.0100	QC
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	3.0300	QC
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	3.0500	QC
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 085)		QC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	185	3.0100	QC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.0500	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(385)		QC
Groupe IBI Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
IBI Group Inc.	1	O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 669)		ON
Groupe Stingray Inc.								
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>								
Blondin, Claudine	4	O	2022-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 708	6.0929	QC
Bouchard, Karinne	4	O	2022-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 392	6.0929	QC
Lavoie, Frédéric	4	O	2022-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 191	6.0240	QC
Pathy, Mark	4	O	2022-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 975	6.0929	QC
Rich, Gary	4	O	2022-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 465	6.0240	QC
Steele, Robert	4	O	2022-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 985	6.0929	QC
Tremblay, Pascal	4	O	2022-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 069	6.0929	QC
Groupe Tenet Fintech Inc. (formerly Groupe Peak Fintech Inc.)								
<i>Bons de souscription</i>								
JOSEPH, Johnson	4, 5	O	2022-07-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)	0.5000	ON
Landreville, Jean	5	O	2022-07-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(50 000)	0.5000	ON
Qiu, Liang	4	O	2022-07-23	D	55 - Expiration de bons de souscription	(150 000)	0.5000	ON
<i>Options</i>								
Dumas, Mark	4	O	2022-06-01	D	52 - Expiration d'options	(47 500)	2.1000	ON
JOSEPH, Johnson	4, 5	O	2022-06-01	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	2.1000	ON
Qiu, Liang	4	O	2022-06-01	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	2.1000	ON
Tessier, Charles-André	4	O	2022-06-01	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	2.1000	ON
GURU Organic Energy Corp. (formerly Mira X Acquisition Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
GURU Organic Energy Corp.	1	O	2022-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 860	8.0698	QC
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 860)		QC
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	8.0100	QC
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		QC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	7.9271	QC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(2 800)		QC
Héroux-Devtek Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Thabet, Annie	4	O	2021-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 670	13.3900	QC
HEXO Corp.								
<i>Options</i>								
Fletcher, Jackie Ann	5	O	2022-05-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-06-16	D	50 - Attribution d'options	673 575	0.2800	QC
Home Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Home Capital Group Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	34 700	24.8114	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	41 000	24.3421	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	50 973	24.7653	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	50 973	25.6628	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 700	25.7130	ON
iA Société financière inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
iA Financial Corporation Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	65.1487	QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	62.4320	QC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	37 500	62.1893	QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(87 500)		QC
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	64.2639	QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	64.3437	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre Initié Porteur inscrit		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	63.8303	QC	
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	64.1836	QC	
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	63.2170	QC	
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		QC	
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	62.2060	QC	
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	61.9250	QC	
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	63.0307	QC	
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	63.7533	QC	
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	63.6689	QC	
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		QC	
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	63.8285	QC	
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	64.1641	QC	
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	65.0129	QC	
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	65.0336	QC	
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	65.0810	QC	
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		QC	
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	68.4442	QC	
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	70.6598	QC	
	Stickney, Michael Lee	5	O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)		QC
			O	2022-08-03	D	51 - Exercice d'options	1 000	35.5100	QC
		O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	69.0000	QC	
		O	2022-08-04	D	51 - Exercice d'options	1 000	35.5100	QC	
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	69.1510	QC	
		O	2022-08-04	D	51 - Exercice d'options	1 000	35.5100	QC	
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	69.6000	QC	
		O	2022-08-05	D	51 - Exercice d'options	1 000	35.5100	QC	
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	70.3000	QC	
		O	2022-08-08	D	51 - Exercice d'options	1 000	35.5100	QC	
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	70.5000	QC	
		O	2022-08-09	D	51 - Exercice d'options	1 000	35.5100	QC	
		O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	70.2500	QC	
Options Stickney, Michael Lee	5	O	2022-08-10	D	51 - Exercice d'options	1 500	35.5100	QC	
		O	2022-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	71.0533	QC	
		O	2022-08-03	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	35.5100	QC	
		O	2022-08-04	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	35.5100	QC	
		O	2022-08-04	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	35.5100	QC	
Imperial Mining Group Ltd.		O	2022-08-05	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	35.5100	QC	
		O	2022-08-08	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	35.5100	QC	
Options Bureau, Alain DeLong, Brooke	4	O	2022-08-10	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1200	QC	
	4	O	2022-08-10	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1200	QC	
Industries Lassonde Inc. Actions à droit de vote subalterne Catégorie A Lassonde Industries Inc.	1	O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	119.2290	QC	
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	118.1900	QC	
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	115.1017	QC	
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	113.8910	QC	
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	112.4440	QC	
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	112.0967	QC	
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	111.5380	QC	
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	109.8475	QC	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	113.7200	QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	114.6120	QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	114.7519	QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	112.0420	QC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	114.4250	QC
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)		QC
Intact Corporation financière								
<i>Actions ordinaires</i>								
Intact Financial Corporation	1	O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(138 850)		ON
Katchen, Michael	4	O	2022-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Integra Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beedie, Ryan K	3							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2022-08-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-08-04	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 030 000	0.6600USD	BC
Salamis, George	4, 5	O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.8600	BC
<i>Billets convertibles</i>								
Beedie, Ryan K	3							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2022-08-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Interfor Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Temple, Thomas	4	O	2022-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Invesque Inc. (formerly, Mainstreet Health Investments Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Invesque, Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.5600USD	ON
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	1.6000USD	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4700USD	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.5100USD	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.5300USD	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.5400USD	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	600	1.5500USD	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	1.5000USD	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.4900USD	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	83 000	1.5100USD	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.4200USD	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	1.4300USD	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.4500USD	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	1.4600USD	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.4800USD	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	500	1.4500USD	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	1.4600USD	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	1.4900USD	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	1.4700USD	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	1.4200USD	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	1.4400USD	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	1.4500USD	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	1.5000USD	ON
<i>Débiteures</i>								
Invesque, Inc.	1	O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 10 000.00)		ON
Jaguar Mining Inc.								
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>								
HILL, JONATHAN VICTOR	5	O	2022-08-04	D	36 - Conversion ou échange	(11 818)		ON
Journey Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Verge, Alexander G.	4, 5	O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	5.0000	AB

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Jushi Holdings Inc.								
<i>Options</i>								
Adderton, Peter	4	O	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.9300	ON
		M	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.9300USD	ON
Barack, Louis (Jonathan)	5, 3	O	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	1.9300	ON
		M	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	1.9300USD	ON
Cacioppo, James	4, 5, 3	O	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	3 000 000	1.9300	ON
		M	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	3 000 000	1.9300USD	ON
Cross, Benjamin	4	O	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.9300	ON
		M	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.9300USD	ON
Garcia-Berg, Leo	5	O	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	370 000	1.9300	ON
		M	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	370 000	1.9300USD	ON
Hahn, Marina Louise	4	O	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.9300	ON
		M	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	80 000	1.9300USD	ON
Monroe, Stephen	4	O	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	120 000	1.9300	ON
		M	2022-07-28	D	50 - Attribution d'options	120 000	1.9300USD	ON
Keyera Corp.								
<i>Droits Share Awards</i>								
BRENNAN, NANCY LOUISE	5	O	2022-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 021)		AB
		O	2022-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 339	31.1800	AB
Kinaxis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bell, Andrew William Robert	5	O	2022-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ticala, Vasile Gelu	5	O	2022-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Ticala, Vasile Gelu	5	O	2022-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Bell, Andrew William Robert	5	O	2022-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ticala, Vasile Gelu	5	O	2022-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Kinross Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ives, Glenn Antony	4							
Glenn Antony Ives Professional Corporation	PI	O	2022-08-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.4005USD	ON
van Akkooi, Michiel	5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.3400	ON
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bank of Nova Scotia, The	1	O	2022-06-29	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	76.5709	ON
		O	2022-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	75.7717	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	74.1060	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	74.3982	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		ON
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	166.4581	ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	167.7219	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	169.9199	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	169.2137	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
<i>C.T.C. Dealer Holdings Interest</i>								
St Jacques, Pierre	6							
Magasin Pierre St. Jacques Inc	PI	O	2022-07-29	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de	(192)	265.8000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
prospectus								
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Class B</i>								
AGF Management Limited, La Societe de Gestion AGF Limitee	1	O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	6.3690	ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(11 300)	6.3690	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	6.4300	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)	6.4300	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	11 200	6.3900	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(11 200)	6.3900	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 600	6.3980	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 600)	6.3980	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2022-05-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(60)		ON
1767611 Ontario Limited	PI	O	2022-05-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	60		ON
Largo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Largo Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	24 200	8.8300	ON
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(24 200)		ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	24 510	8.7600	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(24 510)		ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	23 986	8.3400	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(23 986)		ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	23 400	8.5200	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(23 400)		ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	22 700	8.5300	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(22 700)		ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	24 000	8.6800	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(24 000)		ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	24 500	8.7600	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(24 500)		ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	39 171	7.7200	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(39 171)		ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	39 239	8.4900	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(39 239)		ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	37 486	8.9400	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(37 486)		ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	37 486	9.0800	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(37 486)		ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	37 575	9.0200	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(37 575)		ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	34 375	8.7600	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(34 375)		ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	37 796	8.6000	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(37 796)		ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	36 135	8.3800	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(36 135)		ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	35 435	8.6400	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(35 435)		ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	36 545	8.9100	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(36 545)		ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	35 913	9.3100	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(35 913)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	35 566	9.7000	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(35 566)		ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	8.6400	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(23 000)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Le Fonds de dividendes d'émetteurs internationaux du secteur de l'énergie propre								
<i>Parts de fiducie</i>								
International Clean Power Dividend Fund	1	O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	7.4778	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	7.6265	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	7.9700	ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.0531	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.0120	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.1325	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.1460	ON
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	8.1597	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	8.1632	ON
Le Fonds de dividendes des secteurs de l'agriculture durable et du bien-être								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Agriculture & Wellness Dividend Fund	1	O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	7.1900	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	7.2784	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	7.6579	ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	7.5233	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.6450	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.6367	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.4788	ON
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	7.4417	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	7.4068	ON
Le Fonds de dividendes du secteur de l'immobilier durable								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Real Estate Dividend Fund	1	O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.2500	ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.5588	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.5875	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	500	7.5840	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.5278	ON
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	7.5629	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.6650	ON
Le Fonds de dividendes du secteur des technologies en milieu de travail								
<i>Parts de fiducie</i>								
Workplace Technology Dividend Fund	1	O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	5.7281	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	5.8439	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	13 300	5.9601	ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	6.0015	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	6.1651	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	6.2217	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.2320	ON
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	6.2100	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	6.1000	ON
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Maple Leaf Foods Inc.	1	O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	32 700	22.8414	ON
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(32 700)	22.8414	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	22.8667	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)	22.8667	ON
McCain, Jonathan Wallace Ferguson Andover Capital Corporation	4 PI	O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	22.1500	ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	22.4000	ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	22.4600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	22.5500	ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	22.6000	ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	22.6500	ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	22.7000	ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.7500	ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	22.7950	ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	22.8000	ON
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Columb, Kieran Barry	5	O	2022-07-29	D	51 - Exercice d'options	7 000	55.6900	ON
		O	2022-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	120.0000	ON
George Weston Limited	3							
TD Securities Inc. - ASDP	PI	O	2022-08-02	I	38 - Rachat ou annulation	(22 458)	116.4000	ON
		O	2022-08-04	I	38 - Rachat ou annulation	(9 711)	118.3900	ON
		O	2022-08-05	I	38 - Rachat ou annulation	(8 724)	116.5200	ON
Loblaw Companies Limited	1	O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	6 341	119.4776	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 050	119.4300	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 741	119.3946	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 495	121.6800	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	27 241	118.6021	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	25 839	117.0900	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(67 552)		ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	20 200	117.0575	ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	22 458	116.4000	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	14 641	115.9824	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	29 041	117.3818	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	9 711	118.3900	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(80 707)		ON
Wiebe, Robert Wayne	5	O	2022-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2022-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
RRSP Account	PI	O	2022-07-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Columb, Kieran Barry	5	O	2022-07-29	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	55.6900	ON
Weston, Willard Galen Garfield	4, 6, 5	O	2022-08-04	D	50 - Attribution d'options	6 877		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Weston, Willard Galen Garfield	4, 6, 5	O	2022-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 339		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Weston, Willard Galen Garfield	4, 6, 5	O	2022-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 338		ON
Les Producteurs Affinor inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brusatore, Nicholas Gordon	4, 3	O	2022-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 500)		BC
		O	2022-07-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 500)		BC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.1100	BC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.1050	BC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 500)	0.1000	BC
Pavenham Developments Inc	3	O	2022-08-04	D	36 - Conversion ou échange	1 600 000	0.1000	BC
		O	2022-08-04	D	53 - Attribution de bons de souscription	1 600 000	0.1500	BC
Liberty Gold Corp. (formerly Pilot Gold Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Everett, Calvin Clovis	5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 000	0.4550	BC
LifeSpeak Inc.								
<i>Options</i>								
Von Bank, Jason	5	O	2022-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-04-22	D	50 - Attribution d'options	150 000		ON
Loop Energy Inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Towns, Damian Jon	5	O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 300	1.8000	BC
Lumiera Santé Inc. (formerly, Produits Naturels Mondias Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ponce, Carlos	4	O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0150	QC
Lundin Mining Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
HASTINGS, ANDREW	5	O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.6000	ON
Jean-Claude, Lalumiere	5	O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200	6.9300	ON
Madison Pacific Properties Inc.								
<i>Actions ordinaires Class B Voting</i>								
Madison Venture Corporation	3	O	2022-08-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	163 500	6.5000	BC
<i>Actions sans droit de vote Class C</i>								
Madison Venture Corporation	3	O	2022-08-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 134 900	6.5000	BC
Magna International Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Hauser, Jan	4	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Maple Gold Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Homor, Brent Matthew	4, 5	O	2022-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 053	0.1800	BC
		O	2022-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 289	0.1700	BC
Lang, Joness	5	O	2022-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 667	0.1800	BC
		O	2022-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 764	0.1700	BC
Lee, Wilhelmina	5	O	2022-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 505	0.1800	BC
		O	2022-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 593	0.1700	BC
Patankar, Kiran Uday	5	O	2022-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 794	0.1800	BC
		O	2022-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 899	0.1700	BC
Speidel, Friedrich	5	O	2022-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 292	0.1800	BC
		O	2022-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 426	0.1700	BC
Martinrea International Inc.								
<i>Deferred Share Unit</i>								
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 270	8.9200	ON
Pagliari, Armando	5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 491	8.9200	ON
Paine, Lawrence Arthur	5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 785	8.9200	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 541	8.9200	ON
<i>Performance Share Units</i>								
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 409	8.9200	ON
Di Tosto, Alfred	5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 989	8.9200	ON
Leal, Michael Allen	5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 541	8.9200	ON
Pope, Kerri Lynn	5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 495	8.9200	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 392	8.9200	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 425	8.9200	ON
Di Tosto, Alfred	5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 989	8.9200	ON
Leal, Michael Allen	5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 541	8.9200	ON
Pagliari, Armando	5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 993	8.9200	ON
Paine, Lawrence Arthur	5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 028	8.9200	ON
Pope, Kerri Lynn	5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 495	8.9200	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 425	8.9200	ON
Mazarin Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MONETTE, SERGE	7							
RETROMOBILE INC	PI	O	2022-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.1400	QC
		O	2022-08-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1400	QC
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1500	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
MCAN Mortgage Corporation (d/b/a/ MCAN Financial Group)								
<i>Actions ordinaires</i>								
BUCK, AVISH Computershare (ESOP)	5 PI	O	2022-04-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	61	17.8494	ON
		O	2022-05-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	17.0400	ON
		O	2022-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	18.1850	ON
		O	2022-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	17.2087	ON
		O	2022-06-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	66	16.5000	ON
		O	2022-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	16.4196	ON
		O	2022-07-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	16.2916	ON
		O	2022-07-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	16.1607	ON
Weaver, Karen H. Computershare (ESOP)	4, 5 PI	O	2022-05-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129	17.0400	ON
		O	2022-05-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	18.1850	ON
		O	2022-06-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	127	17.2087	ON
		O	2022-06-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	16.5000	ON
		O	2022-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	252	16.4196	ON
RBC (RSP)	PI	O	2022-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	199	16.4196	ON
RBC Dominion Securities Inc.	PI	O	2022-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	21	16.4196	ON
Scotia Capital	PI	O	2022-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	16.4196	ON
ScotiaMcLeod (RSP)	PI	O	2022-06-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	16.4196	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Weaver, Karen H.	4, 5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	16.4196	ON
		O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	16.4196	ON
		O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	16.4196	ON
		O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	258	16.4196	ON
		O	2022-08-08	D	59 - Exercice au comptant	(287)	16.2598	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Weaver, Karen H.	4, 5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	16.4196	ON
		O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	258	16.4196	ON
		O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	154	16.4196	ON
		O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	172	16.4196	ON
		O	2022-08-08	D	59 - Exercice au comptant	(201)	16.2598	ON
Medical Facilities Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Medical Facilities Corporation	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(18 600)		ON
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	8.7474	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(18 600)		ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	8 900	8.5793	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)		ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	8.7375	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(8 900)		ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	9 200	8.8945	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)		ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	8.8951	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(9 200)		ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	12 700	8.9902	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	18 600	9.3187	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(12 700)		ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	13 700	9.3997	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(18 600)		ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	14 100	9.5589	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(13 700)		ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 200	9.5983	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale		
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(14 100)		ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	9.6068	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)		ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	13 400	9.5901	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	9.3781	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(13 400)		ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	9.3321	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)		ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	11 300	9.5035	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(5 800)		ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	18 400	9.6140	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(11 300)		ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	9.7123	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(18 400)		ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	9.9028	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 900)		ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	9.8747	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	11 100	9.8881	ON
MEG Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MEG Energy Corp.	1	O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	16.5904	AB
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	400 000	15.5055	AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(400 000)		AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	17.2900	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	17.2183	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(150 000)		AB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	16.6778	AB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(250 000)		AB
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	350 000	15.9058	AB
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(350 000)		AB
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	350 000	15.9135	AB
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(350 000)		AB
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	425 000	15.1285	AB
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(425 000)		AB
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	16.2245	AB
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		AB
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	118 000	17.0613	AB
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(118 000)		AB
<i>Billets 7.125 Senior Notes due 2027</i>								
MEG Energy Corp.	1	O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 15 409 000.00		AB
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 15 409 000.00)		AB
<i>Performance Share Units</i>								
Telang, Mark Anand	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Telang, Mark Anand	5	O	2022-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Metalla Royalty & Streaming Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Casswell, Kim Charisse	5	O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	6.3500	BC
Tucker, E.B.	4	O	2022-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	11.9000	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Tucker, E.B.	4	O	2022-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	11.9000	BC
MÉTAUX GENIUS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2022-08-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(25 000)	0.0650	QC
		O	2022-08-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(225 000)	0.0650	QC
		M	2022-08-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(225 000)	0.0650	QC
		O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.0620	QC
Goulet, Pierre-Olivier	5	O	2022-08-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	25 000	0.0650	QC
		O	2022-08-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	225 000	0.0650	QC
Metro inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Metro inc.	1	O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	69.8490	QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	70.4080	QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	70.5170	QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	69.7550	QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	69.8680	QC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	69.8930	QC
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	70.8000	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		QC
Meubles Leon Ltee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leon's Furniture Limited	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.4800	ON
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.4800	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.5000	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	15.5000	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.5700	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	15.5700	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.1400	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.1400	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.2700	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.2700	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.9200	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	15.9200	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.8100	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	15.8100	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.0600	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.0600	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.6700	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	15.6700	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.0300	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	15.0300	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	15.8500	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	15.8500	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.3100	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.3100	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.3200	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.3200	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.5100	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.5100	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.7800	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.7800	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.6400	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.6400	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.3800	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.3800	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.2400	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.2400	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.2800USD	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.2800	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	16.7000	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	16.7000	ON
MINT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.7059	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	6.7350	ON
Moneta Gold Inc. (formerly Moneta Porcupine Mines Inc.)								
<i>Options</i>								
Rogers, Gerald Patrick Dennis	5	O	2022-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Neighbourly Pharmacy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
PCP GP INC.	3							
Rx Sidecar IV, L.P.	PI	O	2022-08-03	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	435 000	21.0000	ON
Neptune Solutions Bien-Être Inc. (anciennement Neptune Technologies & Bioressources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cammarata, Michael Taylor	4	O	2022-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(10 233 658)	3.2100USD	QC
		O	2022-08-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 926	1.2200USD	QC
		M	2022-08-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 696	1.2200USD	QC
<i>Options</i>								
Cammarata, Michael Taylor	4	O	2022-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(10 538 310)		QC
<i>Restricted Share Units</i>								
Cammarata, Michael Taylor	4	O	2022-06-13	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(151 109)		QC
		O	2022-08-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 696)	1.2200USD	QC
		O	2022-08-02	D	97 - Autre	(1 749)	1.2200USD	QC
New Found Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
2176423 Ontario Ltd.	3	O	2022-08-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 250 000	8.4500	BC
Sprott Mining Inc.	3	O	2022-08-04	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(6 750 000)		BC
Sprott, Eric S.	3							
2176423 Ontario Ltd.	PI	O	2022-08-05	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 750 000	8.4500	BC
Sprott Mining Inc	PI	O	2022-08-04	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(6 750 000)		BC
New Pacific Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kong, David TokPay	4	O	2022-08-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500	3.9100	BC
Yuan, Jialiang	5	O	2022-08-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 667	3.9100	BC
ZHANG, YONGMING	5	O	2022-08-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 333	3.9100	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Kong, David TokPay	4	O	2022-08-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		BC
Yuan, Jialiang	5	O	2022-08-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 667)	3.9100	BC
ZHANG, YONGMING	5	O	2022-08-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 333)	3.9100	BC
North American Construction Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
North American Construction Group Ltd.	1	O	2022-08-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 100	14.3443	AB
		O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	14.5000	AB

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 100	14.2730	AB
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 100	14.5207	AB
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(107 300)		AB
North American Financial 15 Split Corp.								
<i>Class A Shares</i>								
North American Financial 15 Split Corp.	1	O	2022-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(51 300)		ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	97 900	3.7890	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(97 900)		ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	97 000	3.7452	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(97 000)		ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	11 900	4.0667	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(11 900)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	44 000	4.2021	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(44 000)		ON
Nuvei Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Dent, Timothy Andrew	4	O	2022-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
NUVISTA ENERGY LTD.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Andreachuk, Ross Lloyd	5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	10.4500	AB
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>								
MacPhail, Keith A.J.	4, 5	O	2022-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 893		AB
		M	2022-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 893	11.7600	AB
		O	2022-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 544		AB
		M	2022-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 544	10.2100	AB
Zawalsky, Grant A.	4	O	2022-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 878		AB
		M	2022-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 878	11.7600	AB
		O	2022-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	615		AB
		M	2022-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	615	10.2100	AB
O2Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gill, Kamaljit	4	O	2022-07-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Obsidian Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bosman, Shani	4	O	2022-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.5100	AB
		O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	10.8000	AB
Hawkins, Mark Kristian Rodger	5	O	2022-08-05	D	51 - Exercice d'options	25 075	0.5600	AB
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 075)	10.5708	AB
Loukas, Stephen	4, 5	O	2022-08-02	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.5600	AB
		O	2022-08-02	D	59 - Exercice au comptant	(59 040)	11.5163	AB
		O	2022-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.1400USD	AB
<i>Options</i>								
Hawkins, Mark Kristian Rodger	5	O	2022-08-05	D	51 - Exercice d'options	(25 075)	0.5600	AB
Loukas, Stephen	4, 5	O	2022-08-02	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	11.5163	AB
OceanaGold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Benson, Paul	4	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 500	2.3430	ON
Bond, Gerard Michael	8							
Becamplaan Pty Ltd	PI	O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000		ON
		O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000		ON
Omai Gold Mines Corp. (formerly Anconia Resources Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Walker, G. Dwight	5	O	2022-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Walker, G. Dwight	5	O	2022-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
ONEX CORPORATION								
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>								
Copeland, David Wayne	5	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	68.4400	ON
Daly, Andrea Elizabeth	5	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	26	68.4400	ON
Etherington, William	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	131	67.0800	ON
Goldhar, Mitchell	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	38	67.0800	ON
Govan, Christopher Allan	5	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	290	68.4400	ON
Heersink, Ewout R.	4, 5	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	636	68.4400	ON
Huffington, Arianna	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	54	67.0800	ON
Mackay, Derek Christopher	5	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1	68.4400	ON
Marwah, Sarabjit	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	67.0800	ON
McCoy, John Bonnet	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	159	67.0800	ON
Munk, Anthony	7	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	68.4400	ON
Popatia, Tawfiq	5	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	60	68.4400	ON
Prichard, John Robert Stobo	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	162	67.0800	ON
Reisman, Heather M.	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	147	67.0800	ON
Thorsteinson, Arni Clayton	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	207	67.0800	ON
Wilkinson, Beth Ann	4	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	67.0800	ON
Wright, Nigel Stewart	7	O	2022-08-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	82	68.4400	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Mackay, Derek Christopher	5	O	2022-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	19	68.4400	ON
Parex Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cornelius, Sigmund	4	O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	15.0900USD	AB
Parex Resources Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	72 400	21.6500	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 448 000)		AB
Partners Value Investments LP								
<i>Parts de société en commandite Class A Preferred, Series 1</i>								
Lawson, Brian	4							
Wylbrook Investments	PI	O	2022-08-02	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(200 000)	25.0000USD	ON
<i>Parts de société en commandite Equity Limited Partnership Units</i>								
Partners Value Investments LP	1	O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	70.0000	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	69.5000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	69.5000	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	900	69.5000	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	66.5000	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)		ON
Payfare Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Payfare Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 915	4.5325	ON
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 915)		ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	6 215	4.4954	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 215)		ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	4.4280	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	4.3986	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	4.6643	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 915	4.4939	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(8 915)		ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 915	4.2358	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(8 915)		ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	13 815	4.2081	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(13 815)		ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	18 715	4.0152	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(18 715)		ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 315	3.9185	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 315)		ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	4.2375	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	4.4365	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 400	4.7482	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(15 400)		ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	13 000	4.7860	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(13 000)		ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	4.7018	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(12 500)		ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 715	4.5018	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 715)		ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 315	4.5862	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(2 315)		ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 915	4.6500	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(5 915)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	4.8000	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(3 200)		ON
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pembina Pipeline Corporation	1	O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 000		AB
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	44.0011	AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	100 000		AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)	43.8046	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	50 000		AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	45.7500	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	50 000		AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	46.1856	AB
Sykes, Henry William	4	O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	46.5530	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Perk Labs Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Altamirano, Vanessa	5	O	2022-05-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 000	0.0250	BC
		O	2022-08-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	0.0200	BC
<i>Restricted share units</i>								
Altamirano, Vanessa	5	O	2022-05-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 000)	0.0250	BC
		O	2022-08-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)	0.0200	BC
Hoyles, Jonathan	4, 5	O	2022-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	424 241		BC
Zhang, Jian Qun	5	O	2022-08-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	695 000		BC
Perpetual Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goosen, Ryan	5	O	2022-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	284 365	0.0100	AB
<i>Restricted Rights</i>								
Goosen, Ryan	5	O	2022-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(287 100)	0.0100	AB
Riddell Rose, Susan	4, 5, 3	O	2022-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 218 000	0.0100	AB
PharmaCielo Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Petron, William Boris	4	O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.5900	ON
Pharmadrug Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cohen, Daniel	5	O	2022-08-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	323 525	0.0500	ON
Daniel Cohen - RESP	PI	O	2018-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-08-02	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	195 893	0.0500	ON
Daniel Cohen - RRSP	PI	O	2018-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-08-02	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	363 801	0.0500	ON
<i>Bons de souscription</i>								
Cohen, Daniel	5	O	2020-08-16	D	55 - Expiration de bons de souscription	(200 000)		ON
		O	2021-01-10	D	55 - Expiration de bons de souscription	(225 000)		ON
		O	2021-02-27	D	55 - Expiration de bons de souscription	(250 000)		ON
Plaza Retail REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Plaza Retail REIT	1	O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		NB
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0900	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0800	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0500	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0500	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0000	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0000	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0000	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.9700	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.9600	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		NB
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	150	4.0100	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0300	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0200	NB
		O	2022-07-29	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(100)		NB
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	150	4.0000	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(150)		NB
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0000	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0300	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	4.0500	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		NB
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0600	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		NB
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	225	4.1600	NB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	230	4.2000	NB
Zakuta, Michael Aaron Les Immeubles St-Prospér Inc.	4, 5, 3 PI	O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 400	4.1500	NB
		O	2022-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.2300	NB
Plaza Z-Corp Properties Inc.	PI	O	2022-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.2800	NB
Polymet Mining Corp.								
<i>Options</i>								
Cherry, Jonathan	4	O	2022-08-04	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		ON
Keenan, Patrick Francis	5	O	2022-08-04	D	52 - Expiration d'options	(90 000)		ON
Vogt, Ryan	5	O	2022-08-04	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		ON
Primaris Real Estate Investment Trust								
<i>Series A Units</i>								
Avery, Alexander Danial Volition Capital	4 PI	O	2022-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 400	14.2900	ON
		O	2022-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	14.2900	ON
Primaris Real Estate Investment Trust	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	17 500	12.5114	ON
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(17 500)		ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.2462	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.5288	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.6074	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.3000	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.3055	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.3852	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.3903	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.1673	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.1855	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.4187	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.7543	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.8176	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre Initié Porteur inscrit		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON	
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.7883	ON	
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON	
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.9374	ON	
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON	
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	13.0454	ON	
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON	
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	13.0121	ON	
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON	
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.9902	ON	
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON	
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.9898	ON	
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		ON	
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	17 500	13.3204	ON	
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(17 500)		ON	
	Quebecor inc.								
	<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>								
Quebecor inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.8689	QC	
		M	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.8689	QC	
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.7384	QC	
		M	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.7384	QC	
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.3047	QC	
		M	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.3047	QC	
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.1079	QC	
		M	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.1079	QC	
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.0982	QC	
		M	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.0982	QC	
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.9893	QC	
		M	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.9893	QC	
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.3536	QC	
		M	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.3536	QC	
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.1284	QC	
		M	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.1284	QC	
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.9190	QC	
		M	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.9190	QC	
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.6233	QC	
		M	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	27.6233	QC	
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.0415	QC	
		M	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.0415	QC	
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.3247	QC	
		M	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.3247	QC	
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.3117	QC	
		M	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.3117	QC	
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.6322	QC	
		M	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.6322	QC	
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.8957	QC	
		M	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.8957	QC	
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.6513	QC	
		M	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.6513	QC	
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.7840	QC	
		M	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.7840	QC	
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.6869	QC	
		M	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.6869	QC	
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.6041	QC	
		M	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.6041	QC	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.6327	QC
		M	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.6327	QC
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)		QC
		M	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000 000)		QC
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Unités d'actions différées</i>								
Chabot, Lucie	4	O	2022-08-04	D	35 - Dividende en actions	15	38.1400	QC
Courteau, Robert	4, 5	O	2022-08-04	D	35 - Dividende en actions	246	38.1400	QC
Lemay, Marie	4	O	2022-08-04	D	35 - Dividende en actions	8	38.1400	QC
Martin, Luc	4	O	2022-08-04	D	35 - Dividende en actions	16	38.1400	QC
Pomerleau, Pierre	4	O	2022-08-04	D	35 - Dividende en actions	51	38.1400	QC
Poulin, Marc	4	O	2022-08-04	D	35 - Dividende en actions	86	38.1400	QC
Vachon, Sylvie	4	O	2022-08-04	D	35 - Dividende en actions	66	38.1400	QC
Real Matters Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Real Matters Inc.	1	O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.8840	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.8840	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.8980	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.8980	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.8210	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.8210	ON
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.9240	ON
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.9240	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	5.6750	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	5.6750	ON
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE								
<i>Actions ordinaires</i>								
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	1	O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	87 264	12.7888	QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(87 264)		QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	87 264	12.6703	QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(87 264)		QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	87 264	12.9295	QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(87 264)		QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	40 800	12.9788	QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(40 800)		QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	87 264	12.6796	QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(87 264)		QC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	182 400	12.4255	QC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(182 400)		QC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	87 264	12.4748	QC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(87 264)		QC
Ressources Auxico Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Inwentash, Sheldon	4, 3							
ThreeD Capital	PI	O	2021-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.6894	QC
		M	2021-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.6926	QC
		M'	2021-06-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.6894	QC
		O	2022-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.2791	QC
		M	2022-01-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.2791	QC
		O	2022-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 500)	1.1839	QC
		M	2022-01-05	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 500)	1.1839	QC
		O	2022-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.1753	QC
		M	2022-01-06	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	1.1753	QC
		O	2022-01-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 000)	1.1802	QC
		M	2022-01-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 000)	1.1802	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-01-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(124 000)	1.1550	QC
		M	2022-01-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(124 000)	1.1550	QC
		O	2022-01-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	1.1000	QC
		M	2022-01-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 000)	1.1000	QC
		O	2022-03-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.7239	QC
		M	2022-03-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	0.7239	QC
		O	2022-03-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.7110	QC
		M	2022-03-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.7110	QC
		O	2022-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.6749	QC
		M	2022-05-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.6749	QC
		O	2022-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.6673	QC
		M	2022-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.6673	QC
		O	2022-08-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84 000)	0.8495	QC
		M	2022-08-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84 000)	0.8495	QC
Ressources Minières Vanstar Inc.								
<i>Options</i>								
Hamel, Jonathan	5	O	2022-07-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3500	QC
RF Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
RF Capital Group Inc.	1	O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	483	14.2400	ON
		M	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	483	14.2400	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	783	14.5000	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	883	14.4000	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	13.6100	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	183	13.1000	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	883	13.5800	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	183	13.5700	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	13.5100	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	13.5700	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	583	13.5700	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	300	13.4400	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	683	13.5400	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	883	13.5000	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	383	13.5000	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(6 630)		ON
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>								
Bernier, Nathalie	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 469	13.4380	ON
Brown, David G.	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 005	13.4380	ON
DUHAMEL, VINCENT	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 005	13.4380	ON
Leith, David Gordon	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 097	13.4380	ON
Mowat, Jane	4	O	2022-08-05	D	46 - Contrepartie de services	835	13.4380	ON
Riley, Sanford	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 097	13.4380	ON
Wright, Donald Arthur	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	13.4380	ON
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>								
Coburn, Krista Gail JoAnne	5	O	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 032		ON
		M	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 032		ON
		M'	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 032		ON
Kapoor, Kishore	4	O	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	291 616		ON
		M	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	291 616		ON
Stennett, Scott Paul	7	O	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 032		ON
		M	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	51 032		ON
Williams, Michael	7	O	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	49 278		ON
		M	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	49 278		ON
Wilson, Timothy James	5	O	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	102 065		ON
		M	2022-03-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	102 065		ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
		O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	762		ON
<i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>								
Wilson, Timothy James	5	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	508		ON
Rogers Communications Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Rogers, Edward	4, 6, 5	O	2022-07-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 051	59.4600	ON
Rogers, Martha	4, 6	O	2022-07-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	368	59.4600	ON
Rogers-Hixon, Melinda M.	4, 6	O	2022-07-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	526	59.4600	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Fecan, Ivan	4	O	2022-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	588		ON
Gemmell, Robert	4	O	2022-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	906		ON
Kerr, John Custance	4	O	2022-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	466		ON
Rogers Sugar Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Walton, Michael	5	O	2021-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	5.6100	BC
		M	2021-12-17	D	51 - Exercice d'options	45 000	5.6100	BC
<i>Options</i>								
Walton, Michael	5	O	2021-12-17	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	5.6100	BC
Sagen MI Canada Inc.								
<i>Executive DSU</i>								
Hewat, Mary-Jo	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	1	3131.8000	ON
Mayers, Philip Adrian Virgil	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	12	3131.8000	ON
McPherson, Deborah Lynn	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	3	3131.8000	ON
<i>Performance Share Unit</i>								
Hewat, Mary-Jo	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	1	3131.8000	ON
Levings, Stuart Kendrick	4	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	10	3131.8000	ON
Macdonell, Winsor James	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	2	3131.8000	ON
Mayers, Philip Adrian Virgil	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	3	3131.8000	ON
McPherson, Deborah Lynn	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	3	3131.8000	ON
		O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	3	3131.8000	ON
Spitali, Jim	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	1	3131.8000	ON
Sweeney, Craig	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	2	3131.8000	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Hewat, Mary-Jo	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	2	3131.8000	ON
Levings, Stuart Kendrick	4	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	10	3131.8000	ON
Macdonell, Winsor James	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	2	3131.8000	ON
Mayers, Philip Adrian Virgil	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	4	3131.8000	ON
Spitali, Jim	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	2	3131.8000	ON
Sweeney, Craig	5	O	2022-08-05	D	35 - Dividende en actions	3	3131.8000	ON
Sangoma Technologies Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lederman, Marc	4							
NSG III S2S (Blocked) Subsidiary L.P.	PI	O	2022-08-03	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	35 645		ON
NSG III S2S (Unblocked) L.P.	PI	O	2022-08-03	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	78 179		ON
Sangoma Technologies Corporation	1	O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		ON
Star2Star Holdings, LLC	3	O	2022-08-03	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	44 331		ON
Worthington, Norman A.	4, 3							
Old Town Gelato, LLC	PI	O	2022-08-03	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	449 406		ON
Star2Star Holdings, LLC	PI	O	2022-08-03	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	44 331		ON
Sierra Wireless, Inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Options								
Farac, Jennifer Anne	5	O	2022-05-30	D	52 - Expiration d'options	(1 541)		BC
MacLean, Roy James	5	O	2022-05-30	D	52 - Expiration d'options	(9 630)		BC
Restricted Share Units								
Cochrane, Samuel Colin	5	O	2022-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(44 004)		BC
		M	2022-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(39 732)		BC
Farac, Jennifer Anne	5	O	2022-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 873)		BC
		M	2022-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 877)		BC
Harmon, Stephen Gregory	5	O	2022-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(38 308)		BC
		M	2022-02-24	D	38 - Rachat ou annulation	(36 884)		BC
MacLean, Roy James	5	O	2022-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(29 389)		BC
		M	2022-02-22	D	38 - Rachat ou annulation	(27 965)		BC
Sleep Country Canada Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sleep Country Canada Holdings Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	21 100	24.5700	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	24.2000	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	21 100	23.8700	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	24.8400	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	25.2700	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	24.8900	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	24.3800	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	25.3800	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	25.6000	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	21 100	26.2100	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	27.4700	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	27.8300	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	28.5200	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	28.6900	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	28.7400	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	28.6300	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	21 100	27.5900	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	26.0400	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	21 173	26.7700	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	20 900	28.0900	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(422 203)		ON
Société Asbestos Limitée								
<i>Actions ordinaires</i>								
MONETTE, SERGE	4, 3							
Rétromobile Inc	PI	O	2022-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.9500	QC
		O	2022-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.7500	QC
Societe Aurifere Barrick								
<i>Actions ordinaires</i>								
BARRICK GOLD CORPORATION	1	O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		ON
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>								
Richardson, Jonas Peter Haddock	5	O	2022-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Société Financière Manuvie								
<i>Actions ordinaires</i>								
Manulife Financial Corporation	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.8313	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.0667	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	21.9159	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.6660	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.7899	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.5481	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.6062	ON
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.2293	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	21.8782	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	21.9647	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.4837	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.7085	ON
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.5470	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.4918	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.5340	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.6749	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.6418	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	22.9124	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	23.0361	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	23.4848	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 710 000)		ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	23.2864	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	23.4458	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	23.5388	ON
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	23.5296	ON
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	225 000	23.7208	ON
Softchoice Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Softchoice Corporation	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 181	22.4200	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	8 081	22.7600	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	13 781	22.8000	ON
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	14 081	22.9200	ON
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 681	22.6100	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 981	22.8400	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	481	22.9500	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 281	22.8800	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	200	22.9100	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	8 281	23.0000	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 781	22.8100	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	23.0000	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	22.9800	ON
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(67 210)		ON
Source Energy Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Reynolds, Catherine Victoria	5	O	2022-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	84	1.7600	AB
		O	2022-08-09	D	97 - Autre	(27)	1.7600	AB
		O	2022-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	138	1.7600	AB
		O	2022-08-09	D	97 - Autre	(45)	1.7600	AB
<i>Performance Share Units</i>								
Reynolds, Catherine Victoria	5	O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(193)		AB
		O	2022-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(84)	1.7600	AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Reynolds, Catherine Victoria	5	O	2022-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(138)	1.7600	AB
Spartan Delta Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berg, Randy Murray	5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 327	12.6250	AB
Greenall, Geraldine Louise	5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 385	12.6250	AB
Hodgson, Mark Alan	5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 139	12.6250	AB
Hohm, Ashley Dawn	5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 050	12.6250	AB
KALANTZIS, FOTIS	4, 5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 859	12.6250	AB
Martin, Craig Christopher	5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 189	12.6250	AB
McHardy, Richard Francis	4, 5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 649	12.6250	AB
Natras, Thanos Athanassios	5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 327	12.6250	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Paton, Brendan Archibald	5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 050	12.6250	AB
Spin Master Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Beardall, Chris	5	O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 400)	47.7603	ON
		O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	47.7700	ON
SRG Mining Inc.								
<i>Droits DSU</i>								
Filion, Marc	4, 6	O	2016-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2020-06-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	39 216		QC
		O	2022-07-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	116 883		QC
Stakeholder Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.5000	BC
		O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.4750	BC
		O	2022-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4950	BC
		O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4700	BC
		O	2022-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4675	BC
		O	2022-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4800	BC
Stella-Jones Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stella-Jones Inc.	1	O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	12 900	33.2321	QC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	31 732	32.4145	QC
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	31 132	330386.0000	QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	31 069	33.1058	QC
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	31 122	33.0489	QC
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	30 200	32.9573	QC
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	28 600	33.0595	QC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	32 000	32.8937	QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	31 645	32.7675	QC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	31 075	33.3711	QC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	26 300	34.3868	QC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	29 000	35.2674	QC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	30 000	35.6956	QC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	19 700	35.9443	QC
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	31 259	36.1412	QC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	27 600	35.4405	QC
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	30 381	36.0755	QC
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	33 648	36.8965	QC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	32 811	37.7357	QC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	31.8979	QC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(138 180)		QC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(152 123)		QC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(150 020)		QC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(138 940)		QC
STEP Energy Services Ltd.								
<i>Options</i>								
Boucher, Tara Lynn	5	O	2022-05-19	D	50 - Attribution d'options	10 917		AB
		M	2022-05-19	D	50 - Attribution d'options	11 701		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Boucher, Tara Lynn	5	O	2022-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	467		AB
Suncor Energie Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smith, Kristopher Peter	5	O	2022-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	39.1100	AB
Suncor Energy Inc.	1	O	2022-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	551 500	35.2196USD	AB
		O	2022-07-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(551 500)		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2022-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	538 700	46.4048USD	AB
		O	2022-07-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(538 700)		AB
		O	2022-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	587 600	33.0294USD	AB
		O	2022-07-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(587 600)		AB
		O	2022-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	595 000	32.1625USD	AB
		O	2022-07-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(595 000)		AB
		O	2022-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	570 100	33.5837USD	AB
		O	2022-07-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(570 100)		AB
		O	2022-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	588 400	32.7116USD	AB
		O	2022-07-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(588 400)		AB
		O	2022-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	604 400	31.9473USD	AB
		O	2022-07-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(604 400)		AB
		O	2022-07-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	630 200	30.5617USD	AB
		O	2022-07-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(630 200)		AB
		O	2022-07-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	627 300	30.6392USD	AB
		O	2022-07-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(627 300)		AB
		O	2022-07-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	659 500	29.2547USD	AB
		O	2022-07-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(659 500)		AB
		O	2022-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	320 500	29.9742USD	AB
		O	2022-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(320 500)		AB
		O	2022-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	317 600	39.0804	AB
		O	2022-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(317 600)		AB
		O	2022-07-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	619 000	40.3947	AB
		O	2022-07-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(619 000)		AB
		O	2022-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	614 800	40.6616	AB
		O	2022-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(614 800)		AB
		O	2022-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	613 900	40.7189	AB
		O	2022-07-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(613 900)		AB
		O	2022-07-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	626 600	39.8953	AB
	O	2022-07-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(626 600)		AB	
	O	2022-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	623 100	40.1223	AB	
	O	2022-07-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(623 100)		AB	
	O	2022-07-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	611 400	40.8834	AB	
	O	2022-07-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(611 400)		AB	
	O	2022-07-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	611 900	40.8507	AB	
	O	2022-07-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(611 900)		AB	
	O	2022-07-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	607 500	41.1483	AB	
	O	2022-07-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(607 500)		AB	
	O	2022-07-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	599 400	41.7018	AB	
	O	2022-07-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(599 400)		AB	
	O	2022-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	576 400	43.3705	AB	
	O	2022-07-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(576 400)		AB	
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	9.0306	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.0903	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	9.1315	ON
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	9.0484	ON
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.0691	ON
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.1500	ON
		O	2022-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.3000	ON
		O	2022-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.2000	ON
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund								
<i>Parts Class A</i>								
Symphony Floating Rate Senior Loan Fund	1	O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.9500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	6.9500	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	6.9300	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	6.9300	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	6.9200	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(200)	6.9200	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.0000	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.0000	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.8500	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	6.8500	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.0000	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.0000	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.0000	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.0000	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	7.0000	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	7.0000	ON
TFI International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Yan, Ping	7	O	2022-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2022-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Yan, Ping	7	O	2022-02-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Thérapeutique Knight Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Sime	3							
Armco Alberta Inc.	PI	O	2022-08-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 500)	5.8359	QC
Thomson Reuters Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cannizzaro, Sean	7	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350)	113.6000USD	ON
Peccarelli, Brian S.	7, 5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	112.8641USD	ON
Topicus.com Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Dijkhuizen, Daan	4, 7, 5	O	2021-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-08-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 702	86.6400	ON
Noordeman, Paul	4, 7	O	2021-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-08-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	780	86.6400	ON
Toromont Industries Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Toromont Industries Ltd.	1	O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	36 200	96.3073	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	36 200	96.8131	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	36 200	98.7050	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	99.9429	ON
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(110 000)		ON
Total Energy Services Inc.								
<i>Options</i>								
Gorbach, Yuliya	5	O	2022-08-08	D	50 - Attribution d'options	90 000	7.4600	AB
Halyk, Daniel Kim	4, 5	O	2022-08-08	D	50 - Attribution d'options	105 000	7.4600	AB
Kosich, William John George	5	O	2022-08-08	D	50 - Attribution d'options	90 000	7.4600	AB
Macson, Bradley John	5	O	2022-08-08	D	50 - Attribution d'options	90 000	7.4600	AB
Ting, Ashley Desiree	5	O	2022-08-08	D	50 - Attribution d'options	45 000	7.4600	AB
		O	2022-08-09	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	12.0000	AB
Tourmaline Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rose, Mike	5	O	2022-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	72.0534	AB
TransAlta Renewables Inc.								
<i>DSU (Deferred Share Units)</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Drinkwater, David William	4	O	2022-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	158	17.8800	AB
Gellner, Brett	4	O	2022-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	17.8800	AB
Hagerman, Allen R.	4	O	2022-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	147	17.8800	AB
Hodges, Georganne Marie	4	O	2022-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	22	17.8800	AB
WARD, Susan Mary	4	O	2022-07-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	13	17.8800	AB
TransCanada PipeLines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
TC Energy Corporation	3	O	2022-08-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	27 406 000	63.5000	AB
Tree Island Steel Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tree Island Steel Ltd.	1	O	2022-06-30	D	38 - Rachat ou annulation	113	3.9531	BC
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	313	3.9868	BC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 913	3.8893	BC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.8500	BC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	700	3.8743	BC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 313	3.8987	BC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.8800	BC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	900	3.8900	BC
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	413	3.8169	BC
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	3.7519	BC
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.7400	BC
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	13	3.7400	BC
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	213	3.7512	BC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	3.9475	BC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.8300	BC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	13	3.8300	BC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 613	3.9677	BC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.9700	BC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	213	3.9800	BC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	3.9470	BC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	13	3.9500	BC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.9563	BC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	13	3.9700	BC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	3.8481	BC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.8400	BC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	13	3.8800	BC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	3.8600	BC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.8600	BC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	3.8600	BC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	13	3.8600	BC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.8000	BC
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	100	4.0000	BC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 182)		BC
True North Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Allison, Margaret Ann	5	O	2022-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	6.5900	ON
Drimmer, Daniel	4, 3							
D.D. Acquisitions Partnership	PI	O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	136	6.6138	ON
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	6.5900	ON
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	6.6033	ON
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	6.6050	ON
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	6.6200	ON
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	6.6166	ON
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 047	6.6300	ON
		O	2022-08-05	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 200	6.6300	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
United Corporations Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
United Corporations Limited	1	O	2022-07-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	88.4500	ON
		O	2022-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	85.6460	ON
		O	2022-07-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	85.5000	ON
		O	2022-07-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	87.8480	ON
		O	2022-07-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	87.9000	ON
		O	2022-07-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	89.3400	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		ON
Urbana Corporation								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Urbana Corporation	1	O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.7715	ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.6000	ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.7400	ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.7000	ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.6500	ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.7900	ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.6400	ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.7900	ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.8500	ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	3.8400	ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.8900	ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	3.7747	ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.8800	ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	3.8986	ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	3.9800	ON
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		ON
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		ON
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		ON
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		ON
Vermilion Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vermilion Energy Inc.	1	O	2010-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	63 600	22.9700	AB
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	61 838	25.8300	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	61 375	26.0200	AB
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	62 425	25.5800	AB
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	64 842	24.6300	AB
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	64 016	24.9500	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	66 395	24.0500	AB
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	62 230	25.6600	AB
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	57 070	27.9800	AB
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	55 919	28.5600	AB
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	54 561	29.2700	AB
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	55 737	28.6500	AB
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	55 093	28.9900	AB
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	54 030	29.5600	AB
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	52 528	30.4000	AB
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	51 797	30.8400	AB
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	50 450	31.6500	AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	48 462	32.9500	AB
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	(63 600)		AB
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	(314 496)		AB
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	(296 175)		AB
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(269 185)		AB
		O	2022-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	49 960	31.9700	AB
		O	2022-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	50 932	31.3500	AB
		O	2022-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	55 465	28.7900	AB
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	54 063	29.5800	AB
		O	2022-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(199 804)		AB
Vizsla Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Konnert, Michael	4	O	2022-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	1.6500	BC
		O	2022-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	1.6600	BC
Velador-Beltran, Jesus	5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	1.5000	BC
Waste Connections, Inc. (formerly Progressive Waste Solutions Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Black, Matthew Stephen	5	O	2022-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	138.1768USD	ON
WELL Health Technologies Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cawkell, Kenneth Anthony	4	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 833		BC
Fong, Eva	5	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 000		BC
		O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	50 000		BC
Javidan, Amir	5	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 500		BC
		O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 333		BC
Kim, John	4	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 500		BC
Lau, Sybil E Jen	4	O	2022-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Liston, Thomas Craig	4	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 500		BC
McCarville, Tara	4	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 833		BC
<i>Performance Share Units</i>								
Fong, Eva	5	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)		BC
Javidan, Amir	5	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 333)		BC
<i>Restricted Share Unites</i>								
McCarville, Tara	4	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 833)		BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Cawkell, Kenneth Anthony	4	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 833)		BC
Fong, Eva	5	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)		BC
Javidan, Amir	5	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 500)		BC
Kim, John	4	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)		BC
Liston, Thomas Craig	4	O	2022-07-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 500)		BC
West Fraser Timber Co. Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
West Fraser Timber Co. Ltd.	1	O	2022-07-01	D	38 - Rachat ou annulation	66 665	79.1599USD	BC
		O	2022-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	56 670	102.3241	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	93 077	75.2059USD	BC
		O	2022-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	80 365	78.0292USD	BC
		O	2022-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	55 395	81.2340USD	BC
		O	2022-07-08	D	38 - Rachat ou annulation	55 214	81.4997USD	BC
		O	2022-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	55 277	105.5675	BC
		O	2022-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	54 395	107.5414	BC
		O	2022-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	55 479	105.5636	BC
		O	2022-07-14	D	38 - Rachat ou annulation	54 542	107.0563	BC
		O	2022-07-15	D	38 - Rachat ou annulation	54 600	108.0931	BC
		O	2022-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	53 900	108.7480	BC
		O	2022-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 600	122.0971	BC
		O	2022-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	123.3442	BC
		O	2022-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	125.0000	BC
		O	2022-07-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 320	124.8732	BC
		O	2022-07-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	124.9268	BC
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	10 294	124.8326	BC
		O	2022-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 626	121.2323	BC
		O	2022-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 592	121.5173	BC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	10 754	119.3497	BC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(416 083)		BC
		O	2022-07-29	D	38 - Rachat ou annulation	(718 867)		BC
Western Copper and Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brown, Cameron, Murray	5	O	2022-08-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 600		BC
Spivak, Elena	5	O	2022-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 233		BC
<i>Droits</i>								
Brown, Cameron, Murray	5	O	2022-08-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 600)		BC
Spivak, Elena	5	O	2022-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 233		BC
		M	2022-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 233)		BC
Western Energy Services Corp.								
<i>Options</i>								
Cebuliak, Colleen	4	O	2022-08-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 580 452)		AB
		O	2022-08-02	D	37 - Division ou regroupement d'actions	46 504		AB
Whitecap Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Whitecap Resources Inc.	1	O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 117 900	8.4500	AB
		O	2022-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 117 900)	8.4500	AB
WildBrain Ltd. (formerly, DHX Media Ltd.)								
<i>Variable Voting Shares</i>								
Fielding, James David	5	O	2022-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
Yamana Gold Inc.								
<i>Deferred Share Unit</i>								
Begeman, John A.	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 021		ON
BERGEVIN, Christiane	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 021		ON
Davidson, Alexander John	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 510		ON
Graff, Richard P	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 510		ON
Keating, Kimberly	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 510		ON
Sadowsky, Jane	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 021		ON
Titaro, Dino	4	O	2022-08-05	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 510		ON

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modification aux articles 12.412, 12.414, 12.416 et 6.309B des règles de la Bourse – Modification de la période de livraison du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modification aux articles 12.412, 12.414, 12.416 et 6.309B des règles. Les modifications visent à modifier la période de livraison du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans de sorte qu'elle s'étende sur un seul jour. Plus précisément, la Bourse propose de permettre la livraison seulement si un participant détient une position à la fin du dernier jour de négociation du mois de livraison.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 19 août 2022, à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Alexandra-Maude Valade
Analyste aux OAR
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4368
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4368
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : alexandra-maude.valade@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modification de l'article 12.5 des règles de la Bourse – Modification de l'unité minimale de fluctuation des prix et le dernier jour de négociation des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modification à l'article 12.5 des règles. Les modifications visent à modifier l'unité minimale de fluctuation des prix (la taille de l'échelon de cotation) dans les caractéristiques des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (les « BAX » ou les « contrats BAX ») de manière à ce que l'unité minimale de fluctuation des prix des troisième et quatrième mois d'échéance trimestrielle (les « *whites* » d'échéance éloignée), des cinquième, sixième, septième et huitième mois d'échéance trimestrielle (les « *reds* ») et des neuvième, dixième, onzième et douzième mois d'échéance trimestrielle des contrats BAX (les « *greens* ») passe de 0,005 point d'indice (un demi-échelon) à 0,01 point d'indice (un échelon complet). De plus, la Bourse propose de modifier le dernier jour de négociation des contrats BAX venant à échéance après juin 2024, en le faisant passer du troisième lundi au troisième mercredi du mois d'échéance, afin de s'harmoniser avec la période d'exposition des contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (« CRA ») équivalents.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 2 septembre 2022, à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Alexandra-Maude Valade
Analyste aux OAR
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4368
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4368
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : alexandra-maude.valade@lautorite.qc.ca

Roland Geiling
Analyste en produits dérivés
Direction de l'encadrement des activités de négociation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4323
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4323

Télécopieur : 514 873-7455
 Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») – Modification de la règle C-18 et de l'article 6.6 du manuel des opérations de la CDCC – Modification de la période de livraison du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDCC, de modification de la règle C-18 et de l'article 6.6 du manuel des opérations afin de modifier la période de livraison du contrat à terme sur obligations du Gouvernement du Canada de 30 ans.

(Les textes sont reproduits ci-après.)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 12 septembre 2022, à :

Me Philippe Lebel
 Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
 Autorité des marchés financiers
 Place de la Cité, tour Cominar
 2640, boulevard Laurier, bureau 400 Québec (Québec) G1V 5C1
 Télécopieur : 514 864-63811
 Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Hector Toriz
 Analyste expert aux OAR
 Direction de l'encadrement des activités de compensation.
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone: 514-395-0337, poste 4489
 Numéro sans frais: 1-877-525-0337, poste 4489
 Courrier électronique : hector.toriz@lautorite.qc.ca

Francis Coche
 Analyste en produits dérivés
 Direction de l'encadrement des activités de compensation
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514.395.0337, poste 4343
 Numéro sans frais : 1.877.525.0337
 Télécopieur : 514.873.7455
 Courrier électronique : francis.coche@lautorite.qc.ca

7.3.2 Publication

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») - Modifications d'ordre administratif apportées au Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité en matière d'assurance, de dépôt fiduciaire des titres et de conventions de cautionnement conclues en vue de réduire la marge obligatoire au cours de l'exercice (les « modifications d'ordre administratif »)

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis n° 22-0125 de l'OCRCVM approuvant les modifications d'ordre administratif apportées au Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité en matière

d'assurance, de dépôt fiduciaire des titres et de conventions de cautionnement conclues en vue de réduire la marge obligatoire au cours de l'exercice (le « Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité »).

Le Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité est modifié aux fins de conformité avec la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 adoptée par le Conseil des normes d'audit et de certification. Les modifications d'ordre administratif entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

DÉCISION N° 2022-SMV-0009

Dossier n° 93481

**Objet : Aequitas Innovations Inc. et La Bourse Neo Inc.
Demande de dispense**

Le 5 août 2022

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du

**Québec
Alberta
Colombie-Britannique
Île-du-Prince-Édouard
Manitoba
Nouveau-Brunswick
Nouvelle-Écosse
Nunavut
Saskatchewan
Terre-Neuve-et-Labrador
Territoires du Nord-Ouest
Yukon**
(les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

d'Aequitas Innovations Inc. (« Aequitas ») et La Bourse Neo Inc. (la « Bourse Neo »)

(« les déposantes »)

Décision

Contexte

Les autorités en valeurs mobilières ou les agents responsables des territoires (les « décideurs ») ont reçu des déposantes une demande en date du 23 février 2022 en vue d'obtenir, en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation »), la révision de la décision entrée en vigueur le 1^{er} mars

2015 (la « dispense ») dispensant les déposantes de l'obligation d'être reconnues à titre de bourse de valeurs, bourse ou organisme d'autoréglementation, pour tenir compte du changement de la propriété d'Aequitas et de modifications à la décision de reconnaissance (comme définie ci-après), le tout ainsi qu'il est exposé à l'annexe A (la « dispense demandée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous examen coordonné) :

- a) l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité » ou l'« autorité de dispense principale », selon le cas) est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision des autres décideurs.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ c. V-1.1, r. 3, ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Dans la présente décision, on entend par :

« émetteur inscrit à NEO » : un émetteur dont les titres d'une ou de plusieurs catégories sont inscrits à la cote conformément aux exigences prévues dans les règles et sous réserve de celles-ci;

« membre de NEO » : un membre auquel la Bourse Neo a conféré une autorisation d'accès aux « systèmes de la Bourse » (selon la définition donnée à cette expression dans les règles), à la condition que cette autorisation d'accès n'ait pas été résiliée;

« règle » : une règle, une politique ou un autre texte semblable de la Bourse Neo, notamment les politiques de négociation et le manuel d'inscription à la cote.

Faits et déclarations

Le *Protocole d'entente sur la surveillance des bourses et des systèmes de cotation et de déclaration d'opérations* intervenu entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, l'Autorité, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et la Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan a pris effet le 1^{er} janvier 2010 (le « protocole d'entente »). Le 19 juin 2020, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick) a signé le protocole d'entente qui est entré en vigueur pour ce territoire, le 1^{er} septembre 2020.

Le 17 novembre 2014, la CVMO a publié une décision datée du 13 novembre 2014 et entrant en vigueur le 1^{er} mars 2015 reconnaissant Aequitas et la Bourse Neo à titre de bourse, sous réserve des modalités énoncées dans la décision de reconnaissance. La décision de reconnaissance de 2015 a été modifiée les 27 février 2015, 29 septembre 2015, 8 février 2019, 31 août 2020 et 27 mai 2022 (la « décision de reconnaissance »).

Le 15 janvier 2019, la dénomination sociale de La Neo Bourse Aequitas Inc. a été changée pour La Bourse Neo Inc.

Le 1^{er} juin 2022, Cboe Canada Holdings, ULC (« Cboe Canada ») a acquis toutes les actions émises et en circulation dans le capital d'Aequitas.

Conformément au protocole d'entente, la CVMO est désignée comme l'autorité responsable des déposantes.

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des déposantes :

- Aequitas et la Bourse Neo exercent l'activité de bourse au Canada;
- au moment de rendre la présente décision, Aequitas demeure l'unique actionnaire de la Bourse Neo;
- la Bourse Neo a des bureaux à Toronto, en Ontario, et n'a de bureaux dans aucun autre des territoires;
- la Bourse Neo convient d'être assujettie au programme de surveillance établi par la CVMO conformément aux modalités énoncées dans le protocole d'entente et de respecter les modalités de la décision de reconnaissance;
- la Bourse Neo continuera d'offrir un grand éventail de services, en français et en anglais, aux émetteurs inscrits à NEO et aux membres de NEO;
- les déposantes ne sont pas en situation de manquement à la législation d'aucun des territoires ni à la législation en valeurs mobilières de l'Ontario.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. Gouvernance

- a) Les déposantes assureront une représentation réelle et diversifiée au sein de l'organe directeur et de tous les comités de cet organe, y compris :
 - i) une représentation suffisante d'administrateurs indépendants;
 - ii) un juste équilibre entre les intérêts des différentes personnes physiques et morales qui utilisent les services et les installations de la Bourse Neo, y compris entre les intérêts régionaux.

2. Maintien de la reconnaissance

Les déposantes continueront d'être reconnues à titre de bourse par la CVMO et de respecter les modalités de la décision de reconnaissance.

3. Surveillance de la bourse

La Bourse Neo sera assujettie au programme de surveillance établi par la CVMO conformément aux modalités du protocole d'entente.

4. Examen et approbation des règles

- a) L'examen et l'approbation des règles seront faits selon la procédure suivante :
 - i) tous les projets de modification des règles déposés par la Bourse Neo auprès de la CVMO seront déposés simultanément auprès de l'autorité de dispense principale;

- ii) tous les projets de modification des règles qui sont rendus publics pour consultation seront publiés simultanément en anglais et en français par la Bourse Neo;
 - iii) les versions définitives des règles seront simultanément déposées auprès de l'autorité de dispense principale et approuvées en anglais et en français par la CVMO;
- b) Les règles seront disponibles en anglais et en français sur le site Web de la Bourse Neo.

5. Renseignements supplémentaires

- a) Les déposantes déposeront auprès de l'autorité de dispense principale tous les renseignements connexes au sujet de la Bourse Neo prévus par le *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c. V-1.1, r. 5;
- b) La Bourse Neo déposera simultanément auprès de l'autorité de dispense principale les documents suivants lorsqu'ils sont déposés auprès de la CVMO :
 - i) tous les trimestres, des rapports résumant les dispenses ou renoncations accordées aux termes des règles aux émetteurs inscrits à NEO ou aux membres de NEO pendant la période. Ce rapport doit inclure l'information suivante :
 - A) le nom de l'émetteur inscrit à NEO ou du membre de NEO;
 - B) le type de dispense ou de renonciation accordée;
 - C) la date de la dispense ou de la renonciation;
 - D) la description des motifs à l'appui de la décision du personnel de la Bourse Neo d'accorder la dispense ou la renonciation;
 - ii) tous les trimestres, des rapports renfermant l'information suivante :
 - A) l'information, telle que requise par la décision de reconnaissance, telle qu'amendée, relativement à toute demande d'inscription approuvée conditionnellement;
 - B) le nom de tout émetteur dont la demande d'inscription a été rejetée et les motifs du rejet;
 - C) le nom de tout émetteur dont la demande d'inscription a été retirée ou abandonnée et, s'ils sont connus, les motifs pour lesquels la demande a été retirée ou abandonnée;
 - iii) les communiqués énonçant les motifs de la suspension de la négociation ou de la radiation de la cote des titres d'un émetteur inscrit à NEO.

6. Activités

- a) La Bourse Neo communiquera et offrira une gamme étendue de services, en anglais et en français, aux émetteurs inscrits à NEO et aux membres de NEO, notamment des services d'inscription, de maintien à la cote et de suivi des émetteurs ainsi que des services aux membres, de qualité équivalente à ceux qui sont offerts en Ontario;
- b) La Bourse Neo doit publier simultanément en anglais et en français chacun des documents destinés au grand public ou à tout émetteur inscrit à NEO ou membre de NEO et les fournir à l'autorité de dispense principale dès leur publication, y compris les formulaires, les communiqués, les avis et les autres documents à l'intention de tout émetteur inscrit à NEO, de tout membre de NEO ou du public;

- c) La version française du site Web de la Bourse Neo doit être mise à jour en même temps que la version anglaise et comporter uniquement des documents en français.

7. Accès à l'information

- a) Sous réserve des modalités du protocole d'entente, la Bourse Neo remettra rapidement aux décideurs, lorsqu'ils en feront la demande soit directement, soit par l'intermédiaire de la CVMO, selon le cas, l'information qu'elle ou les membres canadiens de son groupe possèdent ou contrôlent au sujet des membres de NEO, des émetteurs inscrits à NEO, des actionnaires des déposantes, des activités de marché de la Bourse Neo et de la conformité à la présente décision, y compris les listes des organisations participantes, l'information sur les produits, l'information sur les opérations et les décisions disciplinaires, le tout conformément aux dispositions de la législation, de la législation en matière de protection de la vie privée et de toute autre loi concernant la collecte, l'utilisation et la communication de l'information et la protection des renseignements personnels applicable dans les territoires;
- b) Les déposantes doivent préserver la confidentialité des renseignements qui leur sont fournis dans le cadre de leurs activités, le tout conformément aux lois applicables dans les territoires.

Si les déposantes ne respectent pas une ou plusieurs des conditions énoncées dans la présente décision qui s'appliquent à elles, les décideurs pourraient réviser ou révoquer la présente décision.

La présente décision entrera en vigueur le 5 août 2022.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs

ANNEXE A

Décodeurs	Dispositions de la législation portant sur : a) la dispense demandée; b) la dispense
Autorité des marchés financiers	a) Titre VI, article 169 b) Article 263
Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)	a) Article 36 b) Article 195.4
Commission des valeurs mobilières de l'Alberta	a) Article 62(1) b) Article 213
Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique	a) Article 25 b) Article 33(1)
Commission des valeurs mobilières du Manitoba	a) Partie XIV, paragraphe 139(1) b) Paragraphe 20(1)

Nova Scotia Securities Commission	a) Article 30J b) Article 151A
Prince Edward Island Registrar of Securities	a) Partie 7, article 70 b) Paragraphe 16(1)
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan	a) Article 21.1 b) Article 160(1)
Securities Commission of Newfoundland and Labrador	a) Partie VIII, paragraphe 24(1) b) Articles 138.19 et 142.1
Surintendant des valeurs mobilières des Territoires du Nord-Ouest	a) Article 70 b) Paragraphe 16(1)
Surintendant des valeurs mobilières du Nunavut	a) Partie 7, article 70 b) Partie 2, paragraphe 16(1)
Surintendant des valeurs mobilières du Yukon	a) Partie 7, division 1, article 70 b) Partie 2, division 2, paragraphe 16(1)

**CIRCULAIRE 084-22**

Le 19 juillet 2022

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES**MODIFICATION DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE DE LIVRAISON DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 30 ANS (« LGB »)**

Le comité des règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») et le Comité Spécial de la Division de la réglementation de la Bourse ont approuvé des modifications aux règles de la Bourse afin de modifier la période de livraison du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (« LGB »).

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés au plus tard le **19 août 2022**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Dima Ghozaïel
Conseillère juridique
Bourse de Montréal Inc.
1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal
C.P. 37
Montréal QC H3B 0G7
Courriel : legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général
des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Veillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet. À moins d'indication contraire de votre part, les commentaires seront publiés de manière anonyme par la Bourse.

Annexes

Vous trouverez en annexe le document d'analyse ainsi que le texte des modifications proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (« **OAR** ») par l'Autorité. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité des règles et politiques l'approbation des règles, des politiques et des procédures, lesquelles sont par la suite soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la « **Division** »). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un comité spécial (le « **Comité Spécial** ») nommé par le conseil d'administration de la Bourse. Le Comité Spécial a le pouvoir de recommander au conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité des règles et politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces règles sur recommandation du Comité Spécial.

Tour Deloitte

1800-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37, Montréal (Québec) H3B 0G7
Téléphone: 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis: 1 800 361-5353
Site Web: www.m-x.ca



**MODIFICATION DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE DE
LIVRAISON DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
DE 30 ANS (« LGB »)**

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION	2
MODIFICATIONS PROPOSÉES	2
ANALYSE	4
Contexte	4
Objectifs	5
Analyse comparative	6
Analyse des incidences	7
i. Incidences sur le marché	7
ii. Incidences sur les systèmes technologiques	8
iii. Incidences sur les fonctions de réglementation	8
iv. Incidences sur les fonctions de compensation	8
v. Intérêt public	8
PROCESSUS	9
DOCUMENTS JOINTS	9
Modifications proposées pour les articles 12.412, 12.414, 12.416 et 6.309B	9

I. DESCRIPTION

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») propose par les présentes de mettre à jour ses Règles portant sur la période de livraison du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (le « contrat LGB » ou le « LGB ») afin d'atténuer les inquiétudes concernant l'option d'atout intégrée et d'améliorer l'efficacité du marché. L'objectif souhaité est de stimuler l'activité sur ce contrat et de maintenir son attractivité. La Bourse est d'avis que le bon fonctionnement du marché du LGB est souhaitable pour la croissance de sa gamme de produits inscrits sur la courbe des taux canadiens et désire faire en sorte que les caractéristiques du contrat répondent aux besoins de ses participants au marché. Par conséquent, la Bourse propose de modifier la période de livraison de sorte qu'elle s'étende sur un seul jour. Plus précisément, la Bourse propose de permettre la livraison seulement si un participant détient une position à la fin du dernier jour de négociation du mois de livraison, ce qui réduit ainsi l'incertitude quant à la livraison et, incidemment, l'attrait unilatéral de l'option d'atout. La Bourse estime que les modifications proposées amélioreront l'efficacité du marché en répondant aux préoccupations des principaux utilisateurs finaux.

Sauf s'ils sont définis autrement aux présentes, les termes définis et employés dans cette analyse ont le sens qui leur est attribué dans les Règles.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

La Bourse propose de modifier les articles 12.412, 12.414, 12.416 et 6.309B de ses Règles afin de réduire la période de livraison et de rendre le processus de livraison plus transparent pour les parties côté acheteur et côté vendeur. À l'heure actuelle, les avis de livraison doivent être soumis entre le deuxième jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison et le deuxième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison, inclusivement (12.414). La Bourse suggère que l'avis de livraison doive être soumis le dernier jour de négociation, soit le septième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois d'échéance.

À l'heure actuelle, la livraison des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de trente ans doit s'effectuer le deuxième jour ouvrable suivant le dépôt de l'avis de livraison par le participant agréé détenant la position vendeur, ou lors de tout autre jour tel que déterminé par la corporation de compensation. La livraison doit avoir lieu au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison (12.416). Le processus devrait rester le même, toutefois la Bourse suggère que la livraison ait lieu au plus tard deux jours ouvrables après la soumission de l'avis de livraison, ce qui, comme indiqué plus haut, se produit le dernier jour de négociation.

Tableau 1 : Soumission de l'avis de livraison et exigences au jour de livraison pour le contrat LGB

Caractéristiques du contrat LGB	Règle actuelle	Proposition
Exigence de soumission de l'avis de livraison pour le contrat LGB (12.414)	[...] à partir du deuxième jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du Mois de Livraison, jusqu'au et incluant le deuxième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du Mois de Livraison.	[...] le dernier Jour de négociation, soit le septième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois d'échéance.
Exigence au jour de livraison pour le contrat LGB (12.416)	Au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison.	Au plus tard deux jours ouvrables après la soumission de l'avis de livraison.

De plus, la Bourse propose de modifier le libellé de deux critères relatifs aux normes de livraison, afin de refléter le fait que les avis de livraison seraient soumis au cours d'un seul jour. Par conséquent, la période d'avis de livraison deviendrait le jour d'avis de livraison. Dans le but de marquer cette distinction et d'atténuer l'incidence sur les processus d'établissement des paniers de livrables, la Bourse propose de lier deux critères relatifs aux normes de livraison au premier jour du mois de livraison au lieu d'au premier jour d'avis de livraison. Ce changement est considéré comme négligeable étant donné que l'émission d'une nouvelle obligation du gouvernement du Canada de 30 ans a lieu tous les trois ou quatre ans et que le panier de livrables du LGB est modifié sensiblement au même rythme.

Tableau 2 : Extrait des normes de livraison pour le contrat LGB

Caractéristiques du contrat LGB	Règle actuelle	Proposition
Normes de livraison (a)(iii) (12.412)	(iii) [...] (une Obligation n'ayant pas été adjudgée comme une émission à 30 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de Livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant la première journée à laquelle un avis de Livraison est soumis pour un Mois de Livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars);	[...] (une Obligation n'ayant pas été adjudgée comme une émission à 30 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de Livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant le Mois de Livraison , le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars);
Normes de livraison (a)(iv) (12.412)	[...] les Obligations du gouvernement du Canada qui [...] sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant la première journée à laquelle un avis de Livraison est soumis pour un Mois de Livraison;	[...] les Obligations du gouvernement du Canada qui [...] sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant le Mois de Livraison ;

À la suite de ces changements, la Bourse suggère une modification du sous-paragraphe (b)(ii) de l'article 6.309B sur les limites de position pour les contrats à terme afin de maintenir son

applicabilité pour chaque contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada désigné tout en évitant toute confusion que ces changements pourraient entraîner. Les calculs, méthodologies et la période d'applicabilité associés aux limites de position restent inchangés pour chacun de ces contrats. Le tableau suivant résume le changement de libellé proposé :

Tableau 3: Extrait des limites de position applicables aux contrats à terme

Position Limits	Règle actuelle	Proposition
Limites de positions applicables aux Contrats à Terme (b) (ii) (6.309B) - Premier mois de livraison	[...] le nombre de Contrats à Terme équivalant à 5 % du montant total en cours des Obligations du gouvernement du Canada éligibles pour Livraison pour chacun des Contrats à Terme sur Obligations du gouvernement du Canada désignés, à l'ouverture des marchés le premier jour ouvrable de négociation précédant la première journée de soumission d'un avis de Livraison du Mois de Livraison. Ces limites de positions entrent en vigueur à la fermeture des marchés le premier jour ouvrable du premier Mois de Livraison.	[...] le nombre de Contrats à Terme équivalant à 5 % du montant total en cours des Obligations du gouvernement du Canada éligibles pour Livraison pour chacun des Contrats à Terme sur Obligations du gouvernement du Canada désignés, à la fermeture des marchés le quatrième jour ouvrable de négociation précédant la première journée ouvrable du Mois de Livraison. Ces limites de positions entrent en vigueur à la fermeture des marchés le premier jour ouvrable du premier Mois de Livraison.

Les modifications proposées sont le fruit de consultations auprès des courtiers et des clients finaux, et visent à améliorer l'efficacité du contrat comme outil de négociation et de couverture. Selon la rétroaction du secteur que la Bourse a obtenue, une période de livraison plus courte répondrait aux préoccupations des participants au marché quant à l'option d'atout, et contribuerait à relancer la croissance du contrat à terme.

III. ANALYSE

a. Contexte

La Bourse a relancé le contrat LGB par l'intermédiaire d'un nouveau programme de maintien de marché en novembre 2021, après avoir modifié quelques-unes des caractéristiques du contrat dans les mois précédents. Après les résultats acceptables des premiers mois (avec un volume quotidien moyen de 500 contrats et un intérêt en cours s'élevant à 3 500 contrats), la première période de report et le premier mois de livraison ont posé des défis aux participants au marché, et certains des premiers principaux adeptes se sont rétractés et sont sortis du marché. En conséquence, les statistiques du contrat LGB se sont détériorées depuis mars 2022, avec un volume quotidien moyen de 270 contrats et un intérêt en cours moyen de 1 480 contrats depuis cette date. En regard des volumes actuels, la Bourse a voulu obtenir les commentaires des participants au marché afin d'évaluer la pertinence des ajustements visant à améliorer les résultats relatifs à ce produit.

Dans un article récent¹, la Bourse a présenté les caractéristiques particulières du contrat LGB, y compris de l'option d'atout intégrée. Cette dernière réfère au droit que détient le vendeur du contrat à terme d'attendre après les heures de négociation avant de livrer ses obligations à l'acheteur du contrat à terme. Selon les normes, et également d'après les commentaires des participants au marché, l'avantage potentiel de l'option d'atout du contrat LGB semble largement surpasser l'avantage potentiel de contrats à terme sur obligations comparables, soit les CGZ, CGF et CGB, en partie en raison du facteur de concordance plus faible du contrat LGB. La Bourse est d'avis qu'une période de livraison plus courte contribuerait à atténuer l'incidence sur le marché de l'option d'atout, qui déplaît à de nombreux participants, ce qui aiderait par le fait même à stimuler le marché.

Parce que le prix des obligations peut encore fluctuer entre 15 h et 17 h 30, les investisseurs peuvent tirer profit de l'exercice de l'option d'atout et, dans un certain nombre de cas, l'expérience de livraison n'est pas très avantageuse en position acheteur. Même si les gains estimés tendent à être modérés et que le délai de livraison complique la possibilité d'exploiter l'option, l'expérience actuelle peut dissuader plus d'un participant de négocier le contrat LGB.

En ce qui concerne les limites de position liées au contrat LGB (12.407), la Bourse ne recommande aucun changement particulier parce qu'elle est d'avis que les niveaux actuels présentent toujours un sain équilibre entre la transparence et l'équité du marché tout en protégeant les clients d'une perturbation importante des prix.

Un tel changement n'a jamais été apporté à d'autres produits auparavant et s'appliquera exclusivement au contrat LGB, jusqu'à nouvel ordre. En 2020, la Bourse a mis en œuvre une modification différente pour le contrat LGB en changeant le critère des normes de livraison portant sur la période à courir avant l'échéance. Alors que l'objectif visé par ce changement était différent, les buts ultimes des deux changements concordent en ce qu'ils visent à simplifier les normes de livraison des produits.

b. Objectifs

Les modifications proposées visent à augmenter l'attrait du contrat LGB pour les utilisateurs clés, afin de contribuer à la croissance du produit et à l'apport essentiel de suffisamment de liquidité initiale. En modifiant la période de livraison et en la liant au dernier jour de négociation, la Bourse estime que le processus de livraison associé au contrat LGB gagnera en transparence et sera plus pratique pour les utilisateurs qui en font la négociation. La Bourse veut offrir au marché un contrat à terme de 30 ans attrayant qui répond aux besoins de ses utilisateurs initiaux. Ce faisant, elle espère augmenter le volume et l'intérêt en cours du produit. Par suite de l'examen des spécifications du produit, de consultations menées auprès des participants au marché et de l'évaluation d'une variété d'options, la Bourse a jugé important de proposer la modification de l'avis de livraison associé au contrat LGB.

¹ « LGB : un guide pour les utilisateurs du contrat CGB », accessible au https://m-x.ca/f_publications_fr/lgb_primer_fr.pdf

Plus précisément, elle est d'avis que les modifications proposées auront les effets suivants, soit :

- améliorer l'efficacité du contrat LGB pour les participants au marché des contrats à terme sur obligations canadiennes;
- contribuer à l'apport de liquidité initiale pour le contrat LGB en réduisant l'incertitude relative aux options intégrées et à la période de livraison (par exemple, l'option d'atout);
- faciliter la gestion de l'exposition au secteur de 30 ans canadien.

La Bourse est d'avis que les modifications cadrent avec ses objectifs, qui sont : 1) de fournir aux participants au marché un mécanisme d'établissement des prix efficace ainsi qu'un outil de couverture; 2) de renforcer le fonctionnement du marché des dérivés canadien; 3) de mieux servir les intérêts des participants au marché.

c. Analyse comparative

La Bourse estime que les modifications proposées pour le contrat LGB ne s'écartent pas des caractéristiques de produits internationaux, quoique les bourses établissent, pour la plupart, des intervalles de temps relativement aux processus de livraison. Le jour d'avis du contrat à terme Eurex-Buxl a lieu le dernier jour de négociation et le jour de livraison est limité à un seul jour, ce qui rend ce contrat à terme comparable à ce que la Bourse propose aux présentes :

Tableau 4 : Exigences de livraison relatives aux contrats à terme sur obligations internationales de 30 ans

Bourse	MX (proposition)	MX (actuellement)	ICE	Eurex	CME
Contrat à terme	LGB	LGB	Ultra Long Gilt	Euro-Buxl	Billet du trésor américain Ultra de 30 ans
Avis de livraison	Dernier jour de négociation	entre le deuxième jour ouvrable avant le premier jour ouvrable du mois de livraison et le deuxième jour ouvrable, inclusivement, avant le dernier jour ouvrable du mois de livraison	entre le deuxième jour ouvrable avant le premier jour ouvrable du mois de livraison et le premier jour ouvrable après le dernier jour de négociation	le dernier jour de négociation à l'échéance des contrats à terme (à la fin de la période post négociation complète)	entre le deuxième jour ouvrable avant le mois de livraison et le deuxième jour ouvrable, inclusivement, avant le dernier jour ouvrable du mois de livraison
Jour de livraison	Jour d'avis à t+2	Jour d'avis à t+2, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison	Tout jour ouvrable au cours du mois de livraison (au choix du vendeur)	Le 10 ^e jour civil du mois respectif du trimestre	Tout jour ouvrable avant le dernier jour ouvrable du mois de livraison

Source : caractéristiques des contrats sur les sites Web des bourses (TMX, ICE, Eurex, CME)

Selon les résultats de cette analyse comparative à l'international, la Bourse est d'avis que les modifications proposées rendraient le processus de livraison semblable à celui de l'Eurex pour sa gamme de contrats à terme sur obligations.

Nous remarquons également que la période de livraison des contrats à terme sur obligations du Trésor américain varie d'un contrat à l'autre. Plus précisément, la période de livraison pour les contrats à terme sur obligations du Trésor américain à court et à moyen termes (2 ans et 5 ans) est plus longue d'environ une semaine que celle des contrats à long terme (10 ans et 30 ans). Il s'agit là d'un autre exemple qui démontre que les périodes de livraison ne sont pas nécessairement normalisées pour un ensemble de contrats à terme sur obligations donné, ce qui est manifestement le cas dans le marché très développé des contrats à terme sur obligations américaines.

d. Analyse des incidences

i. Incidences sur le marché

Incidence sur les contrats existants

Afin d'adoucir la transition le plus possible, la Bourse suggère d'appliquer le changement à la livraison uniquement aux contrats qui n'ont aucun intérêt en cours à l'heure actuelle. Une campagne de communication appropriée serait déployée afin d'informer les participants bien avant la mise en œuvre des modifications.

Perception du marché et activité intermarché

Les consultations menées auprès des principaux participants côté acheteur et des mainteneurs de marché clés révèlent que les modifications proposées pourraient contribuer à stimuler de manière importante la croissance du contrat LGB. Des parties prenantes du marché appuient l'idée de limiter l'assignation de la livraison à un seul jour étant donné que cela élimine l'incertitude implicite. Étant donné que le volume et l'intérêt en cours liés au contrat LGB sont limités, la Bourse estime que l'incidence sur les participants au marché s'avérerait minime. Au contraire, les ajustements proposés sur la livraison viendraient atténuer l'incidence des options intégrées, jugées néfastes à l'heure actuelle quant au bon fonctionnement du marché LGB.

L'envers de la médaille escompté des modifications proposées, toutefois, tient au fait que la livraison au dernier jour de négociation pourrait éroder le potentiel de redressement en cas d'erreur pour les participants clés. Cependant, une telle situation existe déjà au dernier jour d'avis, puisque le processus de livraison s'enclenche automatiquement pour les participants qui détiennent des positions à la fin de cette journée. La Bourse s'attend à ce que la diminution de l'incertitude et l'amélioration de la perception du marché éclipsent les défis potentiels qu'engendrerait la réduction d'une marge de manœuvre opérationnelle durant le processus de livraison.

Par ailleurs, les nouvelles spécifications pourraient donner lieu à de nouvelles dynamiques sur le marché au comptant (après 13 h le dernier jour de négociation) à la suite du règlement du contrat LGB. Si un nombre important de contrats vont en livraison, les acheteurs tout comme les vendeurs pourraient vouloir prendre part au marché au comptant de 30 ans afin de vendre ou d'acheter l'excédent de livraison. Cela pourrait aussi améliorer le prix du report, un bénéfice attendu selon les discussions tenues avec les acteurs du marché des titres à revenu fixe.

Incidences des modifications proposées sur les limites de position

Les limites de position applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada inscrits à la Bourse reposent sur l'encours des obligations des paniers de livrables. Le fait de réduire la période de livraison ne devrait avoir aucune incidence directe sur le processus de détermination et les limites des contrats.

ii. Incidences sur les systèmes technologiques

Les modifications proposées des Règles ne devraient avoir aucune ou une faible incidence sur les systèmes technologiques de la Bourse, de ses participants agréés, des fournisseurs de logiciels indépendants ou encore de tout autre participant au marché. La Bourse n'a relevé aucun obstacle, que ce soit de nature technique, opérationnelle ou autre, à la mise en œuvre des modifications proposées.

iii. Incidences sur les fonctions de réglementation

Les modifications proposées n'ont aucune incidence sur les Règles en matière de conformité, de surveillance et de déclaration de la Bourse.

iv. Incidences sur les fonctions de compensation

Les règles et le manuel des opérations de la CDCC doivent être alignées sur les modifications proposées par la Bourse en ce qui concerne les normes de livraison du contrat LGB. Les modifications proposées ne devraient avoir qu'une incidence mineure sur les systèmes technologiques de la CDCC. Les membres compensateurs de la CDCC ou les autres participants du secteur ne seraient pas impactés par les changements.

v. Intérêt public

La Bourse estime que les modifications proposées sont dans l'intérêt du public, puisqu'elles permettront aux participants au marché d'améliorer leurs pratiques en matière de négociation et de couverture, tout en facilitant la négociation. Un contrat mieux adapté aux besoins des participants gagnera en liquidité et favorisera l'activité sur le marché des contrats à terme offrant de la transparence et une compensation centralisée. La Bourse estime que les nouvelles normes de livraison sont en phase avec les attentes du marché, qu'elles favoriseront l'augmentation du nombre d'opérations sur le marché électronique et établiront un équilibre des intérêts plus sain pour les participants.

IV. PROCESSUS

Le processus de rédaction découle du souhait de la Bourse d'examiner la pertinence des caractéristiques du produit LGB à la suite de la relance de ce produit. La Bourse estime qu'une procédure de livraison plus appropriée est nécessaire pour aider à susciter l'intérêt pour l'utilisation du LGB et pour favoriser l'activité sur ce contrat pendant sa phase de développement de la liquidité.

Les modifications proposées, y compris la présente analyse, doivent être approuvées par le Comité de règles et politiques de la Bourse et soumises à l'Autorité des marchés financiers, conformément à la procédure d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à titre informatif.

V. DOCUMENTS JOINTS

Modifications proposées des Règles de la Bourse.

VERSION AMENDÉE**Article 12.412 Normes de Livraison**

(a) Pour le Contrat à Terme sur Obligations du gouvernement du Canada de trente ans, seules peuvent faire l'objet d'une Livraison les Obligations du gouvernement du Canada qui :

[...]

(iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions à 30 ans (une Obligation n'ayant pas été adjudgée comme une émission à 30 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de Livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant ~~la première journée à laquelle un avis de Livraison est soumis pour~~ un Mois de Livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars);

(iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant ~~la première journée à laquelle un avis de Livraison est soumis pour~~ un Mois de Livraison;

Article 12.414 Soumission des avis de Livraison

Un Participant Agréé détenant une Position Vendeur qui désire initier le processus de Livraison doit soumettre un avis de Livraison à la Corporation de Compensation avant l'heure limite prescrite par cette dernière ~~le dernier Jour de négociation lors de tout jour ouvrable, à partir du deuxième jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du Mois de Livraison, jusqu'au et incluant le deuxième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable~~ du Mois de Livraison.

Article 12.416 Jour de Livraison

La Livraison des Contrats à Terme sur Obligations du gouvernement du Canada de trente ans doit s'effectuer le deuxième jour ouvrable suivant le dépôt de l'avis de Livraison par le Participant Agréé détenant la Position Vendeur, ou lors de tout autre jour tel que déterminé par la Corporation de Compensation. La Livraison doit cependant avoir lieu au plus tard ~~deux jours ouvrables après le dernier Jour de négociation le dernier jour ouvrable~~ du Mois de Livraison.

Article 6.309B Limites de position applicables aux Contrats à Terme

(b) (ii) La limite de Positions Acheteur nette ou Position Vendeur nette pour le premier Mois de Livraison pour chacun des Contrats à Terme sur Obligations du gouvernement du Canada désignés pouvant être détenus ou contrôlés par une Personne est le nombre de Contrats à Terme équivalant à 5 % du montant total en cours des Obligations du gouvernement du Canada éligibles pour Livraison pour chacun des Contrats à Terme sur Obligations du gouvernement du Canada désignés, à ~~l'ouverture~~ la fermeture des marchés le ~~premier~~ quatrième jour ouvrable de négociation précédant la première journée ~~ouvrable de soumission d'un avis de Livraison~~ du Mois de Livraison. Ces limites de positions entrent en vigueur à la fermeture des marchés le premier jour ouvrable du premier Mois de Livraison.

VERSION PROPRE

Article 12.412 Normes de Livraison

(a) Pour le Contrat à Terme sur Obligations du gouvernement du Canada de trente ans, seules peuvent faire l'objet d'une Livraison les Obligations du gouvernement du Canada qui :

[...]

(iii) sont à l'origine vendues par adjudication comme des émissions à 30 ans (une Obligation n'ayant pas été adjugée comme une émission à 30 ans et respectant par ailleurs toutes les autres normes de Livraison de la présente règle est réputée livrable, si, au cours des 12 derniers mois précédant un Mois de Livraison, le montant total de ses réouvertures est d'au moins 3,5 milliards de dollars);

(iv) sont émises et livrées le ou avant le 15e jour précédant un Mois de Livraison;

Article 12.414 Soumission des avis de Livraison

Un Participant Agréé détenant une Position Vendeur qui désire initier le processus de Livraison doit soumettre un avis de Livraison à la Corporation de Compensation avant l'heure limite prescrite par cette dernière le dernier Jour de négociation lors du Mois de Livraison.

Article 12.416 Jour de Livraison

La Livraison des Contrats à Terme sur Obligations du gouvernement du Canada de trente ans doit s'effectuer le deuxième jour ouvrable suivant le dépôt de l'avis de Livraison par le Participant Agréé détenant la Position Vendeur, ou lors de tout autre jour tel que déterminé par la Corporation de Compensation. La Livraison doit cependant avoir lieu au plus tard deux jours ouvrables après le dernier Jour de négociation du Mois de Livraison.

Article 6.309B Limites de position applicables aux Contrats à Terme

(b) (ii) La limite de Positions Acheteur nette ou Position Vendeur nette pour le premier Mois de Livraison pour chacun des Contrats à Terme sur Obligations du gouvernement du Canada désignés pouvant être détenus ou contrôlés par une Personne est le nombre de Contrats à Terme équivalant à 5 % du montant total en cours des Obligations du gouvernement du Canada éligibles pour Livraison pour chacun des Contrats à Terme sur Obligations du gouvernement du Canada désignés, à la fermeture des marchés le quatrième jour ouvrable de négociation précédant la première journée ouvrable du Mois de Livraison. Ces limites de positions entrent en vigueur à la fermeture des marchés le premier jour ouvrable du premier Mois de Livraison.

**CIRCULAIRE 091-22**

Le 2 août 2022

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES**MODIFICATION DE L'ARTICLE 12.5 DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. POUR MODIFIER L'UNITÉ MINIMALE DE FLUCTUATION DES PRIX ET LE DERNIER JOUR DE NÉGOCIATION DES CONTRATS À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (LES "BAX" OU LES "CONTRATS BAX")**

Le 11 juillet 2022, le comité des règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») et le Comité Spécial de la Division de la réglementation de la Bourse ont approuvé des modifications aux règles de la Bourse afin de modifier l'unité minimale de fluctuation des prix (la taille de l'échelon de cotation) dans les caractéristiques des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (les « BAX » ou les « contrats BAX »).

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés au plus tard le **2 SEPTEMBRE 2022**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Dima Ghozaïel
Conseillère juridique
Bourse de Montréal Inc.
1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal
C.P. 37
Montréal QC H3B 0G7
Courriel : legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général
des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Veillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet. À moins d'indication contraire de votre part, les commentaires seront publiés de manière anonyme par la Bourse.

Annexes

Vous trouverez en annexe le document d'analyse ainsi que le texte des modifications proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (« **OAR** ») par l'Autorité. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité des règles et politiques l'approbation des règles, des politiques et des procédures, lesquelles sont par la suite soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la « **Division** »). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un comité spécial (le « **Comité Spécial** ») nommé par le conseil d'administration de la Bourse. Le Comité Spécial a le pouvoir de recommander au conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité des règles et politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces règles sur recommandation du Comité Spécial.

Tour Deloitte

1800-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37, Montréal (Québec) H3B 0G7
Téléphone: 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis: 1 800 361-5353
Site Web: www.m-x.ca

2



**MODIFICATION DE L'ARTICLE 12.5 DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. POUR MODIFIER L'UNITÉ
MINIMALE DE FLUCTUATION DES PRIX ET LE DERNIER JOUR DE NÉGOCIATION DES CONTRATS À
TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS**

TABLE DES MATIÈRES

I. DESCRIPTION	2
II. MODIFICATIONS PROPOSÉES	2
III. ANALYSE	3
a. Contexte	3
b. Objectifs	7
c. Analyse comparative	8
d. Analyse des incidences	9
i. Incidences sur le marché	9
ii. Incidences sur les systèmes technologiques	10
iii. Incidences sur les fonctions de réglementation	10
iv. Incidences sur les fonctions de compensation	10
v. Intérêt public	11
IV. PROCESSUS	11
V. DOCUMENTS JOINTS	11

I. DESCRIPTION

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») propose par les présentes de modifier l'unité minimale de fluctuation des prix (la taille de l'échelon de cotation) dans les caractéristiques des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (les « BAX » ou les « contrats BAX ») de manière à ce que l'unité minimale de fluctuation des prix des troisième et quatrième mois d'échéance trimestrielle (les « *whites* » d'échéance éloignée), des cinquième, sixième, septième et huitième mois d'échéance trimestrielle (les « *reds* ») et des neuvième, dixième, onzième et douzième mois d'échéance trimestrielle des contrats BAX (les « *greens* ») passe de 0,005 point d'indice (un demi-échelon) à 0,01 point d'indice (un échelon complet). De plus, la Bourse propose de modifier le dernier jour de négociation des contrats BAX venant à échéance après juin 2024, en le faisant passer du troisième lundi au troisième mercredi du mois d'échéance, afin de s'harmoniser avec la période d'exposition des contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (« CRA ») équivalents.

Au cours des dernières années, la Bourse a mis en œuvre divers ajustements de la taille de l'échelon de cotation pour répondre aux besoins des participants au marché (les utilisateurs finaux), notamment par une réduction progressive pour les différents mois d'échéance des contrats BAX. Au fil de l'évolution de la conjoncture boursière, la Bourse surveille et réévalue les caractéristiques de ses produits pour s'assurer qu'elles demeurent adéquates et répondent aux attentes du marché. L'augmentation proposée de la taille de l'échelon de cotation du contrat BAX de un demi-échelon à un échelon complet est particulièrement justifiée dans les périodes de volatilité boursière comme celle que nous avons connue récemment et vise à faire face aux enjeux de liquidité des marchés du BAX. La modification proposée du dernier jour de négociation constitue, à cet égard, une manière de faciliter le transfert du contrat BAX au contrat CRA dans le contexte de l'accélération de la transition du taux de référence canadien, qui passera du taux CDOR au taux CORRA. Cette modification est considérée comme mineure, mais permettra une harmonisation des périodes d'exposition entre ces deux produits substitués.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

La Bourse propose de modifier l'unité minimale de fluctuation des prix (la taille de l'échelon de cotation) du contrat BAX de manière à ce que l'unité minimale de fluctuation des prix des troisième et quatrième mois d'échéance trimestrielle (les « *whites* » d'échéance éloignée), des cinquième, sixième, septième et huitième mois d'échéance trimestrielle (les « *reds* ») et des neuvième, dixième, onzième et douzième mois d'échéance trimestrielle des contrats BAX (les « *greens* ») passe de 0,005 point d'indice (un demi-échelon) à 0,01 point d'indice (un échelon complet). Par conséquent, l'unité minimale de fluctuation des prix pour les dix mois d'échéance trimestrielle les plus éloignés serait de 0,01, soit 25,00 \$ par contrat.

Tableau 1 : Modification proposée des caractéristiques concernant l'unité minimale de fluctuation des prix des contrats BAX

Caractéristique actuelle concernant l'unité minimale de fluctuation des prix	Caractéristique proposée concernant l'unité minimale de fluctuation des prix
0,005 = 12,50 \$ CA par contrat pour tous les mois d'échéance	0,005, ce qui représente 12,50 \$ par contrat, pour les quatre mois d'échéance les plus rapprochés: les deux (2) mois plus rapprochés du cycle non trimestriel et les deux (2) mois trimestriels d'échéance les plus rapprochés. 0,01 = 25,00 \$ CA par contrat pour tous les autres mois d'échéance

De plus, la Bourse propose de modifier le dernier jour de négociation des contrats BAX venant à échéance après le 28 juin 2024, en le faisant passer du troisième lundi au troisième mercredi du mois d'échéance, comme indiqué dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Modifications proposées des caractéristiques concernant le dernier jour de négociation du contrat BAX

Dernier jour de négociation actuel	Dernier jour de négociation proposé
La négociation des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes se termine à 10 h 15 (heure de Montréal) le deuxième jour ouvrable bancaire de Londres (Grande-Bretagne) précédant le troisième mercredi du mois de règlement.	Pour les mois d'échéance tombant au plus tard le 28 juin 2024 : La négociation des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes se termine à 10 h 15 (heure de Montréal) le deuxième jour ouvrable bancaire de Londres (Grande-Bretagne) précédant le troisième mercredi du mois de règlement. Pour les mois d'échéance tombant après le 28 juin 2024 : La négociation des contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes se termine à 10 h 15 (heure de Montréal) le troisième mercredi du mois de règlement.

III. ANALYSE

a. Contexte

En avril 1988, lorsque le contrat BAX a été lancé, l'unité minimale de fluctuation des prix pour tous les mois d'échéance a été établie à 0,01 point d'indice (un échelon complet). En février 2002, la Bourse a réduit la valeur de l'unité minimale de fluctuation des prix et l'a fixée à 0,005 point d'indice (un demi-échelon) pour les trois mois d'échéance les plus rapprochés inscrits à la cote (le premier mois d'échéance trimestrielle et les deux mois d'échéance rapprochée du cycle non trimestriel des BAX), puisqu'un degré de précision accru était dans l'intérêt supérieur du marché.

En septembre 2014, à la demande des participants au marché, la Bourse a étendu la réduction de la taille de l'échelon de cotation aux deuxième, troisième et quatrième mois d'échéance trimestrielle des contrats à terme BAX (les « whites »). En mars 2018, s'appuyant sur un vaste sondage mené auprès des participants au marché, la Bourse a étendu encore une fois l'application du demi-échelon, cette fois aux cinquième, sixième, septième et huitième mois d'échéance trimestrielle des contrats BAX (les « reds »). Enfin, en septembre 2020, la Bourse a appliqué la modification de l'unité minimale de fluctuation des prix aux neuvième, dixième, onzième et douzième mois d'échéance trimestrielle des contrats BAX (les « greens »).

Malheureusement, compte tenu de la conjoncture boursière, des taux d'intérêt à court terme, des normes relatives à la volatilité et des engagements sectoriels envers le taux de référence sans risque (le taux CORRA), la liquidité du BAX a été plutôt limitée au cours des derniers mois. La Bourse soutient que les motifs à l'appui des modifications apportées en 2014 et en 2018 ne s'appliquent plus dans le contexte boursier actuel. Un échelon de cotation plus large entraînerait un écart acheteur-vendeur minimal plus élevé, ce qui ferait augmenter la rentabilité du maintien de marché et favoriserait ainsi la liquidité. Les frais de négociation plus élevés, habituellement considérés comme un facteur négatif, seraient néanmoins favorables à la transition des utilisateurs vers les contrats à terme sur le taux CORRA. Les plus récentes statistiques sur l'évolution du marché du BAX sont présentées dans les tableaux 3 et 4.

Tableau 3 : Volume quotidien moyen (« VQM ») des contrats BAX par année d'échéance

Année	BAX whites	BAX reds	BAX greens
2017	81 832	32 187	1 829
2018	81 398	32 666	1 545
2019	82 032	34 867	1 891
2020	60 623	28 704	2 045
2021	55 734	47 246	7 875
2022 (annuel terminant Mars 31)	56 104	21 692	1 580

Source : Bourse de Montréal

Tableau 4 : Écart acheteur-vendeur moyen du BAX¹ par année d'échéance

BAX Whites	0.0065
BAX Reds	0.0116
BAX Greens	0.0382

Source : Bourse de Montréal

Divers avantages viennent appuyer l'augmentation recommandée :

¹ Les statistiques portent sur le jour de négociation entier, de 6 h à 16 h 30 (HE).

- 1) Amélioration de la qualité du marché : L'augmentation de la taille de l'échelon de cotation devrait offrir un meilleur équilibre entre la liquidité à chaque niveau de prix et des écarts optimaux. La Bourse est d'avis que la taille actuelle de l'échelon de cotation occasionne des déséquilibres au chapitre de la liquidité et est susceptible de ne pas offrir, dans le contexte actuel, un bon équilibre entre la promotion de la liquidité et des frais d'opération qui soient justes. Dans un contexte de volatilité accrue des taux d'intérêt à court terme, une taille accrue de l'échelon de cotation permettrait une meilleure stabilité de la structure des prix. Grâce à l'augmentation de la taille accrue des ordres et du nombre d'ordres aux meilleurs prix (profondeur accrue), l'augmentation prévue devrait accroître la stabilité du marché et améliorer la profondeur de l'ensemble du marché du BAX.
- 2) Soutien à la participation au marché : L'application d'une unité minimale de fluctuation des prix d'un échelon complet est susceptible d'accroître le nombre et la diversité des participants au marché. Il est prévu que l'augmentation de la taille de l'échelon de cotation relancera et élargira la participation des négociateurs actifs qui apportent une liquidité essentielle à ce segment des produits inscrits sur la courbe des taux canadienne. Tant les opérateurs en couverture que les spéculateurs sont essentiels à la vigueur du BAX et il est crucial de veiller à ce que chaque groupe constitue une proportion durable de l'ensemble du marché. Un marché des contrats à terme sain requiert un ensemble diversifié de participants au marché et de stratégies de négociation.
- 3) Optimisation de la structure du BAX : Du point de vue économique, le marché des taux d'intérêt à court terme (TICT) a connu une accentuation de pente marquée (et historique) depuis octobre 2021. Le resserrement de la politique monétaire de la Banque du Canada et les multiples augmentations de taux décrétées et prévues laissent penser que la période de forte volatilité du marché du BAX pourrait se prolonger un certain temps. Dans ce contexte, il est essentiel de pouvoir compter sur des écarts acheteur-vendeur concurrentiels.
- 4) Mesure stratégique et transition vers le taux CORRA : Le recours à un échelon complet est jugé plus onéreux, en particulier dans un environnement de marché où l'écart acheteur-vendeur de produits comparables est plus faible sur les marchés hors cote². De façon globale, l'augmentation est considérée comme une mesure d'incitation stratégique puisque les frais de négociation plus élevés encouragent une transition plus rapide vers le contrat CRA, dont l'échelon de cotation est de plus petite taille³.
- 5) Nouvelle fonctionnalité d'opérations couvertes⁴ : La fonctionnalité d'opérations couvertes peut être utilisée pour réaliser l'exécution simultanée d'opérations mixtes qui représenteraient un risque d'exécution notable si leurs composantes étaient traitées individuellement. L'expansion de l'écart acheteur-vendeur minimal contribuerait au

² Les unités minimales de fluctuation des prix des contrats de garantie de taux sur les marchés hors cote et sur les plateformes de négociation parallèles sont plus petites que celles des contrats BAX.

³ L'échelon de cotation minimal du contrat CRA est de 0,0025 (¼ d'échelon) pour le premier mois d'échéance et de 0,005 (½ échelon) pour les autres mois.

⁴ Voir l'[avis technique 22-006](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

risque de décalage du marché seulement lors de l'exécution de ces opérations mixtes de manière individuelle. Ainsi, il devient particulièrement avantageux d'utiliser une fonctionnalité (comme celle d'opérations couvertes) qui élimine le risque d'exécution (décalage du marché) dans le contexte d'un échelon de cotation complet dans le marché du BAX.

La Bourse a tenu de vastes consultations auprès des participants au marché pour savoir s'ils souhaitaient l'augmentation de l'unité minimale de fluctuation des prix pour les contrats BAX *whites*, *reds* et *greens*. Les commentaires des participants tournaient autour des principaux avantages résumés ci-dessus.

Le contrat CRA a été lancé en juin 2020 pour appuyer les efforts de transition entrepris par le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « groupe de travail sur le TARCOT »). Le groupe de travail sur le TARCOT a été mis sur pied en 2018 afin de définir et d'élaborer un taux de référence sans risque libellé en dollars canadiens qui soit à la fois robuste, fiable et insensible à la manipulation et aux tensions survenant sur les marchés (conformément aux principes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs⁵). Le groupe de travail sur le TARCOT a rapidement désigné le taux CORRA comme principal taux de référence de rechange au taux CDOR et, depuis, il a cherché des moyens de faciliter la transition au sein du marché canadien. En mai 2022, Refinitiv, administrateur de référence du taux CDOR, a publié un avis indiquant que le calcul et la publication de toutes les échéances du taux CDOR se termineraient de manière définitive après le 28 juin 2024. Par conséquent, la Bourse a exprimé son engagement à soutenir les efforts en vue de la transition⁶ et est déterminée à apporter les modifications requises à son offre de produits.

Selon les caractéristiques des produits BAX et CRA et en raison des conventions des marchés des taux d'intérêt libellés en dollars canadiens⁷, il existe actuellement un écart de deux jours entre le début de la période d'exposition du BAX et celle du contrat CRA équivalent. Cette situation découle du fait que le contrat BAX vient à échéance le troisième lundi du mois, tandis que les périodes de référence du contrat CRA sont fondées sur les dates du marché monétaire international (le « MMI ») (soit le troisième mercredi du mois du contrat). Cette particularité entraîne un léger risque lié à la courbe lors de la négociation d'une stratégie sur l'écart entre le BAX et le CORRA pour un mois donné.

Exemple pour les contrats de septembre 2022 :

- Le BAX procure une exposition au taux CDOR de trois mois (prospectif) à la date d'échéance (le 19 septembre).
- Le contrat CRA offre une exposition aux composantes quotidiennes du taux CORRA, à compter du mercredi 21 septembre jusqu'à la date du MMI trimestrielle suivante.

⁵ Voir [communiqué de presse de la Banque du Canada](#) pour plus de détails

⁶ Voir [avis informationnel A22-004](#) pour plus de détails

⁷ Dans le cas du taux [CDOR](#), contrairement aux autres taux interbancaires (y compris le LIBOR des États-Unis), il n'y a aucune période de décalage, ce qui signifie que la date de fixation est aussi la date de règlement (date de valeur).

Comme il y a maintenant une date pour la fin du CDOR⁸ (le sous-jacent du BAX) et que la Bourse planifie⁹ de convertir les positions en cours sur le BAX en contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA pour les échéances ultérieures à juin 2024, nous proposons d'harmoniser le début de la période d'exposition des deux contrats en déplaçant la date d'échéance du BAX du troisième lundi du mois au troisième mercredi du mois pour les échéances ultérieures à juin 2024. Ce changement est en fait demandé par les utilisateurs actuels des contrats à terme sur le taux CORRA et est perçu comme une manière de faciliter la transition du BAX à ce produit. Le changement s'appliquerait seulement aux échéances ultérieures à juin 2024, alors que certains participants ont exprimé des réserves quant à l'application de ce changement à des échéances antérieures. Étant donné la forte pente de la courbe actuelle des taux à court terme et l'intérêt en cours supérieur des contrats BAX d'échéance rapprochée, cette mesure a été suggérée afin d'atténuer le plus possible les incidences potentielles de ces modifications sur l'établissement du prix du contrat. À ce sujet, il convient de reconnaître que, selon le plan de la Bourse de convertir le BAX en un contrat équivalent sur le taux CORRA, toute opération sur les mois d'échéance du BAX qui tombent après juin 2024 devrait déjà tenir compte de la différence de période d'exposition, de sorte que ce changement permet de dissiper toute ambiguïté.

b. Objectifs

L'objectif de la modification proposée est d'améliorer l'exécution et l'efficacité des opérations sur les contrats BAX en optimisant la structure du marché du BAX. L'idée qui sous-tend le changement d'échelon de cotation est d'offrir un équilibre de prix parfait entre les incitations qu'entraîne un échelon plus large (c.-à-d. les activités de maintien de marché, les incitations à passer des ordres pour les investisseurs) et les frais de négociation plus élevés qui en résultent, qui sont contrebalancés stratégiquement par le besoin de faire en sorte que le contrat à terme sur le taux CORRA remplace le BAX comme contrat à terme phare.

En outre, la modification proposée qui consiste à harmoniser les caractéristiques du dernier jour de négociation du BAX avec le contrat à terme sur le taux CORRA devrait accroître l'utilité et l'efficacité de son marché des dérivés tant pour les opérateurs en couverture que pour les spéculateurs qui participent aux marchés des taux d'intérêt à court terme. Parce qu'elle facilite la capacité des participants au marché de couvrir leur exposition au taux CORRA, la modification des caractéristiques devrait attirer un volume de négociation additionnel à l'approche de la date de cessation complète. Un contrat permettant de résoudre le risque lié à la courbe mentionné ci-dessus représenterait une adaptation du produit aux besoins des participants et attirerait une activité accrue vers le marché transparent des contrats à terme compensés par contrepartie centrale.

La Bourse est d'avis que cette modification est bénéfique pour le marché des dérivés canadien dans son ensemble. Elle estime aussi que l'augmentation proposée de l'unité minimale de fluctuation des prix et l'ajustement de l'échéance des contrats produira des résultats favorables au sein du marché du BAX pendant la transition du secteur vers les contrats à terme sur le taux CORRA.

⁸ Voir le [communiqué de presse](#) officiel publié par Refinitiv le 16 mai 2022.

⁹ Voir l'avis informationnel [A22-004](#), qui présente une mise à jour sur les contrats BAX et CRA.

c. Analyse comparative

L'augmentation de moitié de l'unité minimale de fluctuation des prix serait conforme aux normes de caractéristiques adoptées par la bourse australienne, comme l'indique l'échelon de cotation complet de l'acceptation bancaire de 90 jours. Étant donné que le marché australien est celui qui s'apparente le plus au marché canadien par sa nature (niveaux de liquidité, types de clients, système bancaire), la Bourse ne considère pas cette augmentation comme une déviation par rapport à ses homologues respectifs. Plus encore, les niveaux de liquidité aux États-Unis et en Europe n'ont pas subi de perturbations majeures dans le contexte actuel de recours au demi-échelon de cotation.

Tableau 4 : Unité minimale de fluctuation des prix pour les contrats à terme sur TICT à trois mois

Contrat à terme	Bourse	Unité minimale de fluctuation des prix
BAX (structure actuelle)	Bourse de Montréal	0,005 = 12,50 \$ CA par contrat pour tous les mois d'échéance
Eurodollar	CME	0,0025 = 6,25 \$ pour le mois d'échéance le plus rapproché 0,005 = 12,50 \$ pour tous les autres mois d'échéance (jusqu'à 10 ans)
EURIBOR à trois mois	ICE	0,005 = 12,50 EUR pour tous les mois d'échéance (jusqu'à 6 ans)
Euroyen à trois mois	TFX	0,005 = 1 250 JPY pour tous les mois d'échéance (jusqu'à 5 ans)
Contrat à terme sur acceptations bancaires de 90 jours (90-Day Bank Bill)	SFE (ASX)	0,01 = environ 24 AUD pour tous les mois d'échéance (jusqu'à 5 ans)

Source : Caractéristiques des contrats à terme sur les sites Web des bourses

Le tableau 4 démontre que d'autres contrats sur TICT internationaux, majeurs ou non, ont une unité minimale de fluctuation des prix similaire à celle qu'offre actuellement la Bourse. L'acceptation bancaire à 90 jours, considérée comme un taux de référence international dans le milieu des contrats à terme sur TICT en raison de sa structure de marché comparable, possède un échelon de cotation de taille comparable à la nouvelle taille proposée pour l'échelon de cotation de la Bourse.

En ce qui concerne le dernier jour de négociation, son déplacement au troisième mercredi du mois d'échéance serait en phase avec l'ancien contrat Sterling de trois mois de l'ICE. Toutefois (et ce qui est plus important), la période d'exposition serait harmonisée avec celle de contrats

comparables qui prévoient un mécanisme de conversion aux contrats sur le taux sans risque équivalents, qui repose sur les dates du MMI.

Tableau 5 : Période d'exposition du contrat sur taux interbancaire international et des contrats sur taux sans risque équivalents

Contrat à terme	Bourse	Dernier jour de négociation	Période d'exposition	Dispositions de rechange
BAX	Bourse de Montréal	Troisième lundi du mois d'échéance	Troisième lundi du mois d'échéance + trois mois (aucune période de décalage)	Conversion des positions en cours (après juin 2024) en contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA
Eurodollar	CME	Troisième lundi du mois d'échéance	Troisième mercredi du mois d'échéance + trois mois (période de décalage de deux jours)	Conversion des positions en cours (après juin 2023) en contrats à terme de trois mois sur le taux SOFR
(Ancien) contrat à terme Sterling de trois mois	ICE	Troisième mercredi du mois d'échéance	Troisième mercredi du mois d'échéance + trois mois (aucune période de décalage)	Conversion des positions en cours (après décembre 2022) en contrats à terme de trois mois sur l'indice SONIA
(Ancien) contrat à terme EuroSwiss de trois mois	ICE	Troisième lundi du mois d'échéance	Troisième mercredi du mois d'échéance + trois mois (période de décalage de deux jours)	Conversion des positions en cours (après décembre 2022) en contrats à terme de trois mois sur l'indice SARON

La modification proposée, en prévision de la transition, s'accorde bien avec les conventions générales et les lignes directrices établies par d'autres territoires. Le jumelage du début de la période d'exposition avec celle des produits dans lesquels ils seront convertis – soit au troisième mercredi du mois d'échéance – harmoniserait le BAX avec les produits internationaux équivalents.

d. Analyse des incidences

i. Incidences sur le marché

L'augmentation de l'unité minimale de fluctuation des prix des contrats BAX *whites* d'échéance éloignée, *reds* et *greens* fera augmenter la rentabilité par opération pour les fournisseurs de liquidité. L'élargissement de l'échelon de cotation serait considéré comme plus optimal puisque les avantages d'une liquidité accrue et d'un meilleur soutien des mainteneurs de marché l'emportent sur le coût d'écart acheteur-vendeur minimaux plus élevés. La Bourse s'attend à ce qu'un échelon de cotation élargi accroisse la rentabilité des courtiers et motive plus de courtiers à fournir de la liquidité.

Les commentaires recueillis auprès de participants au marché et les tendances de volumes laissent penser que l'échelon de cotation inférieur ne favorise pas une liquidité optimale dans la conjoncture du marché. Pour tenir compte de la perception du marché et atténuer l'incidence sur les participants au marché, la Bourse planifie de mettre en œuvre cette modification en différentes étapes, à commencer par les contrats BAX *reds* et *greens*, suivis des BAX *whites* des troisième et quatrième mois d'échéance trimestrielle, selon la conjoncture du marché et les résultats de la première étape. Dans les deux cas, la Bourse veillera à assurer une communication appropriée.

La modification du dernier jour de négociation du BAX est appelée à accroître l'acceptation du contrat à terme. Les commentaires que la Bourse a reçus du secteur indiquent que des caractéristiques de contrat mieux alignées sur les normes internationales stimuleront l'activité boursière sur les contrats BAX et CRA. Il est à noter que la présente modification n'entraînera aucune incidence sur les options sur BAX (OBX, OBW, OBY, OBZ). Les caractéristiques de ces produits (y compris le dernier jour de négociation) ne changeront pas.

ii. Incidences sur les systèmes technologiques

La nouvelle taille proposée de l'échelon de cotation étant déjà prise en charge par la Bourse, la CDCC et les fournisseurs de technologie pour d'autres produits de la Bourse, les modifications proposées ne devraient avoir aucune incidence sur les systèmes technologiques de la Bourse, des participants agréés de la Bourse ni des autres participants au marché.

iii. Incidences sur les fonctions de réglementation

Les modifications proposées devraient avoir peu d'incidence sur les activités de surveillance de la Division de la réglementation (la « Division ») de la Bourse. Les procédures et les paramètres seront examinés pour qu'ils s'harmonisent avec les modifications apportées aux caractéristiques du contrat.

iv. Incidences sur les fonctions de compensation

La modification proposée ne devrait avoir aucune incidence sur les fonctions de compensation, les règles et le manuel des opérations ou les membres compensateurs de la CDCC, de même que sur les autres participants sectoriels qui font affaire avec elle.

v. Intérêt public

L'objet des présentes modifications découle de la demande des participants au marché, notamment : 1) le besoin d'augmenter l'unité minimale de fluctuation des prix des troisième, quatrième (les « *whites* » d'échéance éloignée), cinquième, sixième, septième, huitième (les « *reds* »), neuvième, dixième, onzième et douzième mois d'échéance trimestrielle des contrats BAX (les « *greens* »); 2) la modification de l'échéance du contrat afin d'éliminer tout risque lié à la courbe de rendement. Ainsi, la Bourse estime que ces modifications sont dans l'intérêt du public.

La Bourse est d'avis que le projet susmentionné améliorera l'efficacité des marchés, puisqu'il améliorera l'efficacité du contrat BAX par l'augmentation du degré de précision des prix, laquelle entraînera une liquidité accrue et une meilleure transparence des cours sur le marché du BAX, tout en favorisant la croissance du nombre de participants aptes à négocier sur ce marché avec efficacité.

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées et la présente analyse doivent être approuvées par le Comité de règles et politiques de la Bourse et soumises à l'Autorité des marchés financiers, conformément à la procédure d'autocertification réglementaire, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, à titre informatif. Après avoir été soumises aux commentaires du public, les modifications proposées entreront ensuite en vigueur immédiatement.

V. DOCUMENTS JOINTS

Modifications proposées des Règles

***** Annexe – Modifications proposées des Règles *****

Article 12.5 **Unité minimale de fluctuation des prix**

À moins que la Bourse en décide autrement, l'unité minimale de fluctuation des prix est de

- 0,005, représentant 12,50 \$ par contrat, pour les quatres mois d'échéance les plus rapprochés: les deux (2) mois plus rapprochés du cycle non trimestriel et les deux (2) mois trimestriels d'échéance les plus rapprochés. ~~pour tous les Mois de Règlement~~
- 0,01 = 25,00 \$ CA par contrat pour tous les autres mois d'échéance.

Article 12.11 **Dernier Jour de négociation**

- (a) Pour les mois d'échéance tombant au plus tard le 28 juin 2024 : La négociation des Contrats à Terme sur acceptations bancaires canadiennes se termine à 10 :15 (heure de Montréal) le deuxième jour ouvrable bancaire de Londres (Grande-Bretagne) précédant le troisième mercredi du Mois de Règlement ~~mois d'échéance~~.
- (b) Pour les mois d'échéance tombant après le 28 juin 2024 : La négociation des Contrats à Terme sur acceptations bancaires canadiennes se termine à 10 :15 (heure de Montréal) le troisième mercredi du Mois de Règlement.



AVIS AUX MEMBRES

N° 096-22

Le 3 août 2022

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATION DE LA RÈGLE C-18 ET L'ARTICLE 6.6 DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE DE LIVRAISON DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 30 ANS (LGB)

Le 26 juillet 2022, le Conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») a approuvé des modifications aux règles de la CDCC dans le but de les harmoniser avec les modifications proposées par Bourse de Montréal Inc. pour changer le critère de terme à courir des normes de livraison du contrat à terme sur obligations du Gouvernement du Canada de 30 ans (« LGB »).

Veillez trouver ci-joint un document d'analyse de même que les modifications proposées.

Processus d'établissement de règles

La CDCC est reconnue à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et à titre d'agence de compensation reconnue par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

Le Conseil d'administration de la CDCC a le pouvoir d'adopter ou de modifier les règles de la CDCC. Ces modifications sont présentées à l'Autorité conformément au processus d'autocertification ainsi qu'à la CVMO conformément au processus stipulé dans la décision de reconnaissance.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés avant le **3 septembre 2022**. Prière de soumettre ces commentaires à:

Dima Ghozaïel
Conseillère juridique
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37
Montréal QC H3B 0G7
Courriel: legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité et à la CVMO à l'attention de :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général
des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Manager, Market Regulation
Market Regulation Branch
Ontario Securities Commission
Suite 2200,
20 Queen Street West
Toronto, Ontario, M5H 3S8
Télécopieur : 416-595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Pour toutes questions ou informations, les membres compensateurs peuvent communiquer avec Dima Ghozaïel, Conseillère juridique, par courriel au dima.ghozaïel@tmx.com

George Kormas
Président

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest	1800-1190 av des Canadiens-de-Montréal
3 ^e étage	C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3	Montréal QC H3B 0G7
416.367.2470	514.871.3545

www.cdcc.ca



MODIFICATION DE LA RÈGLE C-18 ET L'ARTICLE 6.6 DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE DE LIVRAISON DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 30 ANS (LGB)

TABLE DES MATIÈRES

I. DESCRIPTION	2
II. MODIFICATIONS PROPOSÉES	2
III. ANALYSE	3
a. Contexte	3
b. Objectifs	4
c. Analyse comparative	4
d. Analyse des incidences	5
i. Incidences sur le marché	5
ii. Incidences sur la technologie	6
iii. Incidences sur les fonctions de négociation	6
iv. Intérêt public	6
IV. PROCESSUS	6
V. DOCUMENTS JOINTS	6

I. DESCRIPTION

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») propose par les présentes de mettre à jour ses Règles portant sur la période de livraison du contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (le « contrat LGB » ou le « LGB ») afin d'atténuer les inquiétudes concernant l'option d'atout intégrée et d'améliorer l'efficacité du marché.

À cette fin, la Bourse propose de modifier la période de livraison de sorte qu'elle s'étende sur un seul jour. Plus précisément, la Bourse propose de permettre la livraison seulement si un participant détient une position à la fin du dernier jour de négociation du mois de livraison, ce qui réduit ainsi l'incertitude quant à la livraison et, incidemment, l'attrait unilatéral de l'option d'atout. Il importe ainsi de modifier les règles (les « Règles ») ainsi que le manuel des opérations (le « Manuel des opérations ») de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), qui précisent la période de livraison du contrat LGB, afin que ceux-ci correspondent aux modifications proposées.

À moins que d'autres définitions ne soient précisées dans la présente analyse, tous les termes clés qui y sont employés ont le sens qui leur est attribué dans les Règles et le Manuel des opérations.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les modifications proposées ainsi des articles C-1802, C-1803, C-1804, C-1805 et C-1806 des Règles et de la section 6 du Manuel des opérations figurent ci-joint. Plus précisément, la CDCC propose d'adopter les exigences relatives à la présentation des avis de livraison énoncées ci-dessous en remplacement des exigences actuelles régissant le contrat LGB :

Période de présentation des avis de livraison

À l'heure actuelle, les avis de livraison doivent être présentés entre le deuxième jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison et le deuxième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable du mois de livraison, inclusivement.

La CDCC propose de modifier les Règles afin que celles-ci précisent que les avis de livraison doivent être présentés le dernier jour de négociation.

Période de livraison

Actuellement, la livraison du LGB doit s'effectuer le deuxième jour ouvrable suivant le dépôt de l'avis de livraison par le membre compensateur détenant une position vendeur ou lors de tout autre jour tel que déterminé par la CDCC. La livraison doit avoir lieu au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison.

Le processus de livraison devrait rester le même, toutefois la Bourse suggère que la livraison ait lieu au plus tard deux jours ouvrables après la présentation de l'avis de livraison, ce qui, comme indiqué plus haut, se produit le dernier jour de négociation.

Assignation d'avis de livraison et fichier d'assignation

Actuellement, la CDCC assigne les avis de livraison qu'elle accepte (durant la période de livraison) conformément à sa procédure consistant à les assigner au contrat en cours le plus ancien (méthode du premier entré, premier sorti).

Aux termes des modifications proposées, tous les avis de livraison seront assignés directement (sans recourir à la méthode du premier entré, premier sorti) aux membres compensateurs ayant des positions acheteur en cours à la clôture de la négociation le dernier jour de négociation. Par ailleurs, il ne sera plus nécessaire de mettre à jour à cette fin le fichier d'assignation dans le CDCS.

III. ANALYSE**a. Contexte**

La Bourse propose de mettre à jour ses règles concernant les normes de livraison du LGB, puisqu'elle est d'avis que le bon fonctionnement du marché du LGB est souhaitable pour la croissance de ses produits et qu'elle désire s'assurer que les caractéristiques du contrat répondent aux besoins de ses participants au marché. La CDCC renvoie le lecteur aux extraits suivants de l'analyse détaillée de la Bourse en guise de mise en contexte à l'égard des modifications proposées des normes de livraison du LGB :

La Bourse a relancé le contrat LGB par l'intermédiaire d'un nouveau programme de maintien de marché en novembre 2021, après avoir modifié quelques-unes des caractéristiques du contrat dans les mois précédents. Après les résultats acceptables des premiers mois (avec un volume quotidien moyen de 500 contrats et un intérêt en cours s'élevant à 3 500 contrats), la première période de report et le premier mois de livraison ont posé des défis aux participants au marché, et certains des premiers principaux adeptes se sont rétractés et sont sortis du marché. En conséquence, les statistiques du contrat LGB se sont détériorées depuis mars 2022, avec un volume quotidien moyen de 270 contrats et un intérêt en cours moyen de 1 480 contrats depuis cette date.

Dans un article récent¹, la Bourse a présenté les caractéristiques particulières du contrat LGB, y compris l'option d'atout intégrée. Cette option désigne le droit que détient le vendeur du contrat à terme d'attendre après les heures de négociation avant de livrer ses obligations à l'acheteur du contrat à terme. Selon les normes, et également d'après les commentaires des participants au marché, l'avantage potentiel de l'option d'atout du contrat LGB semble largement surpasser l'avantage potentiel de contrats à terme sur obligations comparables, soit le CGZ, le CGF et le CGB, en partie en raison du facteur de concordance plus faible du contrat LGB. La Bourse est d'avis qu'une période de livraison plus courte contribuerait à atténuer l'incidence sur le marché de l'option d'atout, qui déplaît à de nombreux participants, ce qui aiderait par le fait même à stimuler le marché.

Parce que le prix des obligations peut encore fluctuer entre 15 h et 17 h 30, les investisseurs peuvent tirer profit de l'exercice de l'option d'atout et, dans un certain nombre de cas, l'expérience

¹ LGB : Un guide pour les utilisateurs du contrat CGB, accessible au https://m-x.ca/f_publications_fr/lgb_primer_fr.pdf

de livraison n'est pas optimale en position acheteur. Même si les gains estimés tendent à être modérés et que le délai de livraison complique la possibilité d'exploiter l'option, l'expérience peut dissuader plus d'un participant de négocier le contrat LGB.

Un tel changement n'a jamais été apporté à d'autres produits auparavant et s'appliquera exclusivement au contrat LGB, jusqu'à nouvel ordre. En 2020, la Bourse a mis en œuvre une modification différente pour le contrat LGB en changeant le critère des normes de livraison portant sur la période à courir avant l'échéance. Alors que l'objectif visé par ce changement était différent, les buts ultimes des deux changements concordent en ce qu'ils visent à simplifier les normes de livraison du produit.

b. Objectifs

Les règles de la CDCC doivent être en phase avec les modifications proposées par la Bourse. Les modifications proposées visent à augmenter l'attrait du contrat LGB pour les utilisateurs clés, afin de contribuer à la croissance du produit et à l'apport essentiel d'une liquidité initiale suffisante. En modifiant la période de livraison et en la liant au dernier jour de négociation, la Bourse estime que le processus de livraison associé au contrat LGB gagnera en transparence et sera plus pratique pour les utilisateurs qui négocient ce contrat. La Bourse veut offrir au marché un contrat LGB attrayant qui répond aux besoins de ses utilisateurs initiaux. Ce faisant, elle espère augmenter le volume et l'intérêt en cours du produit.

c. Analyse comparative

La Bourse et la CDCC estiment que les modifications proposées pour le contrat LGB ne s'écartent pas des caractéristiques de produits internationaux, quoique les bourses établissent, pour la plupart (ICE Futures, CME), des intervalles de temps relativement au processus de livraison qui s'apparentent à ceux prévus par les processus actuels de la Bourse². Le jour d'avis du contrat à terme Eurex-Buxl a lieu le dernier jour de négociation et le jour de livraison est limité à un seul jour, ce qui rend ce contrat à terme comparable à ce que la Bourse propose aux présentes.

À la lumière des résultats de cette analyse comparative à l'international, la Bourse et la CDCC sont d'avis que les modifications proposées rendraient le processus de livraison semblable à celui de l'Eurex pour sa gamme de contrats à terme sur obligations.

Nous remarquons également que la période de livraison des contrats à terme sur obligations du Trésor américain varie d'un contrat à l'autre. Plus précisément, la période de livraison pour les contrats à terme sur obligations du Trésor américain à court et à moyen termes (2 ans et 5 ans) est plus longue d'environ une semaine que celle des contrats à long terme (10 ans et 30 ans)³. Il s'agit là d'un autre exemple qui démontre que les périodes de livraison ne sont pas nécessairement normalisées pour un ensemble de contrats à terme sur obligations donné, ce qui est manifestement le cas dans le marché très développé des contrats à terme sur obligations américaines.

² Source : caractéristiques des contrats tirées du site Web des bourses (TMX, ICE, Eurex, CME)

³ <https://www.cmegroup.com/trading/interest-rates/files/us-treasury-futures-delivery-process.pdf>

d. Analyse des incidences

i. Incidences sur le marché

Incidences sur les contrats existants

Afin d'adoucir la transition le plus possible, la Bourse suggère d'appliquer le changement touchant la livraison uniquement aux contrats qui n'ont aucun intérêt en cours à l'heure actuelle. De plus, la Bourse et la CDCC prévoient d'informer adéquatement les participants de ces modifications (avis, discussions avec les utilisateurs principaux).

Perception du marché et activité intermarché

Les consultations menées auprès de participants clés révèlent que les modifications proposées pourraient contribuer à stimuler de manière importante la croissance du contrat LGB. Des parties prenantes du marché appuient l'idée de limiter l'assignation de la livraison à un seul jour étant donné que cela élimine l'incertitude implicite. Étant donné que le volume et l'intérêt en cours liés au contrat LGB sont limités, la Bourse et la CDCC estiment que l'incidence sur les participants au marché s'avérerait minime. Au contraire, les rajustements proposés de la livraison viendraient atténuer l'incidence des options intégrées, qui nuisent actuellement au bon fonctionnement du marché du LGB.

L'envers de la médaille escompté des modifications proposées, toutefois, tient au fait que la livraison au dernier jour de négociation pourrait éroder le potentiel de redressement en cas d'erreur pour les participants clés. Cependant, une telle situation existe déjà lors du dernier jour de négociation, puisque le processus de livraison s'enclenche automatiquement pour les participants qui détiennent des positions à la fin de cette journée. La Bourse et la CDCC s'attendent à ce que la diminution de l'incertitude et l'amélioration de la perception du marché éclipsent les défis potentiels qu'engendrerait la réduction d'une marge de manœuvre opérationnelle durant le processus de livraison.

Par ailleurs, les nouvelles spécifications pourraient donner lieu à de nouvelles dynamiques sur le marché au comptant (après 13 h le dernier jour de négociation) à la suite du règlement du contrat LGB. Si un nombre important de contrats vont en livraison, les acheteurs tout comme les vendeurs pourraient vouloir prendre part au marché au comptant de 30 ans afin de vendre ou d'acheter l'excédent de livraison. Cela pourrait aussi améliorer le prix du report, un bénéfice attendu à la lumière des discussions tenues avec les acteurs du marché des titres à revenu fixe.

Incidences sur les exigences en matière de risque de la CDCC

Les modifications proposées de la période de livraison n'ont aucune incidence sur les méthodes de calcul de la marge initiale de base et des marges supplémentaires, telles qu'elles sont décrites dans le Manuel des risques de la CDCC. Les modifications ne devraient pas non plus avoir d'incidence sur le fonds de compensation et le fonds de liquidité supplémentaire.

Étant donné que l'incidence estimée sur la marge initiale de base est peu importante, les rendements journaliers historiques qui servent à la calibrer ne seront pas mis à jour. La CDCC attendra le début de la négociation du nouveau contrat avant d'intégrer progressivement les rendements journaliers historiques des contrats dans le modèle de calibration des taux de marge.

ii. Incidences sur la technologie

Les modifications proposées devraient avoir une incidence mineure sur les systèmes technologiques de la CDCC. Elles n'ont aucune incidence sur les systèmes technologiques des membres compensateurs et des autres participants au marché.

iii. Incidences sur les fonctions de négociation

Sans objet.

iv. Intérêt public

La CDCC est d'avis que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt public.

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées, de même que la présente analyse, doivent être approuvées par le conseil d'administration de la CDCC, puis présentées à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'autocertification réglementaire, ainsi qu'à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, conformément aux règles énoncées à l'appendice A de l'annexe C de l'ordonnance de reconnaissance de la CDCC datée du 8 avril 2014 (dans sa version modifiée de temps à autre). Les modifications proposées et l'analyse seront également soumises à la Banque du Canada, conformément à l'accord de surveillance réglementaire. Après avoir été soumises aux commentaires du public, les modifications proposées entreront en vigueur au cours du quatrième trimestre de 2022.

V. DOCUMENTS JOINTS

Les modifications proposées des articles C-1802, C-1803, C-1804, C-1805 et C-1806 des Règles de la CDCC ainsi que de la section 6 du Manuel des opérations de la CDCC sont présentées ci-joint.

Modifications proposées des Règles de la CDCC

VERSION AVEC MARQUES DE RÉVISION

[...]

Article C-1802 – Normes de livraison

- 1) Pour tous les contrats à terme sur obligations du Canada – 30 ans
 - a) La quotité de livraison en exécution de contrats à terme sur obligations du Canada – 30 ans consiste en des obligations du gouvernement du Canada qui n'échoient pas et qui ne peuvent être rachetables avant un minimum de 28½ ans à partir du premier jour du mois de livraison, qui comportent un coupon au taux de 6%, une valeur nominale globale de 100 000 \$ à l'échéance et un montant nominal en cours, déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable, d'au moins 3,5 milliards de dollars, qui sont émises et livrées au plus tard le quinzième jour précédant ~~la~~ première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un ~~le~~ mois de livraison du contrat et qui sont initialement émises dans le cadre d'une adjudication pour une échéance de 30 ans.

Toutes les obligations d'une quotité de livraison doivent être de la même émission.

- b) Substitution – au gré du membre compensateur qui détient la position vendeur, les obligations dont les coupons sont à un taux autre que 6% sont livrables avec escompte, pour ce qui est des obligations avec coupons de moins de 6%, et avec prime, pour ce qui est des obligations avec coupons de plus de 6%. Le montant de la prime ou de l'escompte à l'égard de chaque émission livrable différente est déterminé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation portant un intérêt de 6% et qui se vend à sa valeur au pair. Le prix auquel une obligation comportant une date d'échéance et un taux de coupon donnés rapportera 6% sera déterminé selon les facteurs de concordance des obligations établies par la bourse où le contrat à terme se négocie. Le montant de règlement de la quotité de livraison est de 1 000 \$ multiplié par le produit de ce prix et le prix de règlement de la série de contrats à terme sur obligations du Canada – 30 ans. L'intérêt couru sur les obligations est à la charge du membre compensateur qui prend livraison de celles-ci.
- c) La bourse où se négocie le contrat à terme doit publier une liste d'émissions livrables avant chaque mois de livraison. L'échéance d'une émission donnée est calculée en périodes entières de trois mois, (en arrondissant au trimestre le plus rapproché) à partir du premier jour du mois de livraison. Les nouvelles émissions d'obligations du gouvernement du Canada qui sont conformes aux normes précisées dans le présent article doivent être ajoutées à la liste d'émissions livrables au fur et à mesure qu'elles sont émises par le gouvernement du Canada. Si, dans le cadre d'une émission régulière ou d'une adjudication, le gouvernement du Canada procède à la réouverture d'une obligation qui n'a pas été émise dans le cadre d'une adjudication pour une échéance de 30 ans et qui respecte par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle, rendant ainsi la nouvelle émission non distinctive de l'émission existante, alors l'ancienne émission est réputée respecter les normes de la présente règle et devient admissible à la livraison à condition que le montant total de

réouverture de l'émission en question au cours des 12 derniers mois qui précèdent ~~le mois d'échéance du contrat~~~~la première journée à laquelle un avis de livraison est soumis pour un mois de livraison~~ soit d'au moins 3,5 milliards de dollars en valeur nominale. La Bourse a le droit d'exclure toute nouvelle émission de sa liste d'émissions livrables ou de ne pas juger acceptables aux fins de livraison des émissions en circulation, même si elles sont conformes en tous autres points aux normes stipulées dans le présent article.

- d) Dans l'éventualité où la Société juge qu'il y a une pénurie d'émissions d'obligations du gouvernement du Canada pouvant être livrées, elle peut désigner toute autre émission d'obligations du Canada qu'elle juge acceptable aux fins de la livraison prévue en vertu des contrats à terme sur obligations du Canada – 30 ans, et elle peut annoncer tout rajustement du montant du règlement qu'elle considère approprié et équitable.

Article C-1803 – Présentation d'avis de livraison

- 1) Un membre compensateur qui détient une position vendeur sur la série actuellement livrable et qui désire effectuer la livraison peut le faire en présentant un avis de livraison à la Société au plus tard à l'heure fixée par la Société ~~le dernier jour de négociation n'importe quel jour ouvrable, à partir du deuxième jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison, jusqu'au deuxième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable~~ du mois de livraison et y indiquer l'échéance des obligations du gouvernement du Canada devant être livrées.
- 2) Un membre compensateur qui détient une position vendeur sur la série actuellement livrable au moment où la négociation des contrats de cette série a pris fin, doit soumettre un avis de livraison à la Société et y indiquer l'échéance des obligations du gouvernement du Canada devant être livrées. Un tel avis doit être soumis au plus tard ~~à l'heure fixée par la Société le dernier jour de négociation~~~~le deuxième jour ouvrable précédant le dernier jour ouvrable~~ du mois de livraison.

Le présent article C-1803 complète l'article C-503.

Article C-1804 – Livraison par l'entremise du dépositaire officiel de titres

- 1) Jour de livraison – la livraison d'obligations du gouvernement du Canada conformément à la présente règle doit être effectuée par le membre compensateur le deuxième jour ouvrable suivant la présentation d'un avis de livraison, ou tout autre jour qui est déterminé par la Société. ~~La livraison doit avoir lieu au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de livraison.~~
- 2) Moment de livraison – chaque membre compensateur qui doit effectuer une livraison d'obligations du gouvernement du Canada doit le faire conformément à l'alinéa A-801 2) d) et chaque membre compensateur qui doit prendre livraison d'obligations du gouvernement du Canada doit le faire conformément à l'alinéa A-801 2) c).
- 3) Si, au moment de livraison, le membre compensateur livreur n'a pas effectué la livraison du bien sous-jacent ou le membre compensateur assigné n'en a pas effectué le paiement, l'article A-804 sera applicable.

Article C-1805 – Assignment d'un avis de livraison

- 1) Les avis de livraison acceptés par la Société sont assignés à la fin ~~du dernier jour de négociation de chaque jour ouvrable~~ au cours duquel, selon les caractéristiques du contrat, des avis de livraison peuvent être présentés aux membres compensateurs ayant des positions acheteur en cours à la clôture des négociations, le ~~dernier~~ jour ~~de négociation~~ où l'avis de livraison est présenté. ~~Les avis de livraison seront assignés au contrat en cours le plus ancien (méthode du premier entré, premier sorti), conformément aux procédures prévues à cette fin par la Société.~~
- 2) Un avis de livraison ne doit être assigné à aucun membre compensateur non conforme qui a fait l'objet d'une suspension pour défaut ou insolvabilité. Un avis de livraison assigné à un membre compensateur qui fait par la suite l'objet d'une suspension sera retiré et assigné à un autre membre compensateur conformément au présent article.

Le présent article C-1805 remplace l'article C-505.

Article C 1806 – Procédures relatives au fichier assignation

~~La présente règle s'applique à la compilation du fichier d'assignation.~~

- ~~1) Le sixième jour ouvrable précédant le premier jour ouvrable du mois de livraison, chaque membre compensateur détenant des positions acheteur sur la série de contrats à terme applicable doit inscrire au fichier d'assignation de CDCS toutes les positions acheteur qu'il détient sur cette série de contrats à terme, et ce, dans l'ordre chronologique.~~
- ~~2) Avant l'heure de fermeture des affaires chaque jour ouvrable suivant jusqu'à l'avant dernier jour ouvrable, inclusivement, au cours duquel les avis de levée peuvent être présentés, chaque membre compensateur doit consulter le fichier d'assignation et, soit y apporter les modifications nécessaires pour tenir compte du nouvel ordre chronologique de toutes les positions acheteur sur la série de contrats à terme applicable, soit confirmer que les données figurant au fichier d'assignation à ce moment là sont exactes.~~
- ~~3) Chaque membre compensateur doit s'assurer qu'un représentant autorisé peut être joint par téléphone aux bureaux de la Société jusqu'à l'heure de fermeture des affaires chaque jour où une modification peut être apportée au fichier d'assignation.~~
- ~~4) Chaque membre compensateur a la responsabilité de vérifier quotidiennement les rapports pertinents qui se trouvent dans CDCS.~~
- ~~5) Tout défaut, de la part d'un membre compensateur, de consulter le fichier d'assignation et de maintenir quotidiennement l'ordre chronologique courant de toutes ses positions acheteur sur la série de contrats à terme applicable, ou d'avoir un représentant autorisé que l'on puisse rejoindre par téléphone, est réputé constituer une infraction au sens de l'alinéa A-1A04 4) a) des règles et peut faire l'objet d'une mesure disciplinaire aux termes de la règle A-4 et de la règle A-5.~~

Modifications proposées du Manuel des opérations de la CDCC

VERSION AVEC MARQUES DE RÉVISION

Section 1 : PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

DÉFINITIONS

[...]

« **période du PEPS** » – Période de remise trimestrielle des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada ([à l'exclusion du LGB](#)), conformément aux conditions du contrat de la bourse pertinente.

[...]

Section 6 : LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

CONTRATS À TERME

Présentation des avis de livraison

Les avis de livraison doivent être présentés avant la fermeture des bureaux au cours de la période PEPS correspondante (laquelle, sous réserve de quelque rajustement du contrat par la bourse, s'établit comme suit) :

CGB, CGF, et LGB	CGZ et De deux jours ouvrables avant le premier jour ouvrable du mois de livraison jusqu'à deux jours ouvrables, inclusivement, avant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
--	---

LGB et MCX	Avant la fermeture des bureaux le dernier jour de négociation.
----------------------------	--

Toutes les positions vendeurs en cours sur BAX, EMF, SXF, SXM, SCF, les contrats à terme sur indices sectoriels, les contrats à terme sur actions, et les options sur contrats à terme sont automatiquement livrées le dernier jour de négociation, conformément aux conditions rattachées au contrat, après la fermeture des bureaux.

Toutes les positions vendeurs en cours sur COA et CRA sont automatiquement livrées le premier jour ouvrable suivant le dernier jour de négociation, conformément aux conditions rattachées au contrat, après la fermeture des bureaux.

Assignment des avis de livraison

La CDCC assigne tous les avis de livraison à des positions acheteurs en cours au hasard à l'exception des contrats à terme d'obligations du gouvernement du Canada (CGB, ~~LGB~~, CGF et CGZ). Les assignations visant les contrats à terme CGB, ~~LGB~~, CGF et CGZ sont réglées suivant le principe « premier entré, premier sorti » (PEPS).

La livraison du bien sous-jacent et le paiement du prix de règlement sont effectués par les membres compensateurs conformément aux directives de la CDCC.

PROCESSUS D'ASSIGNATION SUIVANT LE PRINCIPE « PREMIER ENTRÉ, PREMIER SORTI » (PEPS)

Description des procédures

Les mois de livraison des contrats à terme CGB, CGF, ~~LGB~~ et CGZ sont mars, juin, septembre et décembre, selon ce que prévoit la bourse. Lorsqu'un membre compensateur présente un avis de livraison à l'égard d'une position vendeur, une position acheteur est assignée suivant le principe « premier entré, premier sorti » (PEPS). La CDCC envoie un avis opérationnel avant chaque période PEPS correspondante afin de rappeler aux membres compensateurs les procédures à suivre.

Le sixième jour ouvrable avant le premier jour ouvrable du mois de livraison, chaque membre compensateur qui détient des positions acheteurs dans la série de contrats à terme correspondante doit déclarer dans l'application de compensation de la CDCC ses positions acheteurs par ordre chronologique pour chacun de ses comptes. Les entrées doivent indiquer la date à laquelle la position a été établie, le nombre de contrats et le compte. Lorsque la CDCC assigne un avis de livraison, la position acheteur ayant la date la plus ancienne sera assignée en premier et la position acheteur ayant la date la plus récente sera assignée en dernier.

Pendant la période PEPS, les membres compensateurs doivent veiller à mettre à jour leurs déclarations quotidiennement avant la fermeture des bureaux.

Modifications proposées des Règles de la CDCC

VERSION AU PROPRE

[...]

Article C-1802 – Normes de livraison

- 1) Pour tous les contrats à terme sur obligations du Canada – 30 ans
 - a) La quotité de livraison en exécution de contrats à terme sur obligations du Canada – 30 ans consiste en des obligations du gouvernement du Canada qui n'échoient pas et qui ne peuvent être rachetables avant un minimum de 28½ ans à partir du premier jour du mois de livraison, qui comportent un coupon au taux de 6%, une valeur nominale globale de 100 000 \$ à l'échéance et un montant nominal en cours, déduction faite de tout rachat possible par le gouvernement du Canada jusqu'à la fin de la période durant laquelle l'obligation est livrable, d'au moins 3,5 milliards de dollars, qui sont émises et livrées au plus tard le quinzième jour précédant le mois de livraison du contrat et qui sont initialement émises dans le cadre d'une adjudication pour une échéance de 30 ans.

Toutes les obligations d'une quotité de livraison doivent être de la même émission.

- b) Substitution – au gré du membre compensateur qui détient la position vendeur, les obligations dont les coupons sont à un taux autre que 6% sont livrables avec escompte, pour ce qui est des obligations avec coupons de moins de 6%, et avec prime, pour ce qui est des obligations avec coupons de plus de 6%. Le montant de la prime ou de l'escompte à l'égard de chaque émission livrable différente est déterminé en fonction d'un rendement équivalent à celui d'une obligation portant un intérêt de 6% et qui se vend à sa valeur au pair. Le prix auquel une obligation comportant une date d'échéance et un taux de coupon donnés rapportera 6% sera déterminé selon les facteurs de concordance des obligations établies par la bourse où le contrat à terme se négocie. Le montant de règlement de la quotité de livraison est de 1 000 \$ multiplié par le produit de ce prix et le prix de règlement de la série de contrats à terme sur obligations du Canada – 30 ans. L'intérêt couru sur les obligations est à la charge du membre compensateur qui prend livraison de celles-ci.
- c) La bourse où se négocie le contrat à terme doit publier une liste d'émissions livrables avant chaque mois de livraison. L'échéance d'une émission donnée est calculée en périodes entières de trois mois, (en arrondissant au trimestre le plus rapproché) à partir du premier jour du mois de livraison. Les nouvelles émissions d'obligations du gouvernement du Canada qui sont conformes aux normes précisées dans le présent article doivent être ajoutées à la liste d'émissions livrables au fur et à mesure qu'elles sont émises par le gouvernement du Canada. Si, dans le cadre d'une émission régulière ou d'une adjudication, le gouvernement du Canada procède à la réouverture d'une obligation qui n'a pas été émise dans le cadre d'une adjudication pour une échéance de 30 ans et qui respecte par ailleurs toutes les autres normes de livraison de la présente règle, rendant ainsi la nouvelle émission non distinctive de l'émission existante, alors l'ancienne émission est réputée respecter les normes de la présente règle et devient admissible à la livraison à condition que le montant total de réouverture de l'émission en question au cours des 12 derniers mois qui précèdent le

mois d'échéance du contrat soit d'au moins 3,5 milliards de dollars en valeur nominale. La Bourse a le droit d'exclure toute nouvelle émission de sa liste d'émissions livrables ou de ne pas juger acceptables aux fins de livraison des émissions en circulation, même si elles sont conformes en tous autres points aux normes stipulées dans le présent article.

- d) Dans l'éventualité où la Société juge qu'il y a une pénurie d'émissions d'obligations du gouvernement du Canada pouvant être livrées, elle peut désigner toute autre émission d'obligations du Canada qu'elle juge acceptable aux fins de la livraison prévue en vertu des contrats à terme sur obligations du Canada – 30 ans, et elle peut annoncer tout rajustement du montant du règlement qu'elle considère approprié et équitable.

Article C-1803 – Présentation d'avis de livraison

- 1) Un membre compensateur qui détient une position vendeur sur la série actuellement livrable et qui désire effectuer la livraison peut le faire en présentant un avis de livraison à la Société au plus tard à l'heure fixée par la Société le dernier jour de négociation du mois de livraison et y indiquer l'échéance des obligations du gouvernement du Canada devant être livrées.
- 2) Un membre compensateur qui détient une position vendeur sur la série actuellement livrable au moment où la négociation des contrats de cette série a pris fin, doit soumettre un avis de livraison à la Société et y indiquer l'échéance des obligations du gouvernement du Canada devant être livrées. Un tel avis doit être soumis au plus tard à l'heure fixée par la Société le dernier jour de négociation du mois de livraison.

Le présent article C-1803 complète l'article C-503.

Article C-1804 – Livraison par l'entremise du dépositaire officiel de titres

- 1) Jour de livraison – la livraison d'obligations du gouvernement du Canada conformément à la présente règle doit être effectuée par le membre compensateur le deuxième jour ouvrable suivant la présentation d'un avis de livraison, ou tout autre jour qui est déterminé par la Société.
- 2) Moment de livraison – chaque membre compensateur qui doit effectuer une livraison d'obligations du gouvernement du Canada doit le faire conformément à l'alinéa A-801 2) d) et chaque membre compensateur qui doit prendre livraison d'obligations du gouvernement du Canada doit le faire conformément à l'alinéa A-801 2) c).
- 3) Si, au moment de livraison, le membre compensateur livreur n'a pas effectué la livraison du bien sous-jacent ou le membre compensateur assigné n'en a pas effectué le paiement, l'article A-804 sera applicable.

Article C-1805 – Assignment d'un avis de livraison

- 1) Les avis de livraison acceptés par la Société sont assignés à la fin du dernier jour de négociation au cours duquel, selon les caractéristiques du contrat, des avis de livraison peuvent être présentés aux membres compensateurs ayant des positions acheteur en cours à la clôture des négociations, le dernier jour de négociation où l'avis de livraison est présenté.
- 2) Un avis de livraison ne doit être assigné à aucun membre compensateur non conforme qui a fait l'objet d'une suspension pour défaut ou insolvabilité. Un avis de livraison assigné à un membre compensateur qui fait par la suite l'objet d'une suspension sera retiré et assigné à un autre membre compensateur conformément au présent article.

Le présent article C-1805 remplace l'article C-505.

Modifications proposées du Manuel des opérations de la CDCC

VERSION AU PROPRE

Section 1 : PRÉAMBULE ET DÉFINITIONS

DÉFINITIONS

[...]

« **période du PEPS** » – Période de remise trimestrielle des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada (à l'exclusion du LGB), conformément aux conditions du contrat de la bourse pertinente.

[...]

Section 6 : LEVÉES, SOUMISSIONS, ASSIGNATIONS ET LIVRAISONS

CONTRATS À TERME

Présentation des avis de livraison

Les avis de livraison doivent être présentés avant la fermeture des bureaux au cours de la période PEPS correspondante (laquelle, sous réserve de quelque rajustement du contrat par la bourse, s'établit comme suit) :

CGB, CGF et CGZ	De deux jours ouvrables avant le premier jour ouvrable du mois de livraison jusqu'à deux jours ouvrables, inclusivement, avant le dernier jour ouvrable du mois de livraison.
LGB et MCX	Avant la fermeture des bureaux le dernier jour de négociation.

Toutes les positions vendeurs en cours sur BAX, EMF, SXF, SXM, SCF, les contrats à terme sur indices sectoriels, les contrats à terme sur actions, et les options sur contrats à terme sont automatiquement livrées le dernier jour de négociation, conformément aux conditions rattachées au contrat, après la fermeture des bureaux.

Toutes les positions vendeurs en cours sur COA et CRA sont automatiquement livrées le premier jour ouvrable suivant le dernier jour de négociation, conformément aux conditions rattachées au contrat, après la fermeture des bureaux.

Assignment des avis de livraison

La CDCC assigne tous les avis de livraison à des positions acheteurs en cours au hasard à l'exception des contrats à terme d'obligations du gouvernement du Canada (CGB, CGF et CGZ). Les assignations visant les contrats à terme CGB, CGF et CGZ sont réglées suivant le principe « premier entré, premier sorti » (PEPS).

La livraison du bien sous-jacent et le paiement du prix de règlement sont effectués par les membres compensateurs conformément aux directives de la CDCC.

PROCESSUS D'ASSIGNATION SUIVANT LE PRINCIPE « PREMIER ENTRÉ, PREMIER SORTI » (PEPS)

Description des procédures

Les mois de livraison des contrats à terme CGB, CGF et CGZ sont mars, juin, septembre et décembre, selon ce que prévoit la bourse. Lorsqu'un membre compensateur présente un avis de livraison à l'égard d'une position vendeur, une position acheteur est assignée suivant le principe « premier entré, premier sorti » (PEPS). La CDCC envoie un avis opérationnel avant chaque période PEPS correspondante afin de rappeler aux membres compensateurs les procédures à suivre.

Le sixième jour ouvrable avant le premier jour ouvrable du mois de livraison, chaque membre compensateur qui détient des positions acheteurs dans la série de contrats à terme correspondante doit déclarer dans l'application de compensation de la CDCC ses positions acheteurs par ordre chronologique pour chacun de ses comptes. Les entrées doivent indiquer la date à laquelle la position a été établie, le nombre de contrats et le compte. Lorsque la CDCC assigne un avis de livraison, la position acheteur ayant la date la plus ancienne sera assignée en premier et la position acheteur ayant la date la plus récente sera assignée en dernier.

Pendant la période PEPS, les membres compensateurs doivent veiller à mettre à jour leurs déclarations quotidiennement avant la fermeture des bureaux.



AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles
Avis d'approbation/de mise en œuvre
 Règles de l'OCRCVM

Destinataires à l'interne :
 Affaires juridiques et conformité
 Audit interne
 Comptabilité réglementaire
 Haute direction
 Opérations

Groupe-ressource :

Politique de réglementation des membres
 Courriel : memberpolicymailbox@iiroc.ca

Avis 22-0125
Le 11 août 2022

Modifications d'ordre administratif apportées au Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité en matière d'assurance, de dépôt fiduciaire des titres et de conventions de cautionnement conclues en vue de réduire la marge obligatoire au cours de l'exercice

Sommaire

L'OCRCVM modifie le Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité en matière d'assurance, de dépôt fiduciaire des titres et de conventions de cautionnement conclues en vue de réduire la marge obligatoire au cours de l'exercice (**Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité**) (les **modifications d'ordre administratif**).

Le Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité est modifié aux fins de conformité avec la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 adoptée par le Conseil des normes d'audit et de certification.

Les modifications d'ordre administratif entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

Avis de l'OCRCVM 22-0125– Avis sur les règles – Avis d'approbation/de mise en oeuvre – Règles de l'OCRCVM – Modifications d'ordre administratif apportées au Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité en matière d'assurance, de dépôt fiduciaire des titres et de conventions de cautionnement conclues en vue de réduire la marge obligatoire au cours de l'exercice



1. Résumé et nature des modifications d'ordre administratif

Le Conseil des normes d'audit et de certification a approuvé la NCSC 4400, qui remplace les normes précédentes, c'est-à-dire :

- le chapitre 9100, Rapports sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées à des informations financières autres que des états financiers;
- le chapitre 9110, Procédures convenues concernant le contrôle interne de l'information financière.

Cette nouvelle norme aura une incidence sur notre Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité. En effet, celle-ci exige que les procédures convenues soient décrites de manière objective, en termes clairs, et ne soient pas sujettes à interprétation. Le rapport de mission de procédures convenues doit nommer les différentes parties prenantes de la mission et expliquer leurs responsabilités, clarifier les responsabilités du professionnel en exercice, inclure un énoncé sur l'indépendance, et indiquer que la mission a été réalisée conformément à la NCSC 4400. La NCSC 4400 s'appliquera aux missions de procédures convenues dont les conditions sont convenues à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le projet de modification d'ordre administratif du Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité consiste à :

- renommer le rapport, qui devient le « Rapport de mission de procédures convenues sur la conformité en matière d'assurance, de dépôt fiduciaire des titres et de conventions de cautionnement conclues aux fins de réduction de la marge obligatoire au cours de l'exercice »;
- ajouter les rubriques suivantes au préambule du rapport :
 - Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues,
 - Responsabilités du donneur de mission,
 - Responsabilités du professionnel en exercice,
 - Éthique professionnelle;
- réviser le libellé et la forme de la rubrique Procédures et constatations aux fins de conformité avec la NCSC 4400;
- ajouter une boîte de texte en format libre facultative pour inclure un énoncé sur les restrictions à l'utilisation;
- ajouter une boîte de texte en format libre facultative à la fin du rapport pour y inscrire des renseignements supplémentaires.

La version nette du libellé comportant les modifications d'ordre administratif est présentée à l'**annexe 1** et la version soulignant les modifications, à l'**annexe 2**.

Avis de l'OCRCVM 22-0125– Avis sur les règles – Avis d'approbation/de mise en oeuvre – Règles de l'OCRCVM – Modifications d'ordre administratif apportées au Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité en matière d'assurance, de dépôt fiduciaire des titres et de conventions de cautionnement conclues en vue de réduire la marge obligatoire au cours de l'exercice



2. Classification des modifications d'ordre administratif

Nous avons classé les modifications comme étant d'ordre administratif parce qu'elles :

- sont raisonnablement nécessaires pour assurer la conformité du Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité avec la NCSC 4400;
- n'ont pas d'incidence importante sur les investisseurs, les émetteurs, les courtiers membres ou les marchés financiers d'une province ou d'un territoire du Canada.

3. Mise en œuvre

Le 22 juin 2022, le conseil d'administration de l'OCRCVM a approuvé les modifications d'ordre administratif, qui entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

L'OCRCVM a suivi ses pratiques de gouvernance au moment d'approuver les modifications d'ordre administratif et a évalué s'il y avait lieu d'apporter des modifications corrélatives.

4. Annexes

[Annexe 1 : Version nette du Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité](#)

[Annexe 2 : Version soulignant les modifications d'ordre administratif apportées au Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité](#)

Avis de l'OCRCVM 22-0125– Avis sur les règles – Avis d'approbation/de mise en oeuvre – Règles de l'OCRCVM – Modifications d'ordre administratif apportées au Formulaire 1, Partie II – Rapport sur la conformité en matière d'assurance, de dépôt fiduciaire des titres et de conventions de cautionnement conclues en vue de réduire la marge obligatoire au cours de l'exercice

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Section retirée

- 8.1 Sous-section retirée
 - 8.2 Sous-section retirée
 - 8.3 Sous-section retirée
 - 8.4 Sous-section retirée
-

8.1 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

8.2 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

8.3 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

8.4 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.